

LES ÉLITES FRANÇAISES ET LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE : LA BANQUE, L'INDUSTRIE, VICHY ET LE REICH

Les élites françaises et la collaboration économique : la Banque, l'Industrie, Vichy et le Reich

Avertissement aux lecteurs

Le texte qui suit est l'article *original* (« chapeau » précédent le préambule inclus) remis en avril 1994 à la revue *Etudes et Documents* à la suite d'un accord de janvier avec sa responsable d'alors, Mme Florence Descamps, qui a fait l'objet d'un rejet signifié le 24 juillet 1995. A deux catégories d'exceptions près:

1° quatre mots, jugés par un lecteur-expert de la revue qui accueille notre texte soit polémiques soit trop allusifs, ont été modifiés (remplacés par un autre ou complétés);

2° deux documents allemands de 1941 (24 février et sans date) consultés récemment, et traduits par nos soins, confirment toutes nos sources françaises, en y ajoutant une dimension d'aryanisation que ces dernières ne précisait pas pour les entreprises concernées. Ces documents revêtent une grande importance, notamment:

a) du point de vue général des « sociétés mixtes » chimiques précocement créées avec l'IG Farben ou ses filiales par Kuhlmann, Rhône-Poulenc et Ugine (ou d'autres sociétés)-Péchiney ayant seul montré à l'égard des mariages de capitaux une indéniable répugnance (réserve ne valant pas pour la contribution, universelle et énorme dès les débuts de l'occupation, à la production de guerre allemande);

b) d'un point de vue particulier, en corroborant l'hypothèse - dossier qui a alimenté entre octobre et décembre 1996 des articles de presse en France et à l'étranger - de la fabrication en France du Zyklon B, gaz tiré de l'acide cyanhydrique fabriqué par la société Degesch, monospécialiste de ce produit de « gazage » dont nous avons également reporté le descriptif en allemand.

Nous avons donc reproduit ces deux rapports, entre la note 338 et l'épilogue de l'article, clairement signalés et encadrés; pour ne pas porter atteinte à l'ordonnancement initial de l'article, notamment pour lui conserver le nombre initial de notes, les références d'archives relatives à ces textes rajoutés figurent en tête de chacun, et des remarques explicatives de certaines allusions figurent dans leur corps même, entre crochets.

ANNIE LACROIX-RIZ, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE-MIRAIL

Une forme très réduite de cette étude a fait l'objet d'une communication au Colloque «Elites en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles. Structures et relations», 11-13 octobre 1990, Arc-et-Senans : «Les effets de la défaite de 1940 sur les élites économiques françaises : une étude de cas, bancaire et industriel, de la collaboration économique», publiée dans les *Actes du colloque*, Oldenbourg Verlag, 1994, p. 179-198.

I. PRÉAMBULE : DU PROBLÈME DES SOURCES À LA PROBLÉMATIQUE DE LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE

I. LES SOURCES

Les archives de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE) permettent de cerner les comportements socio-économiques des élites industrielles et bancaires françaises à l'heure de la défaite et de l'Occupation : vraisemblablement de façon assez satisfaisante, compte tenu à la fois de la diversité des secteurs d'activité représentés et de la remarquable convergence des pratiques qui se dégage des dossiers.

Sans doute cette documentation peut-elle sembler d'interprétation délicate, tant la reconstitution *a posteriori* des intentions et comportements réels du début des années quarante y revêt un caractère envahissant. Cette incertitude, partiellement corrigée par la convergence soulignée plus haut, l'est aussi par la documentation imprimée de la Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice de Wiesbaden : lacunaire, en raison à la fois de sa chronologie (1940-1941) et du bref espace occupé par certains dossiers d'importance

majeure, celle-ci oppose cependant à la thèse d'après-guerre de la contrainte imposée par Vichy et l'Allemagne les procès-verbaux du temps, plus sûrs. Les fonds très divers des Archives nationales, dans les séries F7 et F1a, malheureusement non versés pour la phase initiale de l'Occupation, permettent enfin de suivre depuis 1943 le sort d'affaires entamées ou conclues antérieurement, ou d'en décrire le cheminement.

Les dirigeants des grandes entreprises et établissements bancaires ou financiers furent confrontés, à dater de l'été 1940, à l'obligation de se définir essentiellement par rapport à l'occupant allemand. Cet impératif catégorique ne fit certes pas disparaître les préoccupations essentielles antérieures: il les conserva, les modifia ou leur donna des formes nouvelles, spécifiquement liées à l'Occupation, laquelle transformait l'Allemagne en principal, voire exclusif donneur d'ordres d'une économie ponctionnée au profit du vainqueur. Souci économique, volonté de maintenir les relations de l'avant-guerre dans les conditions de la défaite, et de conserver ou trouver les marchés dont l'Allemagne détenait désormais la clé: ces objectifs sont perceptibles dès les premières semaines de la victoire allemande. La documentation relative à la Délégation française à Wiesbaden atteste que les plus audacieux à cet égard se trouvèrent au moins aussi précocement chez les prestigieux décideurs économiques que chez les modestes patrons du Bâtiment. Elle révèle aussi que les intéressés n'eurent guère besoin, pour se pousser en avant, des ordres ou pressions de Vichy, qui allait servir à l'heure de l'épuration présumée de repoussoir ou de bouc émissaire.

D'une masse documentaire considérable, dont quelques travaux français suggèrent la richesse ⁽¹⁾, nous extrairons ici des dossiers absolument *significatifs* de l'ensemble consulté. Nous avons accordé une part essentielle au début de l'Occupation, pas seulement pour faire concorder chronologiquement nos deux premières sources, mais parce qu'il s'agit d'une période-clé pour les choix de l'élite française en faveur de la collaboration économique, face à une Allemagne apparemment invincible. C'est en effet entre l'été et l'automne de 1940 que se dessina très fermement ce que la similitude du contenu des archives permet de définir comme une stratégie. En témoigne la représentativité des secteurs (industrie et banque) et des types d'opérations, que nous avons classés par ordre d'importance dans l'échelle des œuvres communes: du plus simple ou élémentaire ou du plus court terme, la passation des marchés, au plus élaboré ou durable, les entreprises de moyen voire de long terme, de la cession du patrimoine français sis en Europe occupée à la constitution des «sociétés mixtes» associant les capitaux du vainqueur et du vaincu.

LES OPTIONS DES ÉLITES : LE CONCEPT DE COLLABORATION EST-IL PÉRIMÉ ?

Nul ne saurait nier l'évidence que la défaite française ou la victoire écrasante de l'Allemagne en juin 1940 ouvrit une période de contrainte et de pillage, particulièrement perceptible dans la documentation de Wiesbaden. Faut-il cependant retenir la thèse en ce sens des «mémoires en défense», pratiquement interchangeable, du commerce à l'industrie en passant par les banques, conservés dans les archives de la CNIE ? Banquiers et industriels durent-ils, la mort dans l'âme, se résigner aux diktats du vainqueur qui, soit avait d'emblée saisi, pillé ou réquisitionné leurs biens, soit allait le faire si leurs détenteurs esquissaient le moindre refus ou la plus légère velléité de résistance ?

a) Du cas Empain...

Ce thème central est repris sans critique et dans les mêmes termes par Jean Vanwelkenhuijzen, qui avance à propos de «la haute finance» ou du «monde de la grande industrie» en Belgique l'hypothèse d'une «politique conservatoire». Cette dernière, baptisée «doctrine Galopin» (du nom du «roi non couronné», gouverneur de la toute puissante Société Générale de Belgique), aurait constitué la simple manifestation d'un pragmatisme infléchi par «des règles à respecter»: «éviter les fournitures de guerre», «ne pas mettre le profit à l'avant-plan des préoccupations», «conserver l'outil et la main-d'oeuvre pour des temps meilleurs», «ne point inciter les Allemands à démonter les usines ni à déporter les ouvriers sans consentir pour autant des livraisons qui puissent être reprochées dans la suite aux industriels». Bref, «le monde de la grande industrie n'a cure de se ruer dans la collaboration économique» ⁽²⁾.

S'inscrit contre cette thèse le dossier de la CNIE relatif au Baron Jean Empain, symbole par excellence des élites belges et intime de Galopin, dont il songea, en fuyant, à éviter le triste sort (d'après Muller, «homme de confiance des Barons Empain, qui fait la

liaison entre les deux frères», Jean Empain aurait fui vers l'Espagne après la Libération «pas par crainte de la justice mais parce qu'il avait reçu des lettres de menaces et qu'il avait l'exemple récent de l'assassinat de son ami Galopin»⁽³⁾. Ce dossier a été largement vidé, alors que tout concourait à le remplir : selon les deux policiers français en mission en Belgique depuis la fin de janvier 1946 pour enquêter «sur l'activité du Baron Empain - sujet belge - pendant l'occupation», de nombreux documents provenant du Musée commercial, de la Bibliothèque, du journal *Le Drapeau rouge* (PCB), du *Front*, «journal indépendant de la Résistance belge», sur le baron belge figuraient «au dossier "Empain" à la CNIE» ; et «les autres seront envoyés dans le plus bref délai»⁽⁴⁾. Ni la première ni la seconde sources n'ont subsisté dans ce volume. Son contenu suffit cependant à le placer du côté des travaux de John Gillingham, qui a décrit, contre la thèse de la «réserve», l'empressement du monde industriel et bancaire belge à négocier et à faire de très fructueuses affaires avec l'occupant à peine installé; après avoir, en compagnie du roi Léopold, planifié dès les années trente, dans la perspective de cette occupation allemande, «la politique de production» appelée à concentrer et moderniser le capital⁽⁵⁾.

Jean Empain avait eu «une attitude nettement germanophile se manifestant, en particulier, par des réceptions continuelles d'officiers dans sa propriété de Bouffement (S. & O. *(sic)*)»⁽⁶⁾. Ce modèle de la collaboration d'affaires et mondaine fut comme bien d'autres⁽⁷⁾ sauvé du tribunal par d'énormes et puissantes complicités intérieures, avant de l'être par un fatal cancer de la gorge⁽⁸⁾. La France enquêtrice marcha sur des oeufs, sachant «les milieux officiels belges (...) extrêmement réticents sur le cas du Baron Empain, vraisemblablement en raison des intérêts qu'il représente» - de l'ordre de 4,5 milliards -, «mais en outre il semble qu'une grande partie des capitaux contrôlés par ce groupe appartienne personnellement au roi Léopold III». Muller, membre éminent «du milieu Empain», échappa pour sa part à l'interrogatoire, en «déclar[ant] que si l'on l'interroge officiellement le Gouvernement belge sera saisi de l'affaire et qu'il y aura une intervention de sa part auprès de MM. Spaak ou Gut». Caricature minoritaire de la Collaboration que ce «noceur» qui aurait «seulement fait la noce avec les Allemands comme il l'a fait *(sic)* avec d'autres», plaisante «thèse du milieu Empain», en l'espèce de Muller, «interrogé par personne interposée» (le Baron et sa femme avaient, notamment à l'occasion d'un voyage au Congo, acquis une réputation de moeurs particulièrement dissolues) ?

Son frère Louis était le second héritier du tentaculaire empire légué par leur père, le premier baron Empain, étendu des banques, notamment la Banque Générale de Belgique, au pétrole et à la chimie en passant par les sociétés électriques, les charbonnages, la métallurgie, les tramways de Belgique et de Buenos Aires, le métro parisien (alors privé), les intérêts divers en Belgique, au Congo, en France, en Espagne et au Canada, etc. «Très bien considéré» et menant une vie moins tapageuse ou dissolue que Jean, Louis Empain ne se borna cependant pas aux contacts économiques de routine avec l'occupant. Cet administrateur pourvu de sièges multiples (Electricité du Pays de Liège, Arena, Tabarudi, Société Congolaise, Banque Immobilière ardennaise, Compagnie belge d'entreprises minières à Rindue, Compagnie auxiliaire d'Entreprise générale de la Société de Saint-Ode, Compagnie Belge du Levant, Ateliers des constructions électriques de Charleroi, liste non exhaustive, comparée à l'énorme «groupe Empain») franchit les limites de la politique conservatoire : la dernière société citée fit en particulier «l'objet de violentes attaques de la part de la presse belge pour avoir, pendant l'occupation, réorganisé ses méthodes (Bedeau), augmenté sa production et conclu des accords avec la Société allemande Siemens»⁽⁹⁾.

Avoir échappé au châtimeut de l'après-guerre vaut-il preuve historique de non-collaboration ? Fut-ce la légitime sanction d'une modeste politique de la tête rentrée dans les épaules, en attendant la victoire certaine des (futurs) Alliés ? Le dossier bancaire français, déjà partiellement connu, inspire plus que du doute sur l'équation non puni égale non coupable⁽¹⁰⁾. Le reste de la documentation rend le même son.

b) ... au cas français :

La correspondance ne permet certes pas d'innocenter Vichy de la responsabilité d'une «collaboration» qui fonctionna à sens unique du point de vue de l'ensemble de la nation française, perdante nette, mais pas du point de vue des possesseurs de moyens de production et d'échanges. La lecture des archives oriente cependant vers des hypothèses éloignées de celle d'un pragmatisme retenu des élites économiques du pays vaincu : elle incite davantage à

partager le pessimisme ou le doute de Michel Margairaz sur la réalité ou la motivation patriotique des «résistances des industriels» (en l'espèce, de l'aluminium) ⁽¹¹⁾. La documentation originelle de 1940-41, par opposition aux reconstitutions avantageuses, nous éloigne de ce que D. Barjot et H. Rouso appellent des «approches nouvelles» dans un n° spécial de la revue *histoire, économie et société* consacré aux entreprises françaises pendant la Seconde Guerre mondiale : il faudrait désormais «analyse[r...] les rapports entre industriels français et industriels allemands (...) en tant que tels, en dépassant la dialectique traditionnelle de "collaboration ou résistance" et en s'interrogeant sur la spécificité des relations économiques dans une période où les sources du pouvoir, les mécanismes de décision et les réseaux d'influence ne sont pas univoques» ⁽¹²⁾. Que sont des «rapports (...) en tant que tels» : convient-il de les traiter hors du contexte général où ils furent noués ? ; en quoi y aurait-il spécificité de Vichy concernant le caractère non «univoque» des phénomènes étudiés : existe-t-il des périodes où s'imposerait leur caractère «univoque» ?

«La dialectique traditionnelle de "collaboration ou résistance"» - les auteurs ne précisent pas qui la pratique -, vouée à la poussière des antiquités par rapport aux «approches nouvelles», n'a pas été créée *ex nihilo* ni *a posteriori* par des historiens donneurs de leçons de morale. Ce sont les *contemporains* qui ont formalisé ces concepts, mais à des dates décalées, décalage qui mérite toute l'attention des historiens: la «résistance», qui n'exista pas *en 1940-41* dans la sphère étudiée, ne se transforma en *leitmotiv* qu'après la Libération, dans les «mémoires en défense» des milieux dirigeants de l'économie appelés à rendre des comptes; à l'inverse, la problématique de la «collaboration» fut élaborée *en 1940* par les décideurs économiques autant que par leurs homologues politiques. Les historiens n'ont pas choisi ou forgé un concept qui a été clairement défini et revendiqué par les élites du temps, à Paris, à Lyon - étudié par Gérard Chauvy ⁽¹³⁾ - et ailleurs : ils sont donc fondés à l'étudier comme un *fait* historique, et ne sauraient être impressionnés par un appel à l'autocensure badigeonné d'un vernis de «nouveauté». Ils doivent y être encouragés, sans céder à aucune pression, fût-ce celle des firmes dont les fonds offerts à la consultation peuvent avoir été préalablement expurgés, nous y reviendrons. Pourquoi s'interdiraient-ils de manier les concepts formalisés par les élites économiques dès 1940, alors qu'une problématique qualifiée de nouvelle tend à se confondre avec les thèmes développés par les dossiers de défense des accusés de 1945?

Les questions posées le sont d'ailleurs souvent par rapport aux intentions que se sont prêtées, seulement *a posteriori*, certains des responsables de la stratégie adoptée : tel Bouthillier, dont le témoignage d'*après-guerre* ⁽¹⁴⁾ reçoit le même statut de scientificité que la correspondance originale : or, il ne s'agit pas d'une source, mais d'une auto-justification ⁽¹⁵⁾. Les contributions françaises à ce numéro convergent dans la tentative de prouver qu'il n'y eut pas «collaboration», mais réserve, souci de préserver l'outil de travail et «l'indépendance» des firmes, et de les moderniser pour un avenir espéré aux couleurs des alliés et non des Allemands, celui de la vaillante reconstruction de la France d'après-guerre etc. Sans oublier l'émouvante référence à au «tribut [payé] à la barbarie» par les firmes dont «plusieurs [des] agents et [des] administrateurs furent tués ou déportés», selon la formule de L'Huillier, Directeur de l'Information du Groupe Total, auteur d'un article dithyrambique sur la CFP ⁽¹⁶⁾ : véritable impudence, qui consiste à porter à l'actif des firmes les malheurs de leurs responsables juifs, en écartant le contentieux de leur propre contribution à la persécution, la part active prise dans l'aryanisation ; et qui renoue sans nuance avec le ton et le contenu des «mémoires de défense» des directions, qui osèrent aussi parfois s'attribuer le mérite des sabotages et divers actes de résistance des ouvriers qui avaient eu lieu à la fois contre les Allemands et contre elles-mêmes ⁽¹⁷⁾. Nous voilà revenus à notre bonne vieille problématique de la «collaboration» et de la «résistance» ⁽¹⁸⁾ ; ou à la «nouveauté» de la thèse de Robert Aron sur la contrainte de Vichy s'imposant aux dirigeants des firmes (tel Marius Berliet), et sur les efforts de ces derniers pour honorer les «commandes françaises (...) par priorité, tout au moins de préférence» ⁽¹⁹⁾...

Reste à éclairer, au moins partiellement, les rapports entre les élites économiques et le régime, dont les premières dénoncèrent avec tant d'énergie en 1945 les renoncements systématiques face aux exigences allemandes. On ne contestera pas le caractère dérisoire des «contreparties» ⁽²⁰⁾ que Vichy prétendit dès l'été 1940, dans le cadre des entretiens de Wiesbaden, lier aux commandes allemandes ⁽²¹⁾. La seule lecture de dix-huit mois de comptes rendus hebdomadaires de la CAA réduit à néant ce frêle paravent des abandons successifs.

Les «contreparties» alléguées se muèrent d'ailleurs souvent à partir du printemps 1941, tant ce terme même ou celui de «conditions» insupportait à l'occupant, en humble requête de «geste» allemand, ainsi exprimée par Barnaud dans une note à la DSA le 17 mars 1941 : «quelles doivent-être nos demandes dans ces négociations d'ensemble ? (...) il ne s'agit pas, à proprement parler, de contreparties devant être discutées à l'occasion de l'exécution de tel ou tel contrat, mais de conditions d'ensemble qui doivent créer une atmosphère psychologique telle que le Gouvernement français puisse assurer l'exécution des engagements qu'il aura pris»⁽²²⁾. Le régime réclamait alors des Allemands un signe destiné à saluer par exemple l'ampleur des concessions aéronautiques françaises, toutes zones confondues, au service de la machine de guerre du Reich, notamment le sacrifice du «programme français»⁽²³⁾.

Misère du ravitaillement national, accélération continue du pillage des ressources nationales, non-retour des prisonniers «spécialistes», incapacité de Vichy, malgré ses supplications permanentes devant les représentants du Reich, à défendre contre «les anglo-gaullistes» l'Empire qui lui tenait tant à coeur⁽²⁴⁾ : tout cela inciterait l'historien à considérer comme pure chimère ou auto-justification ce qui fut présenté à l'époque des faits et plus encore après guerre par les responsables français comme une stratégie d'Etat de résistance aux exigences allemandes.

Si, au fil des années, «les attitudes de freinage, à l'exception des hautes sphères d'un Etat fantoche, rassembl[er]ent décideurs publics et privés»⁽²⁵⁾, on a le sentiment que certains parmi les premiers prônèrent une réserve ou une attente qui ne caractérisa pas les seconds. Tactique de défense du monde de la banque, du commerce et de l'industrie, la contrainte imposée par Vichy ou l'occupant ne s'aperçoit pas toujours - et souvent pas du tout - dans la documentation des années quarante contenue dans les dossiers de la CNIE. Dans les comptes rendus de la Délégation française à la CAA et dans la correspondance F7 et F1a, elle s'effondre purement et simplement. La haute fonction publique prétendit organiser ou «contrôler» une «collaboration» dont le régime avait fait le noyau de sa politique ; mais la hâte des industriels et banquiers à rétablir, dès le début de la présence allemande, le cours de leurs affaires opposa à ces prétentions de sérieux obstacles, réduisant «les autorités françaises» au rôle fréquent de «cinquième roue du carrosse»⁽²⁶⁾.

Bien avant le sensible infléchissement gouvernemental du début de 1941, où le verbe, en matière de «contreparties», subsista parfois quand la chose avait disparu, Vichy s'efforça d'endiguer un flot déferlant : celui des négociations directes entre, d'une part, les dirigeants économiques allemands, appuyés par les autorités d'occupation (solidarité sociologique entre pairs particulièrement claire au vu de certains dossiers de Wiesbaden), et, d'autre part, leurs homologues français. Souci de poursuivre en temps de défaite les relations économiques de l'ère antérieure, des contrats et cartels ; obsession de sauver des marchés et de relever les profits menacés par la conjoncture nouvelle : telles nous paraissent les motivations réelles d'initiatives patronales très marquées par le court terme, et peu compatibles avec le souci évoqué plus haut par Jean Vanwelkenhuijzen d'«éviter les fournitures de guerre» ou de «ne pas mettre le profit à l'avant-plan des préoccupations».

Doit-on se contenter, pour accabler «l'Etat français» et valoriser «le patriotisme intransigeant de F. de Wendel», d'invoquer l'impatience de février 1941 de Jean Raty, privé d'«appui du côté de Vichy qui lâche tout sans même essayer d'utiliser certaines concessions comme monnaie d'échange»⁽²⁷⁾ ? Faut-il affirmer avec Philippe Mioche : «Non, vraiment, les sidérurgistes n'ont profité que très marginalement de la guerre et de l'occupation au regard des dommages qu'ils ont subi (*sic*) ; ils n'ont pas aimé Vichy ; Vichy ne les a pas protégés»⁽²⁸⁾ ? Sauf à penser, hypothèse invraisemblable, que Raty, Tupinier et Allier - sans parler de Couve de Murville, qui n'avait pas encore rejoint de Gaulle - prirent à Wiesbaden en 1940-1941 la responsabilité *personnelle* de freiner les contrats et projets communs, on ne saurait prendre pour argent comptant une telle dichotomie. C'est sur l'initiative du monde patronal et son empressement à répondre aux sollicitations - ce terme ne saurait être systématiquement confondu avec la contrainte - du Reich que la documentation *originale* met l'accent.

Nous ne croyons pas à la naïveté de l'Etat dont les plus hauts fonctionnaires ou représentants se confondaient avec l'élite de l'industrie et de la finance françaises. Il est aisé de se gausser de la thèse des pressions du capitalisme sur l'Etat : H. Rousso nous présente ainsi comme un défenseur démodé et peu crédible de la thèse de «l'Etat français (...) simple courroie de transmission du grand capital» et entame avec notre article sur les Banques une

polémique à laquelle le texte même ne nous paraît pas prêter. La confrontation des grands noms économiques de Vichy avec ceux du sommet de l'appareil d'Etat ébrèche pourtant le postulat d'un «régime» distinct du monde des affaires, auquel il «n'aurait [pas] su⁽²⁹⁾ imposer sa loi» et qu'il n'aurait pas réussi à «intégrer réellement (...) à l'appareil d'Etat»⁽²⁹⁾. La thèse de l'absence de «caste homogène» ou de «synarchie» au sein des grands corps de l'Etat n'est pas démontrée. Peut-on raisonnablement comparer le poids ou le caractère représentatif d'«un René Belin», d'«un Jean Bichelonne» ou d'«un Yves Bouthillier», comme le font en 1992 M. Margairaz et H. Rouso⁽³⁰⁾? Si les deux derniers hauts fonctionnaires appartenaient aux élites qui dirigeaient *effectivement* le pays, le premier, ancien lieutenant de Jouhaux, fut une «vitrine» du monde du travail, placée là, selon la cynique formule d'Abetz, pour «donner l'impression que le nouveau gouvernement tenait compte des intérêts des travailleurs»⁽³¹⁾. Comment classer au rang des «décideurs» cet intrus, qui fut évincé de la Production industrielle dès février 1941, et qui, cantonné au Travail, ne parvint pas même à imposer ses vues en matière de Charte du Travail⁽³²⁾?

Peut-on postuler une solution de continuité entre l'Administration du plus haut rang et le monde des affaires auquel tout la rattachait - liens familiaux, patrimoniaux et culturels, de Polytechnique à l'Ecole libre des Sciences politiques et à l'Inspection des Finances -, quand il ne s'agissait pas de confusion individuelle pure et simple? La liste proposée antérieurement par M. Margairaz à l'appui de sa thèse d'une «double élite»⁽³³⁾ nous convainc davantage. Que dire de l'Etat-Major des banques, fief des Inspecteurs des Finances, qu'on retrouve aussi bien et simultanément dans les postes de responsabilités technico-politiques de Vichy : le cas de Berthoud, «*Directeur Central*» du Crédit Commercial de France depuis septembre 1942 et «bras droit de M. Couye de Murville et de M. Barnaud, Commissaire Général aux affaires franco-allemandes»⁽³⁴⁾ - dernière fonction qui provoqua des dénégations laborieuses à l'heure théorique de la restitution des comptes⁽³⁵⁾ -, constitue de ce cursus *banal* un exemple significatif.

Rappeler ces évidences, aujourd'hui contestées, vise à éviter la tentation d'opposer sans nuances l'appareil d'Etat de Vichy et les élites économiques au sens plus classique du terme. Il n'en demeure pas moins que les documents étayent l'hypothèse d'une réserve de l'Administration souvent supérieure à celle du monde des affaires.

II. LA PRÉSERVATION DES MARCHÉS : L'EXEMPLE DES CONTRATS DE BAUXITE ET D'ALUMINIUM D'UGINE ET PÉCHINEY

Ce n'est évidemment pas pour rien qu'Hemmen vanta à toute occasion, dès juillet 1940, l'excellence de la méthode des visites et contacts directs entre industriels et banquiers de part et d'autre du Rhin, «amorces de commandes et de collaboration économique»⁽³⁶⁾. N'ayant que l'embarras du choix dans la description de la véritable course aux faveurs du donneur d'ordres, nous nous arrêterons surtout sur un exemple, dont le lecteur des sources utilisées ici peut contrôler le caractère significatif, celui des fournitures de métaux non-ferreux.

Scrupule à l'égard des commandes de guerre allemandes? Huntziger le mentionna le 22 juillet 1940 devant Hemmen, qu'avait fâché le veto gouvernemental contre des visites d'industriels allemands dans les usines de fabrication de l'aluminium ou de l'aéronautique en zone libre : le Général français évoqua «les difficultés morales et presque sentimentales qu'en toute droiture peuvent éprouver les industriels français qui pensent que les fabrications de leurs usines seraient destinées à mener la lutte de l'Allemagne contre l'Angleterre». Ce qui lui valut la réponse sarcastique du chef allemand de la Délégation économique : les intéressés «auront la conscience soulagée», puisqu'il ne s'agira pas de fabrication directe de matériel de guerre mais seulement de pièces détachées⁽³⁷⁾.

Cette incrédulité méprisante à l'égard des pudeurs alléguées des «industriels français» était nourrie par les négociations déjà en cours, hors de toute initiative de Vichy. Lorsque, en août 1940, Huntziger, inquiet de la «très vive pression» exercée par les Allemands sur les industriels français, estima nécessaire de «vérifier si beaucoup de ces industriels ne s[étaient] pas déjà inclinés devant ces exigences, ou n[étaient] pas sur le point d'accepter des commandes rentrant précisément dans celles auxquelles le gouvernement est hostile»⁽³⁸⁾, il ne mentionna qu'un exemple : «d'après certaines informations qui seraient à vérifier, ce serait peut-être le cas de certaines usines nationalisées de l'aéronautique»⁽³⁹⁾. Mais ce secteur, considéré comme particulièrement soumis à ladite pression⁽⁴⁰⁾, n'était pas seul en cause.

L'industrie qui en fournissait la matière première avait, sans attendre quelque signe que ce fût de l'Etat, offert ses services à un client dont tout montrait la disposition à remplir les carnets de commande français.

Par leurs seules démarches de l'été 1940, les industriels de la métallurgie non ferreuse - comme des autres branches intéressant l'Allemagne - portent un coup fatal à la thèse *post bellum* des responsables d'Ugine. Ceux-ci certifièrent après coup à la fois leur résistance permanente, dès cette date, aux commandes allemandes et leur soumission inéluctable à la contrainte permanente et conjointe de Vichy et des Allemands : dissimulation des stocks de métal, protection des brevets, freinage des extensions officielles de capacités et des rendements, bref résistance de tous les instants, telle fut la thèse omniprésente des mémoires en défense de toute la direction d'Ugine, finalement cautionnée par la CNIE ⁽⁴¹⁾. Contrairement à la tactique de défense pratiquée depuis 1944-1945, selon laquelle les contrats d'aluminium avaient été signés sous la contrainte, en vertu d'accords passés «sur le plan gouvernemental» imposés à des industriels qui n'avaient pu que s'incliner ⁽⁴²⁾, l'initiative des marchés bilatéraux ne vint pas de Vichy. La documentation de Wiesbaden éclaire en effet l'insincérité de plaidoyers *post bellum*, sur les prétendus entretiens suscités, fin juillet 1940, à Wiesbaden, par la Direction des Services de l'Armistice confrontée à la «forme brutale» de l'exigence allemande.

Rappelons la teneur de cette auto-défense fondée sur la thèse de la passivité totale puis de l'obéissance inéluctable des firmes aux clauses de contrats élaborées en dehors de leur présence par Vichy et l'occupant.

Mis ainsi en présence des représentants de l'industrie et du commandement militaire allemands, «les industriels», argua en janvier 1946 l'«exposé général sur les faits qui constituent le bilan de la société [Ugine] sous l'occupation», «s'en tinrent à des considérations générales relatives aux moyens de production français et déclarèrent que toutes les questions de livraison étaient du ressort gouvernemental [...] ils ne consentiraient à livrer que pour ordre au gouvernement, au prix du marché intérieur, le Gouvernement faisant ensuite son affaire de la cession de ces livraisons à l'Allemagne» ; fin août 1940, ils furent convoqués d'urgence chez le Ministre de la Production Industrielle pour y rencontrer un officier envoyé de Wiesbaden par le Général Huntziger, lequel, «devant les menaces allemandes, demandait que satisfaction fut (*sic*) donnée le jour même» ; la décision fut officiellement confirmée par la lettre de Bouthillier et Belin le 9 septembre 1940 à Péchiney, jointe au dossier : elle «stipula[i]t règlement par le clearing franco-allemand, bonne fin garantie par le gouvernement, versement du surplus du prix intérieur à la Caisse de Péréquation du Groupement d'Importation et de Répartition de l'Aluminium et des Alliages Légers». Le contrat portant obligation (faite à Ugine et Péchiney) de livrer, du 1er septembre 1940 au 31 janvier 1941, 10.000 tonnes d'aluminium à prélever sur les stocks et 3.000 tonnes par mois à prélever sur la production (contrat A), puis de nouveaux tonnages du 1er janvier 1941 au 31 janvier 1942 (contrat B), «ne contient que des modalités d'exécution, le Gouvernement français ayant décidé directement avec le Reich des quantités à livrer» ⁽⁴³⁾.

La reconstitution partielle, grâce à la documentation de Wiesbaden, des négociations entre industriels français et allemands du second semestre de 1940 (on en dirait autant du renouvellement automnal du contrat, présenté en termes similaires ⁽⁴⁴⁾) - dispense l'historien de tout effort de démonstration critique sur la littérature rédigée après 1945 par les états-majors des entreprises françaises. Vichy en effet suivit ou accompagna passivement un processus dont les acteurs ne résidaient pas dans ses bureaux. G. Chauvy a décrit de façon imagée pour la région de Lyon - en zone non-occupée - les pratiques de l'occupant: «la commission allemande foule aux pieds les stipulations de Wiesbaden et, ignorant les protestations suscitées par sa désinvolture, légalise la collaboration économique directe, dépourvue de garde-fous, au nez et à la barbe du gouvernement français»; et l'empressement des milieux français, «*arbeitswillig*» au-delà des espérances allemandes ⁽⁴⁵⁾. Descriptif lapidaire qui résume parfaitement ce qui suit.

Dès le début de juillet 1940 au plus tard eut lieu un «premier contact» entre le Dr Reuleaux et Dupin, respectivement représentants de «LeichtMetall-Werke» et de «L'Aluminium Français», émanation des firmes de la branche comme Péchiney et Ugine ⁽⁴⁶⁾. Dupin reçut ensuite Westrick, des *Vereinigte Aluminium Werke*, qui lui proposa, dès le 19 juillet, trois avant-projets de contrats. Ceux-ci furent complétés ou amendés à l'occasion d'un voyage des industriels allemands à Lyon, puis de négociations à Paris, en août (notamment les

30 et 31). Ils aboutirent à un contrat en bonne et due forme, signé les 2 et 3 septembre entre *Vereinigte Aluminium Werke* et L'Aluminium Français. Ce contrat de fourniture d'aluminium et d'alumine de 600 millions de francs devrait être exécuté «sans tenir compte de la contrepartie» prévue par l'Administration française - une demande de charbon -, avec paiement à trente jours par règlement convenu à Wiesbaden. Il stipulait notamment l'engagement des industriels français, selon la formule des *Vereinigte Aluminium Werke*, «à faire travailler vos usines à aluminium et alumine à pleine capacité» et à livrer à l'Allemagne tous excédents éventuels de production.

"Le Gouvernement français éta[i]t chaque fois tenu au courant et consulté par les industriels français", précisa Huntziger à Hemmen à propos des diverses réunions finales d'août 1940. Assurément, mais la consultation consista surtout à prier Vichy de ne pas entraver l'intéressant arrangement en cours par la demande officielle de «contrepartie» en charbon : le 9 août, un courrier de De Vitry, autre grand nom français de l'aluminium⁽⁴⁷⁾, adressé à Koppenberg (de la firme aéronautique Junkers, l'homme de Goering⁽⁴⁸⁾, responsable de la négociation d'alors), précisa que la demande française de charbon ne s'opposait pas à un règlement en espèces de l'aluminium⁽⁴⁹⁾. La clause de sauvegarde, de simple tonalité commerciale, du tandem De Vitry-Dupin ne laissait percevoir aucune résistance aux Allemands : les deux industriels français répondirent simplement à leurs partenaires qu'ils avaient besoin, en vue d'«exécuter intégralement votre commande», de recevoir «prochainement certaines matières premières», cokes de brai, goudron, mazout, toiles à filtres ; ils ajoutèrent que «toutes réquisitions en aluminium et alliages en France viendr[ai]ent en déduction des quantités à fournir en vertu du présent contrat»⁽⁵⁰⁾.

L'attitude de De Peyrecave, troisième grand industriel français du secteur relevé dans la documentation publiée de la CAA, achève de persuader le lecteur que la pression des industriels mina d'emblée la fameuse doctrine des contreparties. De Peyrecave déclara à la réunion du 20 août qu'il ne s'agissait pas d'établir un lien obligatoire entre les deux dossiers, mais seulement d'un éventuel échange de bonnes intentions mutuelles⁽⁵¹⁾. Il mit ensuite clairement les points sur les i dans sa note à Hemmen du 12 septembre : «*Le Gouvernement français n'a accepté* que les livraisons d'aluminium, de magnésium et de caoutchouc ne soient pas conditionnées par des livraisons concomitantes d'essences et de charbon, *que sur la garantie que je lui ai donnée* que le Gouvernement allemand avait compris l'urgence de nos besoins et promis de faire le nécessaire pour satisfaire nos besoins essentiels»⁽⁵²⁾.

La suite de l'opération ne démentit pas ces premières impressions d'absence de réserve des industriels. De l'automne à l'hiver, les représentants français à Wiesbaden, décontenancés par la marée menaçant de balayer les laborieuses «contreparties», traînèrent les pieds : des minerais, ferreux et non-ferreux, aux avions en passant par les chantiers navals, le matériel roulant, la pâte à papier, les cognacs, les produits coloniaux, le caoutchouc indochinois, les phosphates nord-africains et divers minerais, la fourrure⁽⁵³⁾ - liste vraisemblablement non exhaustive -, les contrats directs s'amoncelèrent sans que Vichy intimât d'ordre.

Revenons aux non-ferreux, dossier particulièrement explicite sur l'actif rôle patronal. Lors des réunions de la Sous-Commission des Echanges commerciaux tenues dans la semaine du 27 octobre au 2 novembre 1940, l'Allemand Schöne, de la CAA, se plaignit du refus officiel français d'autoriser l'augmentation des tonnages de bauxite à expédier (75.000 au lieu de 60.000 tonnes) jusqu'au 1er janvier 1941 : le Dr Westrick [de VAW, signataire du contrat de septembre⁽⁵⁴⁾] l'avait informé qu'un contrat avait été signé entre VAW et la Banque Monod (au nom de la Compagnie des Bauxites), «mais que le Gouvernement français s'oppos[ait] à [son] exécution (...)».

Sollicité d'intervenir auprès de son gouvernement pour obtenir son approbation, Raty répliqua par l'énoncé de la position de principe de Vichy concernant les marchés de fournitures : de tels accords devaient être préalablement soumis à la Délégation économique de Wiesbaden ; il n'était pas question de souscrire à la clause selon laquelle la hausse de l'extraction devrait être «portée à son point maximum» ; se posait enfin le problème «des contreparties demandées par la France» sous forme de livraison de produits allemands⁽⁵⁵⁾. Une note annexée à ce compte rendu, «Collaboration avec l'Allemagne dans le domaine économique», bilan des commandes en cours, acceptées et refusées, confirme que Vichy cautionna *après coup* des contrats préparés par les contacts directs entre industriels des deux

pays : l'Etat avait donné son accord à la demande allemande de bauxite de juillet (livraison de 75.000 tonnes en six mois - ceux du second semestre de 1940) ; à celle du 8 octobre portant sur 400.000 tonnes il n'avait pas encore été envoyé de réponse, le dossier étant à inclure «dans la négociation générale»⁽⁵⁶⁾.

Un des moyens dilatoires utilisés par l'Administration pour ne pas tout céder tout de suite avait été notamment la fixation des prix au niveau très élevé de 195 francs la tonne. Il s'agissait, expliqua Raty le 8 novembre, d'alimenter une caisse de compensation permettant de corriger partiellement la surévaluation du mark ; mais aussi de «conserver une marge de sécurité», dans l'ignorance où Vichy, qui n'avait encore obtenu aucune réponse à ses propres demandes d'achats, se trouvait des futurs prix allemands : à cet égard, le prix des potasses alsaciennes facturé par les autorités d'occupation, qui dépassait de 200% les prix antérieurs, suscitait l'«inquiétude»⁽⁵⁷⁾ et annonçait le pire.

L'obstacle avait cependant été promptement levé devant la hâte à conclure des intéressés. Dupin, «représentant toutes les sociétés minières exploitant les bauxites du Midi», participa avec les délégués français à Wiesbaden à «plusieurs réunions». Les discussions aboutirent à des propositions de tonnages et de prix en accord avec la Direction des Services de l'Armistice et la Production Industrielle. Jugeant ces bases inacceptables, les Allemands réclamèrent l'octroi d'un visa en zone libre permettant à deux industriels allemands de visiter les gisements. La visite fut jugée «prématurée» par Vichy, mais elle eut évidemment lieu. L'Allemand Norgall, de VAW, revint donc de Marseille fin octobre avec en poche le contrat d'un marché de 60.000 tonnes à 75 francs la tonne signé avec Grossmann, Ingénieur à la Compagnie d'Exploitation des Bauxites, dont le siège social se trouvait au 55 avenue Hoche, à Paris.

Opération dont Breart de Boisanger (plus loin, Boisanger), gouverneur de la Banque de France et chef de la Délégation économique française à Wiesbaden, aurait été informé par le courrier de l'Ingénieur-général Herck, responsable du «Service des Commandes allemandes», d'où sa «très grande surprise» et sa demande d'«enquête»⁽⁵⁸⁾. Les deux partenaires industriels, mécontents du manque d'empressement des services officiels à ratifier l'accord, s'étaient en effet rendus le 29 octobre au bureau de Herck, pour lui signifier qu'ils avaient reçu de l'Ingénieur en Chef de Marseille l'assurance que Vichy accepterait la demande d'exportation ; «ils [lui...] ont demandé en conséquence pourquoi la licence n'était pas encore revenue de l'accord du Ministère». Et le haut fonctionnaire, qui invoquait, conformément à la thèse gouvernementale, la «négociation d'ensemble» en cours, apprit que Norgall avait «conclu des accords avec d'autres fournisseurs, ce qui m'a semblé encore plus regrettable»⁽⁵⁹⁾.

Schöne brûlait d'impatience d'obtenir les licences d'exportation pour les trois marchés livrables à la fin de l'année suivante (50.000 t. de Léon Guillon, 33, rue de la République, à Brignoles ; 84.000 de la Société commerciale et d'exploitation minière, à Toulon ; 50.000 t. de la CA Schmidt, à Marseille). Raty s'irrita donc des dispositions des intéressés à céder sans autre souci que celui d'enlever un maximum de commandes allemandes : non seulement les Allemands leur avaient arraché le prix de 75 francs, mais Schöne avait été informé du prix d'achat de Péchiney - 65 -, «ce qui rendait scandaleux le prix de 195 francs proposé par M. Dupin avec l'approbation du Gouvernement français». «Malgré [les] réserves [qu'elle a exprimées], la position de la Délégation française à l'égard de la DAA [Délégation spéciale allemande d'Armistice pour les affaires économiques] n'en devient pas moins plus difficile du fait de ces marchés, et je n'ai pas besoin de vous signaler à nouveau combien ces tractations particulières sont préjudiciables à l'intérêt national»⁽⁶⁰⁾.

Avant donc de déplorer la tendance de Vichy à tout lâcher, Raty avait clairement perçu, la correspondance de tout l'automne l'atteste, en matière de non-ferreux comme en tout domaine, que la contrainte s'exerçait davantage sur l'Etat que celui-ci ne pressait le monde économique d'abdiquer sans délai. Sans doute la notion de «contreparties» releva-t-elle très précocement de l'auto-justification : dès la signature de l'accord de paiement franco-allemand du 14 novembre 1940, alors que nul ne pouvait s'illusionner sur les inaccessibles livraisons de brai ou de charbon allemand, «la principale contrepartie espérée à nos propres livraisons s'évanouit donc», admit le rédacteur du compte rendu des réunions hebdomadaires⁽⁶¹⁾. Raty dressa alors un bilan général limpide sur l'éminente contribution des industriels et banquiers à la liquidation dans l'oeuf des «contreparties» réclamées, et sur la condamnation à l'échec de

la fameuse «négociation d'ensemble» envisagée par l'Administration depuis septembre-octobre⁽⁶²⁾.

Propos qui inverse la présentation classique de la «contrainte», sans pour autant innocenter Vichy, finalement responsable d'avoir dès la défaite accepté, de fait ou de droit (par les clauses de l'armistice), la mise de l'ensemble de l'économie française, zone libre comprise, au service de la machine de guerre allemande. Vichy avait en novembre, en jetant aux orties le paravent des «contreparties», définitivement souscrit aux «marchés» d'aluminium («25.000 tonnes, livrables d'octobre à janvier, au prix de 19 fr. 75 le kilogramme»), d'alumine («12.000 tonnes, livrables d'août à janvier, au prix de 3 fr. 15 le kilogramme»), de magnésium («1.350 tonnes, livrables de septembre à janvier, au prix de 32 fr. 90 le kilogramme») : «ces matières indispensables à la construction des avions et des bombes incendiaires (...) ont fait l'objet d'une des premières demandes allemandes et ont été traitées directement par le Général Huntziger (...) Ces marchés ont été acceptés sans réserve, et sans contreparties, et sont actuellement en cours de livraison» ; et l'Etat français s'apprêtait, en rechignant un peu, à l'acquiescement total sur l'affaire de la bauxite traitée par les industriels des deux pays : «Les négociations engagées à Wiesbaden au sujet des bauxites n'ont pas abouti. Les tonnages proposés par la Délégation française atteignaient 75.000 tonnes, réparties sur trois mois et correspondaient sans réserve aux engagements pris par le Général Huntziger. La Délégation française a donc refusé de s'engager pour un tonnage supérieur, afin de permettre la réouverture des conversations pour un marché complémentaire, qui pourrait donner lieu à contrepartie. Le prix proposé, en accord avec le Ministère des Finances et le Ministère de la Production industrielle et du Travail, était de 195 francs. La Délégation allemande a refusé de traiter, et a envoyé des émissaires en France qui, malheureusement, ont pu passer en zone libre, et traiter directement avec les producteurs français ; ceux-ci se sont engagés pour 164.000 tonnes à un prix voisin de 65 francs. Sur demande de la Délégation française, le visa d'exportation n'a pas été accordé. La position de la Délégation n'en est pas moins difficile, et il y aurait sans doute lieu de proposer aux Allemands un prix moins élevé que l'offre initiale, et susceptible d'être accepté par eux»⁽⁶³⁾.

Concessions en matière de fournitures de guerre qui illustraient une situation ainsi résumée par Raty dans des «considérations générales» :

«La Délégation allemande a un programme très précis, dont elle demande l'exécution de la manière la plus pressante, à savoir obtenir immédiatement l'importation en Allemagne des produits qui manquent le plus à son économie de guerre : métaux légers, bauxites, minerais de fer, phosphates, produits coloniaux de toutes catégories, matériel roulant et matériel de traction, enfin matériel de guerre sous toutes ses formes.

Du côté français, dans le cadre général des instructions générales du 16 octobre formulées par la Direction des services de l'Armistice, la Délégation ne s'est opposée en principe à aucune des demandes allemandes, mais s'efforce de les subordonner à des avantages correspondants qui devraient être consentis par la Délégation allemande. Jusqu'à maintenant, les Allemands se sont pratiquement refusé à envisager sérieusement l'octroi des contreparties demandées. Ils semblent préoccupés avant tout par leurs propres demandes. La position française est difficile. Lorsqu'il s'agit de fabrications intéressant la zone occupée, il est pratiquement impossible de s'opposer aux exigences allemandes, à moins d'adopter une attitude généralisée de résistance passive. Lorsqu'il s'agit de la zone libre ou des colonies, il est sans doute possible de refuser les demandes allemandes et, en effet, elles ont été au moins suspendues jusqu'à maintenant dans l'attente des contreparties réclamées ; cependant les Allemands semblent persuadés que cette attitude ne pourra pas être maintenue, et qu'ils finiront par obtenir sans compensation l'exécution des marchés qu'ils envisagent. Ils savent en effet que les industriels et les négociants français ont le désir de vendre leurs productions. On stocke présentement des phosphates, de la bauxite, du minerai de fer, des produits coloniaux ; à bien des égards, l'Allemagne représente pour bien des produits, le seul débouché immédiat. D'un autre côté, la Délégation allemande, et son Président, M. Hemmen, n'ont pas hésité à proférer certaines menaces au cas où il ne serait pas donné satisfaction à leurs demandes.

Enfin, il s'est produit des interventions regrettables du côté de certains industriels français, et notamment les producteurs de fer (Ouenza) et de bauxites (M. Grossmann, M. Guillon, Banque Monod, etc.). Malgré l'interdiction formulée par le Ministère de la Production, des marchés ont été traités directement entre ces industriels et des industriels

allemands, à des conditions qui ne tiennent aucunement compte des nécessités actuelles et notamment des versements à effectuer à la Caisse de Compensation. La Délégation française s'est, de ce fait, trouvée dans une position difficile»⁽⁶⁴⁾.

L'étude de la suite des négociations bilatérales sur les non-ferreux, exposée après guerre par Ugine, et par les comptes rendus de Wiesbaden contemporains des actes, en termes aussi contradictoires que leurs débuts, conduirait à d'inutiles redites⁽⁶⁵⁾.

L'attitude patronale place résolument la vraisemblance du côté des plaignants de l'après-guerre - de ceux qui dénoncèrent auprès de la CNIE l'incitation à produire au maximum et la répression consécutive contre les réticents, (rarissimes) cadres ou ouvriers. Devant le compte rendu des tractations et contrats des débuts de l'Occupation, on est tenté d'accorder peu de foi aux serments patronaux ultérieurs, si souvent appuyés par l'encadrement resté en poste : phénomène général, à propos duquel il faudrait citer tous les dossiers de la CNIE, et dont celui d'Ugine offre un exemple particulièrement démonstratif. On fait davantage crédit à des documents reflétant plus fidèlement l'esprit de 1940-1941 : tel le témoignage de l'Ingénieur résistant Bouchard, auquel l'opposition déclarée à la direction d'Ugine coûta sa carrière d'après-guerre, sur l'émulation entre Péchiney et Ugine pour «faire le maximum» (réaliser voire dépasser les pourcentages de production assignés par les contrats, en adressant périodiquement en ce sens «les instructions verbales ou écrites (...) aux usines») ⁽⁶⁶⁾ - dossier appuyé notamment par les nombreux tracts de 1943-1944 dénonçant l'attitude de l'encadrement des usines et de la direction de la firme ⁽⁶⁷⁾ ; ou le long rapport de la Commission d'Enquête remis le 7 juillet 1945 au Commissaire de la République de la région Rhône-Alpes (Y. Farge), promptement enterré sous prétexte d'hostilité aux dirigeants d'Ugine et d'arrière-pensées nationalisatrices.

Violamment contesté par tous ceux qui redoutaient la nationalisation d'Ugine, ce document étudiait l'«activité pendant l'occupation» : plus précisément, les huit produits ou types de produits livrés, tous clairement destinés à «aider l'économie de guerre ennemie» (sodium, chlore, produits fluorés, acétone, acide nitrique, hydrogène, électrodes, métaux légers - aluminium et magnésium), la «Relève» et les négociations, décrites plus loin, sur l'affaire commune IG Farben-Ugine-Buna menées sans désespérer de juillet 1941 à octobre 1943. L'imprimé de Wiesbaden confirme, entre autres, les conclusions que cette Commission d'Enquête régionale tira de son analyse «par produit» des livraisons au Reich en guerre : la seule documentation fournie par le Secrétariat général de la Société ne révélait, bien au contraire, «aucune contrainte et aucun freinage» de la production (à propos des contrats sur l'acétone avec la société allemande Degussa, évoquée ci-dessous) ; et l'on pouvait généraliser à l'ensemble des livraisons les remarques faites à propos des contrats A et B signés par la Société générale du Magnésium : le premier, signé le 7 septembre 1940, avait précédé la lettre officielle de Vichy, datée du 9 ; le second, conclu le 3 avril 1941 par Dumas et Jaoul, le fut «sous réserve de l'accord des deux gouvernements allemand et français, que les parties contractantes demanderont immédiatement. *La SGM n'a donc pas ici exécuté les "ordres" de l'autorité de fait de Vichy, mais conclu un accord qu'elle demande ensuite à celle-ci d'approuver*»⁽⁶⁸⁾.

On préféra à ce texte à la fois scrupuleux, minutieux et nuancé mais sévère pour la direction de la firme, un compte rendu calqué sur l'auto-plaidoyer d'Ugine : les rapports indulgents, rédigés en large part sur la base des données comptables fournies par la firme, et infiniment plus respectueux des hiérarchies, remis le 13 février, puis le 20 mars 1945 (complément au premier) par Parenteau, ingénieur des Mines, chargé de mission auprès du Ministère de la Production Industrielle à partir de décembre 1944 ⁽⁶⁹⁾. Ces dossiers favorables, finalement retenus par la CNIE, ne le furent pas parce qu'ils décrivaient ce qui s'était effectivement passé : ils exaucèrent, à l'heure de la restauration officielle des élites, «un souhait (...) formul[é]» en juin 1947 par l'un des chefs d'Ugine, René Perrin, «que le nom d'Ugine soit intégralement conservé dans le monde avec toute sa pureté» à la veille de «négociations d'une importance capitale» avec les Américains ⁽⁷⁰⁾ principaux vainqueurs du récent conflit - et concurrents prêts à saisir l'héritage des firmes françaises «collaboratrices»⁽⁷¹⁾.

III. LA CESSION DES TITRES ÉTRANGERS : DES MINES DE BOR AUX SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ROUMAINES

Adaptation à la conjoncture qui érigeait l'Allemagne en donneur d'ordres exclusif - et façonneur des marchés français par élimination de la concurrence -, la quête des marchés ressortit à la routine commerciale du court terme. On n'en peut tirer de conclusions définitives sur la perception de l'avenir européen par les élites économiques françaises. Sans doute doit-on observer d'indispensables prudenances, mais le domaine abordé à présent suggère davantage l'insertion spontanée - toutes choses égales d'ailleurs - dans le cadre de l'Ordre nouveau européen dicté par l'Allemagne victorieuse.

Les banques se précipitèrent sur le financement des affaires du premier type : le cas cité plus haut de l'exportation de la bauxite, financée par la banque Monod, le montre comme les extraits des réunions des divers comités directeurs des banques de la série F 12 des Archives Nationales. Oudot, de la Banque de Paris et des Pays-Bas (plus loin Paribas), qui avait tout accepté et couvert, imputa en mars 1947 aux dirigeants les plus exposés de l'après-guerre de cet établissement, Laurent-Atthalin et Jahan, ce qui avait caractérisé en 1940 l'ensemble de la corporation : l'hypothèse se dégage aussi solidement des dossiers de la CNIE⁽⁷²⁾ que des Mémoires de Rist, au moins aussi cruel sur ses pairs, à l'automne 1940 que les courriers du temps (le 29 septembre 1940, à propos de Neuflyze : «Décidément la H. S. P. (*sic*) n'a pas fini de se déconsidérer. Tous ces partisans de Doriot ou du colonel de la Rocque sont prêts à se rouler aux pieds du vainqueur !» ; le 4 octobre, «Laurent-Atthalin ne croit pas que les Anglais, s'ils triomphent, s'occupent de la France. Il pense que de tous (*sic*) façons il faudra se plier économiquement à l'Allemagne», etc.)⁽⁷³⁾.

1. LES MINES DE CUIVRE DE BOR : EXCEPTION OU MODÈLE ?

Les grands établissements bancaires recherchèrent avec autant d'ardeur les occasions de profit qui inscrivaient la victoire allemande dans le plus long terme ou, à tout le moins, au-delà de l'urgence ou du besoin immédiat. A cette catégorie d'opérations appartient la cession des actifs des sociétés à forte participation française, sises, hors de France, dans l'Europe du Nord et de l'Est occupée. Malgré la longue survie de la thèse des mémoires en défense des banquiers, unanimes sur la «contrainte» subie en l'espèce, il convient d'aller au-delà. Le cas en apparence le mieux ou le moins mal connu est celui des mines de Bor, un des plus beaux fleurons de la couronne financière française. Considéré de longue date comme une affaire résolue sous la pression conjuguée de Laval et du Reich, ce dossier contraint cependant à discuter cette interprétation classique de la contrainte «extérieure» exclusive.

Indéniable, la contrainte allemande est démontrée notamment par le procès-verbal de l'entretien Hemmen-Boisanger du 4 octobre 1940. Le Président de la Délégation économique allemande demanda que fût invité à Wiesbaden le Président français des Mines yougoslaves : on l'y ferait rencontrer, muni des «pouvoirs de négocier la cession des intérêts français à un groupe allemand», le représentant de celui-ci, l'Allemand Neuhausen. «Mon gouvernement est pressé d'aboutir sur ce point. Si vous refusez, les conséquences seront extrêmement graves», déclara Hemmen à son homologue français. «Il a exigé une réponse dans les 24 heures» et conclut l'entretien par la franche menace (coutume alternant couramment avec, dans les premiers temps, la glorification de la si prometteuse collaboration économique⁽⁷⁴⁾) : si les Français refusaient, «le Gouvernement allemand emploierait d'autres moyens pour se rendre maître des mines»⁽⁷⁵⁾.

A première vue donc, la firme et les banques détentrices de ses actions se soumièrent à une contrainte caractérisée. La brutalité de Hemmen, coutumière, fut particulièrement marquée dans ce dossier. Il revint à la charge le 10 octobre, où fut également abordé un autre dossier décisif de l'heure, celui des sociétés pétrolières roumaines : «Nous nous contenterons d'ailleurs de la majorité des actions (...) L'affaire est urgente, comme pour les mines de Bor, où nous voulons tout!»⁽⁷⁶⁾. Boisanger flancha vite, en alléguant, dès le 4 octobre, le péril encouru à un opposer aux Allemands veto sur ces mines : «l'ensemble des relations franco-allemandes se trouvera, en cas de réponse négative, sérieusement affecté»⁽⁷⁷⁾. Cette conclusion ambiguë révèle une inclination de Boisanger à en arriver à ce qui advint finalement: sans innocenter Laval, elle interdit d'en faire l'unique responsable de la capitulation relative à cette affaire. Cette thèse - reprise par des travaux tout récents⁽⁷⁸⁾ - fut répandue dès l'origine, puisque Doyen, dans son exposé du 6 janvier 1941 destiné à

démontrer à Von Stulpnagel que le renvoi de Laval ne menaçait pas la collaboration, imputa en partie la décision du 13 décembre à sa capitulation, le 6 novembre, dans le dossier des mines de Bor : «M. Laval ne s'occupait pas exclusivement de son pays ; d'accord avec certaines autorités allemandes, il s'intéressait, dans un but de bénéfices personnels, à la cession de divers intérêts français à des groupes allemands»⁽⁷⁹⁾.

La documentation consultée incite cependant à ne pas se contenter des initiatives communes du Reich et de Vichy, et à voir dans le dossier de Bor un symbole de la propension des élites économiques françaises à tirer parti des circonstances. Les Allemands et Vichy n'étaient pas seules parties prenantes lorsque Boisanger infléchit à usage interne la position de la France qu'il avait, au moins en matière de défense à long terme du patrimoine extérieur, maintenue le 4 octobre 1940 face à Hemmen : «Le gouvernement français, *lui avait-il déclaré*, est prêt à user des moyens en son pouvoir pour qu'aucune livraison de cuivre ne soit faite à l'Angleterre» ; mais, concernant la cession des actions françaises, «il ne peut accepter l'abandon d'une partie aussi importante du patrimoine national»⁽⁸⁰⁾.

Les concessions déjà prônées début octobre par le chef de la Délégation économique française renvoient aussi à la sensibilité de la Direction française de la Société et des banques concernées aux offres alléchantes des acheteurs allemands potentiels - et pas seulement à la rigueur de la contrainte du Reich. Un faisceau de données convergentes place en effet l'affaire dans la catégorie des «sacrifices» avec contreparties financières intéressantes.

Sacrifices amorcés avant même la guerre et la défaite française officielle, peu après que Paris eût à Munich livré sans combat à l'Allemagne certaines de ses anciennes sphères d'influence. La thèse de Sylvain Schirmann sur les relations financières franco-allemandes de 1933 à 1939 rénove considérablement notre vision en décrivant une politique *proprement française* de l'*appeasement*, à laquelle l'alignement sur Londres fournit une utile justification. On attend donc avec impatience la publication d'un travail dont une conférence tenue au Ministère des Finances le 14 janvier 1994 a suggéré la richesse⁽⁸¹⁾. Peter Hayes rappelle pour sa part que «la plus importante acquisition» de l'IG Farben dans les Balkans fut «celle de la raffinerie Apollo en Slovaquie et de son organisation des ventes à Prague, obtenue par achat non forcé des parts d'actionnaires français au début de 1939, des mois avant l'occupation allemande de la Slovaquie ou le début de la guerre»⁽⁸²⁾.

A cette phase ultime, les détenteurs français de capitaux, désormais pratiquement dépossédés, ne purent supporter l'idée que l'hégémonie allemande dans la zone géographique naguère largement acquise à leur influence financière les privât durablement du revenu de leurs investissements passés. On ne doit certes pas rejeter catégoriquement l'idée que cette attitude coexista avec l'hypothèse d'une victoire de l'Entente nouvelle manière. Dans ce cas, les intéressés ou la partie la plus puissante et la mieux informée d'entre eux ne se seraient pas résignés à la perspective d'une perte de fait pure et simple, fût-elle provisoire et bientôt compensée par les indemnités attachées à une prochaine défaite de l'Allemagne ; ils pouvaient au surplus penser que les rapports de forces d'après-guerre, en ce dernier cas, ne favoriseraient guère plus les «réparations» qu'après la victoire de 1918. Mais nombre de dirigeants économiques prévirent, au moins jusqu'en 1942, une assez longue présence allemande sur l'ensemble du continent : les cessions aussi aisées d'actifs français solidement établis et prospères - mais pour l'heure stérilisés par la tutelle exclusive de l'occupant des pays concernés - ne s'inspiraient-elles pas de la conviction que l'Europe vivrait un certain temps à l'heure allemande ? Espoir de ne pas tout perdre dans une Europe longtemps germanique ? Incapacité d'admettre une perte, fût-elle de la courte durée nécessaire à la victoire alliée ? Difficile de répondre avec assurance, bien que la lecture des souvenirs de Rist et des dossiers des Archives nationales fasse pencher la balance vers l'attrance, entre les premiers mois de la défaite française et 1942, pour le premier terme de l'alternative.

Quoi qu'il en fût, l'horreur du vide financier attira les élites financières vers ce qui fut, non pas une pure et simple spoliation, mais un vrai marché, et rudement négocié par les possesseurs des titres que convoitaient les groupes bancaires et industriels allemands. Pour en revenir au célèbre cas franco-yougoslave, Boisanger fit au cours de l'entretien du 4 octobre 1940 déjà cité avec Hemmen «allusion aux conversations qui auraient déjà eu lieu entre la Société des mines de Bor et une société allemande : la Metallgesellschaft, en indiquant d'ailleurs que le Gouvernement [français] n'avait pas encore eu à connaître de ces pourparlers». Au terme de cette entrevue, Boisanger rendit compte ainsi de l'affaire à la DSA : le Président de la firme allemande «aurait fait des démarches à Berlin pour se faire agréer

par le Gouvernement allemand. Les bases du contrat qu'il propose (participation minoritaire dans les mines, après augmentation du capital, en échange d'une participation française dans la Metallgesellschaft) seraient acceptables et même avantageuses pour les intérêts français». La pression allemande ne fermait pas la porte aux ressources de la tactique : à Berlin, «on est peu disposé à se contenter d'une minorité si l'on a l'espoir d'acquiescer un contrôle total. Le maintien de notre refus pourrait donc être de nature à favoriser les pourparlers en question. Il reste à apprécier de quels moyens le Gouvernement allemand dispose pour se rendre maître, sans notre accord, des mines». Boisanger conclut en exprimant sa crainte de perturber par un refus la bonne marche «des relations franco-allemandes»⁽⁸³⁾.

Mais sa timidité devant le diktat allemand n'éclaire que partiellement les motifs de la cession des mines de Bor, précédée, comme les marchés de produits, de pourparlers financiers entre groupes français et allemand : en l'occurrence entre l'Allemand Neuhausen et les banquiers Mirabaud et Champin⁽⁸⁴⁾.

2. LA CESSION MASSIVE DES TITRES :

2. 1. Vichy, les banques et les cessions :

Promptement refermé par la réponse positive française du 6 novembre 1940, le dossier des mines de Bor compta de multiples successeurs. Phénomène qui, soulignant l'initiative des décideurs économiques français, ramène Laval à son rôle non de loup-garou, mais de porte-parole. Citons parmi eux celui des sociétés pétrolières roumaines, le plus complet grâce au double éclairage des archives de Wiesbaden et des banques. Dans leurs interrogatoires ou mémoires de défense, les banques ou banquiers affirmèrent en 1945, d'une part, que la cession avait été consentie sous la double pression du Reich et de Vichy, d'autre part, que leur établissement avait rejeté la mission de «chef de file» de l'opération, assumée par tel concurrent, pour se réfugier dans un modeste «rôle de guichetier», selon l'expression d'un des héros de l'affaire, Couture, Directeur de Paribas⁽⁸⁵⁾. Mais la documentation bancaire elle-même recèle quelques aveux d'importance.

Couture trébucha lui-même sur l'acte manqué. Lors des audiences de mars 1947, au terme d'un discours rituel sur la pression des Allemands «qui s'étaient entendus avec le Gouvernement français», il répondit au Président de la CNIE, demandeur d'explications sur l'intense publicité consentie à la «collecte des titres» par son établissement : le «prix [de cession] était considérable, avantageux»⁽⁸⁶⁾. D'autres de ses confrères poussèrent à l'occasion ce cri du cœur : un administrateur de sa banque, le comte Pillet-Will, parla le 22 mai 1946 de cessions consenties «sur les injonctions du Gouvernement», mais en se démentant aussitôt : «je me suis uniquement préoccupé des intérêts des actionnaires. Je voulais surtout que le prix soit suffisant pour indemniser les propriétaires des actions»⁽⁸⁷⁾. Et l'aveu ne vint pas seulement des banquiers de Paribas : M. Lebon, du CIC, déclara ainsi en 1946 que la cession «offrait l'avantage d'arrêter une avance perpétuelle de fonds [pour] des créances à peu près irrécouvrables»⁽⁸⁸⁾.

Le fond de l'affaire gît là autant que dans les diktats d'Hemmen et bien plus que dans les introuvables «injonctions» de Vichy. La documentation publiée de Wiesbaden, qui exclut toute initiative de l'Etat, infirme en effet le plaidoyer-type de 1945 rédigé par Paribas : «la Banque argue qu'elle ne pouvait se dérober à une telle opération pour laquelle elle n'a fait que prêter ses guichets, (...) qu'elle ne pouvait s'opposer à une décision d'ordre gouvernemental (...) ; qu'elle était suspectée par les Allemands d'être une banque juive»⁽⁸⁹⁾.

Contemporain du dossier des mines de Bor, celui des titres pétroliers roumains fut évoqué dès septembre⁽⁹⁰⁾-octobre 1940, en des termes similaires. A ceci près que Hemmen, pourtant aussi pressé de régler la seconde affaire que la première, déclara ici se «contenter[...] de la majorité des actions»⁽⁹¹⁾.

Vichy ne montra point d'empressement à brader d'emblée le patrimoine concerné bien que, le 23 septembre, Boisanger eût révélé au minimum l'acceptation de traiter : le Gouvernement français se déclarait d'accord sur les projets allemands de rachat «d'une partie des intérêts français dans les Sociétés pétrolières roumaines» ; mais il demandait en «contrepartie la reconnaissance et la garantie des droits de la France sur les pétroles d'Irak et souhaiterait obtenir des indications sur la conception allemande de l'organisation économique des Balkans» ; le délégué de Vichy conclut en sollicitant de Hemmen un «effort personnel»

sur la question du cours du mark, appel à la générosité allemande en matière d'indemnisation⁽⁹²⁾.

Disposition à capituler ne signifiait cependant pas injonction étatique. L'Etat français ne montra aucune hâte à s'exécuter et n'incita pas les banques à se délester de leurs titres ou à organiser la collecte parmi leurs clients. Une donnée l'établit clairement. L'occupant, pour débusquer plus aisément ses proies, demanda fin octobre 1940 aux établissements bancaires de fournir une déclaration des devises, de l'or et des valeurs étrangères détenus pour leur propre compte et celui de leur clientèle, non seulement en zone occupée mais en zone libre si ces avoirs étaient la propriété de personnes résidant en zone occupée. Vichy jugea la démarche contraire aux dispositions de la Convention d'Armistice et invita «les Banques françaises (...) à ne donner aucune suite aux demandes [allemandes] de déclaration»⁽⁹³⁾.

La réserve de l'Administration ne céda pas immédiatement, au point que les initiatives des banques - les consocieurs de celle de Paris et des Pays-Bas n'agirent pas autrement que cette dernière, futur «mouton noir» de 1944-45 - la mirent sur la touche au cours des réunions successives de l'automne 1940. A la mi-novembre (époque de la signature de l'accord de paiement franco-allemand⁽⁹⁴⁾), Vichy annonça donc la création d'une structure appelée à examiner la demande allemande de cession des actifs des sociétés françaises, «un service spécial au Ministère des Finances» ; et l'Etat exprima courtoisement le voeu «que les demandes correspondantes passent, *autant que possible*, par l'intermédiaire de la Délégation française à Wiesbaden»⁽⁹⁵⁾ : signe que les tractations bilatérales bancaires allaient déjà bon train.

Le compte rendu des séances de Wiesbaden était cette hypothèse. Si Vichy, représenté à cette occasion par Couve de Murville, Directeur des Finances extérieures et des Changes, commença à céder sur certains points - mais pas sur les valeurs pétrolières -, ce ne fut vraisemblablement pas *motu proprio*. Le compte rendu du 25 novembre décrit encore la résistance devant «une prétention inquiétante» des Allemands : leur volonté de régler le montant des actions «à leurs détenteurs actuels au moyen du compte créditeur en francs dont dispose actuellement le Gouvernement allemand du fait de l'excédent des versements exigés au titre des frais d'occupation sur les sommes réellement dépensées en France» par le corps d'occupation⁽⁹⁶⁾.

Cette tactique fut-elle utilisée pour couvrir l'opposition fondamentale du «Gouvernement français (...) d'une manière générale à la perte de ses participations, qui constituaient un élément important de l'actif national» ? ou simplement pour amorcer une discussion pure et simple (mais obstinée) sur les chiffres de l'indemnisation : l'Etat «ne pouvait, d'autre part, considérer comme une contrepartie suffisante, des paiements en francs fournis en réalité par le Gouvernement français lui-même»⁽⁹⁷⁾ ? Il est malaisé de se prononcer en l'état de la documentation consultée, mais l'impression domine que l'initiative ne vint pas de Vichy.

Devant les Allemands, à la séance du 21 novembre de la sous-commission financière, Couve de Murville capitula sur un terrain abandonné de longue date - le tchécoslovaque, précisément. En notifiant «verbalement» l'accord du Gouvernement français, il ne céda pas devant les Allemands seuls, mais devant un arrangement bancaire franco-allemand : il cautionna simplement un agrément préalable entre l'Union européenne - sans doute «l'Union Européenne Industrielle et Financière», intermédiaire des cessions de titres cité par Paribas à propos de la cession des actions de la Banque Générale de Crédit Hongrois en juillet 1941⁽⁹⁸⁾ - et la Bömische Bank concernant Berg et Hüttengesellschaft à Prague⁽⁹⁹⁾. Le lendemain, lors d'une séance largement consacrée aux titres pétroliers, il fut interpellé par Hemmen pour la mauvaise volonté manifeste de Vichy à approuver l'accord déjà conclu au terme de négociations entre la Banque de l'Union Parisienne et la Deutsche Bank à propos de la Banque Commerciale Roumaine. Hemmen «se plai[gn]ant que le Gouvernement français ne veuille pas donner son accord et demand[ant] pourquoi», Couve de Murville répliqua avec simplicité : «parce que le Gouvernement français ne souhaite pas liquider les participations françaises à l'étranger»⁽¹⁰⁰⁾.

Echange fatal à la thèse classique des banques forcées à l'abdication sous la férule de l'Allemand soutenu par Vichy. On ne voit pas en l'espèce à quelle sommation aurait obéi une banque dont les dirigeants, après la libération, oscillèrent entre le mensonge pur et simple et la confession. L'accord bilatéral de l'automne 1940 conclu hors de toute contrainte étatique excluait à lui seul la sincérité de la documentation que forgea entre 1945 et 1947 la Banque

de l'Union Parisienne à l'attention de la CNIE sur les cessions de titres. La thèse chargeant conjointement et en termes emphatiques le Reich et Vichy à propos de tous les dossiers fut soutenue notamment par ses notes de 1947 relatives aux cessions de la Banque Générale de Crédit Hongrois, de Tobis Tonbild Syndicat AG, de la Banque Internationale de Luxembourg, de la Banque Commerciale Roumaine : tout aurait procédé de l'effet cumulé «de la pression allemande» et de «la décision du gouvernement»⁽¹⁰¹⁾.

L'ensemble d'une argumentation déchirante sur les efforts et souffrances des banquiers concernés reçut la caution écrite officielle, dans un beau crescendo entre 1946, période encore apparemment épuratrice, et 1948, à l'ère du retour en gloire des accusés de 1945. Pradelle et Zacharie entamèrent solidement le processus dans leur rapport du 29 juillet 1946 - qui retint l'argument, avantageusement brandi après-guerre, du maintien de Pierre de Gaulle, le frère du Général, comme Directeur de la BUP à Lyon - : «Il est évident que le grand responsable de ce concours des Banques qui a secondé si puissamment l'effort de guerre allemand est le Gouvernement de Vichy. Les banques auraient pu résister plus efficacement si elles avaient été soutenues par le Ministère des Finances mais elles ne recevaient de celui-ci que des injonctions de déférer aux exigences allemandes». Pradelle, dans son rapport complémentaire du 21 avril 1947, dégagea la Banque du délit de «*chef de file*» et l'innocenta de toute «initiative blâmable». La note du Commissaire du Gouvernement, le 2 février 1948, point final de la réhabilitation, s'acheva dans le dithyrambe, déclarant «la contrainte (..) certaine» ; et, sans souci des contradictions internes du propos, ce chaleureux avocat de la BUP mêla l'hommage à «la résistance manifestée aux exigences allemandes» à la remarque suivante, qui disculpait avec cette banque toutes ses consoeurs : non «*chef de file*[...] il lui était impossible de résister, pas plus d'ailleurs qu'aux banques chefs de file»⁽¹⁰²⁾.

Dans le détail des affaires, le contraste entre les faits de 1940 et leur reconstitution de 1947 frappe plus nettement encore. L'Union Parisienne avait, au plus tard en novembre 1940, accepté les propositions de la Deutsche Bank pour la Banque Commerciale Roumaine, discutées par les deux parties intéressées. Elle conta dans sa note de 1947 cet épisode bancaire et purement bilatéral en ces termes : sa consoeur allemande ayant tenté auprès d'elle une démarche «à la fin de 1940» pour acquérir les 304.108 actions qu'elle détenait sur les 600.000 du capital total de l'établissement roumain, elle refusa ; «quelques mois plus tard», elle fut «avisée» d'un accord intervenu à Wiesbaden sur la question : il s'agissait d'«une opération d'ensemble traitée entre gouvernements français et allemand» ; la BUP fut mise dans l'impossibilité «de s'(...) opposer» à cet arrangement la laissant «absolument découverte vis à vis de la pression allemande», désormais «brutale» : «les allemands (*sic*) déclaraient que leur gouvernement ne pouvait tolérer le fonctionnement d'une banque franco-belge, et qu'il était décidé à y mettre obstacle par tous les moyens»⁽¹⁰³⁾ (après-guerre, le refus de la majuscule conventionnelle au substantif «Allemand» ou le vocable, également dépourvu de majuscule, de «boches» tint lieu de brevet de résistance pour les milieux soumis aux enquêtes de la CNIE).

Certains documents de l'après-Libération dévoilèrent la hâte de 1940, malgré une documentation incomplète, pour ne pas dire vidée par les banques, puisque celles-ci ne fournirent guère que leur propre version littéraire du dossier des cessions. L'une des rares pièces contemporaines des actes à avoir survécu au pointilleux ménage effectué en 1944, l'AG du 30 mai 1941, se félicitait en termes à peine euphémiques d'avoir transformé une perte sèche potentielle en bonne affaire : fin 1940-début 1941, «nous avons été amenés à accepter des offres avantageuses pour certaines de nos participations à l'Etranger qui, en raison des circonstances, ne présentaient plus pour notre activité l'intérêt qui en avait motivé l'acquisition»⁽¹⁰⁴⁾. L'enthousiasme des débuts avait atteint de tels sommets que certains banquiers, plus sincères que leurs confrères, eurent scrupule à accabler après sa chute l'Etat qui les avait couverts plus qu'entraînés dans ces fructueuses opérations : le Baron de Neufelize invoqua en un style vague à souhait «les démarches pressantes» faites auprès de la BUP ; il déclara avoir oublié la date desdites démarches, pour conclure qu'on n'avait acquiescé «qu'après avoir mis les autorités françaises au courant et d'accord avec elles»⁽¹⁰⁵⁾. «Mettre au courant» l'Etat ne signifiait pas céder à ses «démarches pressantes».

Revenons au 21 novembre 1940, où Couve de Murville fut prié d'acquiescer à la cession aux Allemands des Emprunts yougoslaves d'après-guerre, des Mines de Trifail, de la Banque Générale de Crédit Hongroise (après-guerre, la BUP déclara n'avoir été informée qu'au début de 1941 d'un accord à Wiesbaden des autorités françaises à la cession des titres

de cette banque hongroise à la Dresdner Bank; celle-ci lui aurait notifié qu'elle «était pratiquement dans l'impossibilité de se refuser à l'opération et qu'un tel refus serait considéré comme inacceptable de la part des Pouvoirs publics allemands qui avaient donné à la Banque [allemande] un ordre formel d'acquisition. Ainsi à découvert vis à vis de la pression allemande par la décision du Gouvernement, la Banque de l'Union Parisienne ne put que s'incliner», jouant un rôle purement «passif»⁽¹⁰⁶⁾. Couve de Murville transmit pour sa part les «avis défavorables» de son Gouvernement non seulement sur le principe mais sur le mode de règlement de ces opérations. Il se montra particulièrement ferme sur ce point devant Schöne, qui avait inventé la faribole suivante : le reliquat disponible des francs correspondait tout simplement à la valeur des marchandises que l'Armée d'occupation devait importer d'Allemagne parce qu'elle ne pouvait se les procurer en France. Il rejeta catégoriquement l'argument : il convenait d'établir le montant total des dépenses en question, de donner des précisions sur les livraisons en provenance d'Allemagne à l'Armée d'occupation ; «on verra si la valeur de ces livraisons est tellement supérieure à celle des marchandises de toutes sortes qui sont achetées en France par l'Allemagne, notamment pour des fins militaires». Ton et forme n'auraient pas le renoncement immédiat⁽¹⁰⁷⁾.

2. 2. Le cas des sociétés pétrolières roumaines :

La réunion du lendemain 22 novembre fut consacrée aux deux sociétés pétrolières roumaines Colombia et Steava. La première était intégralement française ; la seconde, «d'origine allemande», avait été rachetée en 1922 au groupe Eos en Suisse, et était dominée, malgré de trompeuses apparences roumaines (un quart du capital français, un quart anglais, une - fausse - moitié roumaine), par le capital anglo-français (les Roumains n'ayant pu régler le montant souscrit lors de l'acquisition de 1922, leur part avait fait l'objet d'un «droit de gage» franco-anglais⁽¹⁰⁸⁾). La discussion des «spécialistes [invités], en particulier des banquiers» allemands et français, affermit l'impression que les demandeurs de pourparlers siégeaient à la tête des Conseils d'Administration et que Vichy les avait suivis plutôt que précédés.

Ils étaient venus là pour une discussion acharnée sur les chiffres, entamée avant ladite séance. La réunion du 22 novembre et les suivantes furent évidemment précédées et accompagnées de pourparlers bancaires bilatéraux, tant le dossier semblait déjà familier aux Allemands. Dès le 30 octobre, Boisanger avait «indiqu[é] que M. Couture, de la Banque de Paris, [était] prêt à se rendre à Wiesbaden à la date qui sera[it] fixée», et Hemmen évoqué la possibilité d'une réunion dès la semaine suivante avec «une autre personnalité [qui] lui a été désignée [et] qui connaît l'ensemble de la question (...)»⁽¹⁰⁹⁾. Le 22 novembre figuraient du côté français Couture, déjà rencontré, et Bonnafous, Directeur de l'Omnium Français des Pétroles (dont Couture était le Vice-Président), actionnaire majoritaire des titres pétroliers roumains. Les principaux actionnaires de la Colombia étaient le groupe Desmarais et l'Omnium Français des Pétroles (501.297 actions sur un total de 760.000)⁽¹¹⁰⁾ ; il fut précisé à la séance du 22 novembre 1940 que l'Omnium possédait 216.000 actions de la Colombia et 258.387 de Steava, plus un droit de gage portant sur 217.577 de propriété roumaine⁽¹¹¹⁾.

Les deux personnalités présentes n'obéissaient pas aux ordres des hauts fonctionnaires d'un Ministère de tutelle. On a peine à croire en effet que les attitudes partiellement ou totalement divergentes des uns et des autres aient uniquement masqué un astucieux partage des tâches.

Entre octobre et novembre, Vichy avait pratiquement cédé, sans qu'on pût lui imputer l'impatience des banquiers français d'entrer en discussion. La séance du 22 novembre s'ouvrit sur le constat de triomphe de Hemmen, qui souligna qu'en notifiant son accord de principe, Vichy avait renoncé à sa «condition initiale». Boisanger lui-même, assez largement acquis à l'opération pour manoeuvrer sur le terrain du débat «technique» - chiffrage et modalités de récupération des actions soit appartenant aux banques, soit réparties au sein du public -, émit encore certaines réserves. Il invoqua les mythiques «contreparties» demandées par son gouvernement, et surtout il limita prudemment le degré d'initiative des deux financiers français : «MM. Couture et Bonnafous sont venus ici pour s'informer de vos demandes. Ils ne sont pas habilités à prendre des décisions» ; et, ajouta-t-il, confronté à l'impatience de Couture de lâcher l'«allemande» Steava avant la société française, «il vaudrait mieux s'occuper uniquement de la Steava et laisser provisoirement la Colombia».

Autre signe certain de la persistante réticence étatique à l'abandon des actifs français en Europe occupée, le dialogue entre Hemmen et Couve de Murville en fin de réunion. On a cité plus haut la réplique du second, apostrophé par le premier sur le dossier de la Banque Commerciale Roumaine déjà réglé par les négociations Deutsche Bank-Banque de l'Union Parisienne : propos explicite sur la non-initiative étatique de la «liquid[ation] des participations françaises à l'étranger». Couture déclara pour sa part que «le Gouvernement français ne nous a[vait] rien demandé»⁽¹¹²⁾. Le responsable de Paribas confirma cette thèse au cours des deux réunions suivantes : le 12 décembre, il rappela d'entrée que sa banque n'était munie d'aucune instruction pour céder ses actions, «ni même» pour négocier ; les Allemands jugèrent en conclusion «très fâcheux que le Gouvernement français n'[eût] pas encore donné ses instructions»⁽¹¹³⁾ ; le 13, Couture répéta «qu'il n'a[vait] pas reçu mandat pour négocier cette cession»⁽¹¹⁴⁾. Position qui ressort clairement du résumé hebdomadaire des 8-14 décembre 1940 : «les experts français ont affirmé de nouveau qu'il n'était pas question *pour l'instant* d'effectuer cette cession dont le Gouvernement français n'avait pas accepté le principe, et qu'ils étaient venus exclusivement pour fournir à la Délégation allemande la documentation souhaitée par elle»⁽¹¹⁵⁾.

Les échanges entre les banquiers français et ceux de la Deutsche Bank, qu'ils fussent représentants du Reich ou financiers ès qualités (le compte rendu du 12 décembre mentionne la présence d'Abs, Kurzmeier, Rosenkranz, Oster), trahissent des motivations sans lien avec la pression ou le diktat de Vichy. On y retrouve celles de notre hypothèse, mêlant les préoccupations de moyen et long termes avec celles du très court terme : la conviction que la victoire allemande dans la sphère considérée obligeait les anciennes puissances présentes ou dominantes à s'effacer ; le souci d'obtenir compensation rémunératrice dudit effacement forcé, bref de transformer en opération rentable une spoliation de fait : car les Français avaient perdu toute maîtrise sur leurs affaires établies en terre germanisée, qui ne rapportaient plus rien.

Avec sa morgue coutumière, Hemmen, décrivant «les deux raisons [allemandes] de cette négociation», en énonça aussi les raisons françaises :

«1°. La France est passée au second plan dans les Balkans tandis que nous passons nous-mêmes au premier plan ; il est nécessaire d'adapter la situation économique à la réalité politique». Son propos fut aggravé ensuite dans une réplique extrêmement méprisante à Boisanger, qui semblait caresser l'espoir d'un maintien de la présence financière française en Roumanie : le Gouvernement français préférerait un règlement des cessions en participations en Allemagne ou à l'étranger «plutôt que de l'argent». Impossible, répondit Hemmen, les sommes seront prises sur les frais d'occupation : «cela vous évitera de faire marcher la planche à billets. Ce genre de participation sera généralisé du côté allemand, quand la nouvelle politique de collaboration aura été définie». Boisanger insistant aimablement, en demandant si l'on pourrait employer les fonds reçus pour acheter du matériel en Allemagne ou améliorer les installations techniques en Roumanie ou ailleurs, s'entendit confirmer l'interdiction de la cour de récréation allemande à l'ancien élève français : l'investissement français en Roumanie n'était «pas politiquement souhaitable (...) on trouvera bien à employer utilement ces capitaux en France pour l'oeuvre de reconstruction»⁽¹¹⁶⁾.

2°. En raison de la guerre contre l'Angleterre, «il nous faut beaucoup de pétrole, et tout de suite, nous voudrions donc exploiter nous-mêmes en Roumanie». Et de vanter la grandeur et l'intelligence des responsables du Reich, qui consentaient à négocier ce qu'il eussent pu saisir sans autre forme de procès : il convenait de «parler ici en hommes d'affaires» ; le Gouvernement allemand aurait pu «vous dicter ses conditions au moment du traité de paix (...) En 1919, c'est vous qui avez fait une bonne affaire, maintenant ce sera nous. Nous pourrions exiger que vous nous remettiez purement et simplement ces valeurs», comme vous l'avez fait à cette époque, mais nous préférons nous entendre «sur une base purement commerciale». Bref, au lieu du diktat, l'appât du gain et l'incitation à traiter d'urgence pour ne pas risquer de tout perdre : nous ne voulons pas reproduire «les graves erreurs (...) que vous avez commises il y a vingt-cinq ans» ; profitez de nos bonnes dispositions, que la victoire définitive pourrait anéantir : nous avons un besoin urgent du pétrole de Roumanie, parce que «nous sommes encore en guerre (...) Vous devez, en hommes d'affaires, savoir profiter de cette situation» ; si vous attendez un dédommagement après la signature du traité de paix, «vous risquez d'avoir une surprise désagréable».

Couture, son interlocuteur français, se situa bien sur ce registre malgré quelques minauderies : «tant que le Gouvernement français ne nous a rien demandé, nous préférons garder les actions». Ainsi, à propos de Steava, certes d'origine allemande, mais dont «les actions ont été régulièrement achetées et payées par nous. Cette transaction n'a rien à voir avec le traité de Versailles», et le prix doit en être fixé «sur place», au terme d'une «expertise technique». Le débat fit ressortir en effet que le seul butoir subsistant entre banques intéressées concernait le cours du rachat : «j'essaie de faire comprendre à ces Messieurs», déclara Hemmen à Boisanger, qui posait clairement la question de la collecte des titres français, «qu'ils ont intérêt à répondre au désir du Gouvernement français. Je me rends compte d'ailleurs que leur résistance est surtout destinée à préparer le terrain pour le moment où il s'agira de fixer le prix».

Couture était en effet mandaté par sa banque pour discuter ferme sur des valeurs que la conjoncture avait fâcheusement amoindries - pour ne pas dire anéanties -, et tenter de démontrer qu'on ne céderait que sur la base de la grandeur financière passée, antérieure à la germanisation de la Roumanie : «le cours forcé dans les derniers temps», en raison de l'impossibilité de transférer les dividendes en Roumanie, répliqua-t-il à la question de Hemmen sur le «prix demand[é par] l'Omniun et Desmarais», ne pouvait constituer une bonne base de calcul ; le rendement financier était très inférieur au rendement technique, qui pouvait donc seul constituer la base de fixation des prix. «Ce raisonnement est extrêmement habile», commenta Hemmen, avant de proposer de prendre pour critère «les cours moyens des trois dernières années». Offre rejetée par Couture, selon qui l'absence «de marché» empêchait «de prendre en considération la cote».

De fait, les bases du marché étaient déjà bien défrichées : l'expertise technique, dont Hemmen déclarait craindre les lenteurs, pourrait au contraire, affirma Couture, s'effectuer «en peu de temps» : on disposait «déjà [d']une base pour la Steava», les 750 francs réglés à l'Allemagne en 1922, «et l'affaire s'est encore améliorée depuis». Et, après qu'Hemmen eut évoqué les prochaines négociations entre vendeur français et acheteur allemand sur la fixation des actifs après examen des bilans, des inventaires et des passifs - non sans avoir glissé que les Allemands estimaient les trésors de la Colombia proches de l'épuisement -, Couture nuança une satisfaction presque sans mélange. L'auteur des propos qui suivent n'était pas venu défendre la conservation du patrimoine confié à la garde de sa banque : «cet exposé me paraît en tous points excellent», mais «les bilans n'ont pas de signification car ils sont libellés dans une monnaie qui a subi depuis vingt ans de nombreuses dépréciations»⁽¹¹⁷⁾.

Trois semaines plus tard, le 12 décembre, Couture révéla quelques aspects nouveaux de l'empressement à se faire indemniser. Abstraction faite des coquetteries d'usage sur la non-envie de vendre et sur l'appel à la poigne nazie au secours des intérêts français, il fut clair que les Français n'avaient plus le choix qu'entre l'absence de dividendes et la plaisante inclination des Allemands à les indemniser : «du point de vue européen, il serait malheureux que ces entreprises roumaines, et tout particulièrement la Colombia, ne soient pas bien tenues en mains» ; or, on déplorait «un certain flottement et la production s'accumule sur place (...) s'il s'agit d'amorcer immédiatement une collaboration franco-allemande technique et commerciale, nous sommes d'accord pour en parler tout de suite». Les représentants français avaient été «chassés» de Roumanie, «n'est-il pas possible de les renvoyer sur place ?» ; s'imposait enfin une «réorganisation» rapide du «personnel administratif, puisque, notamment, la législation roumaine exige que les Juifs soient éliminés ; il y en avait un assez grand nombre, surtout dans les services de comptabilité. Il y avait là une tâche assez délicate et urgente»⁽¹¹⁸⁾.

«Cette idée de collaboration pratique franco-allemande» laissa de marbre ses confrères allemands, qui n'avaient pas dit mot de la question juive : «idée (...) intéressante», déclarèrent-ils au terme de l'exposé, mais «il faut d'abord résoudre les questions financières ; car la participation allemande dans le capital est la condition préalable à toute collaboration»⁽¹¹⁹⁾.

Au cours des deux dernières séances entre banquiers, le 13 décembre, tout en répétant que la cession n'était, sur le plan gouvernemental, toujours pas à l'ordre du jour, Couture renouvela sa demande de désignation de délégués français auprès des sociétés du groupe en Roumanie «pour ne pas laisser compromettre l'avenir des exploitations»⁽¹²⁰⁾. Et, parfois accompagné de Bonnafous, il se livra avec ses confrères allemands à une âpre discussion dont son témoignage d'après-guerre restitua une image très idéalisée, voire franchement

mensongère: à la première séance [le 10 décembre 1940], affirma-t-il aux enquêteurs, «nous [nous sommes] constamment bornés à répondre que nous n'étions pas vendeurs» ; il ne dit rien des trois séances suivantes des 12 et 13 ; la suite fut aussi fantaisiste ⁽¹²¹⁾. Abs notamment contesta les estimations françaises de Colombia (300 millions, soit 400 francs par action), jugeant les perspectives de production «peu favorables» : après trois ans de «rendement normal», la production diminuerait.

Cette prévision fut à peine démentie par Bonnafous, visiblement pressé de vendre : les chiffres actuels se maintiendraient cinq à six ans ou peut-être davantage ; «les prévisions [sont] souvent trop pessimistes» ⁽¹²²⁾ (intervention active que l'intéressé, couvert par Debray, ancien Commissaire du CNR aux Finances ⁽¹²³⁾, omit dans son mémoire en défense de février 1947. Bonnafous dénia alors tout rôle à l'Omnium, qui aurait été «délibérément écarté de la gestion», pour charger la Banque et Couture : «les pourparlers furent exclusivement conduits par la Banque» ; lui-même, qui n'assistait pas aux séances du CA de l'Omnium, n'était «pas intervenu dans la discussion», ne fournissant que «des renseignements statistiques», etc. ⁽¹²⁴⁾).

Les propos du Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas et Vice-Président de l'Omnium annoncèrent la poursuite du combat sur les chiffres et l'assurance d'un accord prochain : Couture ne pouvait «présenter une contre-proposition», parce que les Français n'étaient «pas vendeurs» et (peut-être surtout, est-on tenté de penser) parce que leur chiffrage éventuel se trouvait «beaucoup trop loin de l'offre allemande» ; il n'était au surplus pas question de céder Colombia sans vendre les actions de Steava - lesquelles valaient bien la moitié de celles de la première société, «mais sur des bases entièrement différentes» de l'évaluation absolue allemande. Et, contre l'entêtement d'Abs et Kurzmeyer à justifier leurs chiffres, Couture contesta à nouveau les bilans comme base d'estimation de «la valeur du fonds de commerce», particulièrement celle des champs de pétrole.

Le nouvel entretien prévu à Paris la semaine suivante ⁽¹²⁵⁾ n'a pas laissé de trace dans la documentation de Wiesbaden. Mais la suite du considérable dossier des cessions confirme que, si contrainte il y eut, celle-ci fut exercée non sur les banquiers mais sur l'Etat.

La lecture des dossiers n'autorise sans doute pas un jugement définitif contre la thèse du partage des tâches. On ne peut absolument exclure l'idée que la résistance ouverte ou la tactique dilatoire de la haute administration, d'abord sur le principe puis sur les modalités de la vente, aurait surtout aidé les banquiers dans leur ardent combat pour grossir le dédommagement. Couve de Murville batailla jusqu'au début de 1941 contre l'exigence allemande d'imputation des frais de rachat sur les frais d'occupation, ainsi le 10 janvier, où il déclara à Hartlieb : «en attendant [que soit posée] dans son ensemble la question des frais d'occupation, nous ne pouvons accepter les cessions de participations que vous envisagez. Le jour où les frais seront fixés d'une façon raisonnable, tenant compte à la fois des dépenses réelles et de notre capacité de paiement, nous pourrons examiner ce qu'il y a lieu de transférer en Allemagne et accepter certaines de vos demandes. Nous ne le ferons pas aussi longtemps que nous aurons l'impression de remplir toujours un tonneau sans fond» ⁽¹²⁶⁾. Puis il céda, apparemment séduit par la proposition Schöne, le 16 janvier 1941 : une «solution toute nouvelle» de règlement en «emprunt 4% 1939» français détenu par une banque hollandaise ⁽¹²⁷⁾ (idée allemande ou française, née au cours des pourparlers bancaires ? la correspondance de Wiesbaden ne permet pas d'en fixer la paternité). Encore résolu, le même jour, à propos des «pétroles roumains» - où «la question est différente, car il s'agit d'intérêts économiques et même politiques très importants pour nos rapports avec la Roumanie» -, le haut fonctionnaire français se déclara dès le lendemain disposé à «l'accepter immédiatement en ce qui concerne la Banque Commerciale Roumaine et la Banque Générale du Crédit Hongrois». A une réserve près : «nous devrions avoir l'assurance que les titres français auraient été régulièrement acquis de la Banque hollandaise qui les détient, et qu'aucune réclamation ultérieure de cette dernière ne serait à craindre» ⁽¹²⁸⁾.

On ne saurait donc opposer sans nuance un Etat vertueux aux banquiers prêts à faire flèche de tout bois. Confrontée au reste de la documentation relative à l'industrie et aux banques, celle des cessions tend cependant parfois à opposer les visions de long terme de certains secteurs de l'appareil d'Etat au court terme du monde financier, la priorité du gain immédiat, la hantise du profit différé. Motivations assorties, au moins jusqu'à la fin de 1941, de la conviction que «l'Europe nouvelle», abandonnée à son sort par des Etats-Unis viscéralement neutres, devrait s'incliner devant l'hégémonie allemande. Vichy capitula vite -

l'affaire progressa à marche forcée en 1941 -, mais on ne peut l'accuser d'avoir forcé les banques à céder.

Dans la première semaine de mars 1941, au terme de tractations bilatérales dont la publication de Wiesbaden n'a pas gardé l'écho, «le Gouvernement français [se déclara] disposé à donner son accord au projet de contrat entre les maisons françaises intéressées pour la cession au Reich des participations dans la Société "Colombia", les "Charbonnages de Trifail", la "Banque Commerciale Roumaine" et la "Banque Générale de Crédit Hongrois"»⁽¹²⁹⁾. La semaine suivante, vint le tour d'un autre gros morceau, celui de la Norvégienne de l'Azote, dont 60.000 actions furent cédées «au groupe allemand formé par la Dresdner Bank et l'IG Farben Industrie»⁽¹³⁰⁾. «Le Gouvernement français accept[a] en principe» cette opération bancaire, bilatérale une fois de plus, qui impliquait l'aryanisation d'avoirs Rothschild placés notamment à Paribas⁽¹³¹⁾. Son «accord» définitif fut cependant «subordonné à deux conditions», strictement technico-financières : «règlement (...) par remise de titres d'emprunts français émis en Hollande et en Belgique» ; fin du «blocage [des] actions qui resteraient la propriété de porteurs français de la zone occupée»⁽¹³²⁾.

Tous les dossiers de Wiesbaden, ceux de 1940 parfois fort précis, ceux de 1941 plus brièvement résumés, infirment le plaidoyer *pro domo* de Couture de septembre 1945, aussi fantaisiste sur la chronologie de la capitulation que sur les pressions subies : de décembre 1940 à mai 1941, déclara-t-il, il n'y eut plus de conversations avec les Allemands, mais le Ministère des Finances envoya en Roumanie une Commission d'Expertise «en vue d'établir la valeur intrinsèque des titres» [c'est Hemmen qui, le 22 novembre, avait évoqué la création d'une Commission mixte «pour fixer définitivement les valeurs contestées», proposition que Couture avait jugée excellente, comme le reste de «cet exposé»⁽¹³³⁾] ; en mai 1941, à Paris, «toujours sous les auspices du Ministère des Finances», les Allemands brandirent la «menace de violence» : «ayant élevé les offres de 400 Frs (*sic*) par titre, [ils] ont déclaré que si l'on en (*sic*) finissait pas, ils sauraient bien contraindre les propriétaires de titres, et que dans ce cas le prix ne serait plus le même. Le Ministère des Finances tenu constamment au courant a donné avis d'en finir»⁽¹³⁴⁾.

Argumentation sur le rôle du Ministère des Finances dont l'insincérité ressort des seules contradictions internes : actif («toujours sous [s]es auspices») ou passif («tenu constamment au courant») ; sans parler de l'argument du prix et du délai : violence ou appât? Que dire alors des conclusions tirées en 1992 par H. L'Huillier, Directeur de l'Information du Groupe Total curieusement doté du statut d'historien. Dans un article au titre éclairant - «La stratégie de la Compagnie française des Pétroles durant la Seconde Guerre mondiale : sauvegarder l'essentiel» -, l'auteur renvoie l'énorme affaire en simple note annexe d'un paragraphe retraçant les terribles efforts de la CFP pour s'opposer aux pillages allemands vidant sa «raffinerie de Normandie» : «en janvier 1941, la Rüstungsinspektion faisait enlever une des tours de l'installation d'isopentane ; et régulièrement, des camions se présentèrent avec des ordres de réquisition, dans le but d'expédier des éléments opérationnels soit vers l'Allemagne, soit vers la Roumanie où les Allemands avaient acquis de nombreux sites pétroliers». Le dossier est ainsi résumé : «de fin 1940 à juillet 1941, des *négociations eurent lieu entre les sociétés françaises ayant des intérêts en Roumanie* et les autorités allemandes qui avaient manifesté le désir de contrôler l'industrie pétrolière roumaine. Boisanger prit part à ces négociations dont les principaux acteurs en France furent des dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas. En juillet 1941, *les sociétés françaises ayant des actions dans la Colombia et dans la Steaua Romana (c'était le cas de l'Omnium Français des Pétroles) apprirent qu'elles devaient céder leurs titres au prix de 500 francs l'un aux autorités allemandes*»⁽¹³⁵⁾. Il faudrait pourtant choisir entre deux arguments antagoniques : négocièrent-elles activement jusqu'en juillet 1941 ou «apprirent»-elles à cette date le malheur qui les frappait?

2. 3. Une bonne affaire financière :

C'est bien la tendance Barnaud, symbolisée par la note du 28 juin 1941 «sur le règlement des frais d'occupation», qui triompha finalement. Condensé de la thèse selon laquelle on pouvait transformer une défaite en bonne ou en pas trop mauvaise affaire, ainsi apparaît sa liste «des valeurs transférables que nous pourrions aliéner sans grand dommage (...) b. Certaines valeurs étrangères et, en particulier, certains fonds d'Etat de pays qui sont actuellement soumis à l'emprise allemande, et qui, dans l'avenir, ou bien resteront dans

l'orbite du Reich, ou bien seront incapables de faire face à leurs obligations financières extérieures (...) principalement la Roumanie, la Yougoslavie, la Pologne et la Bulgarie»⁽¹³⁶⁾. On y retrouve les deux hypothèses envisagées plus haut : victoire du Reich ou non - sa défaite laisserait les malheureux pays d'Europe orientale en situation d'insolvabilité -, il convenait d'obtenir la meilleure indemnisation possible. Mais, qu'il s'agît de consensus partiel ou total entre l'Etat et les élites économiques, Vichy, qui maniait tant la contrainte sur les faibles et les humbles, ses victimes, ne contraignit ni les banques ni les entreprises à se soumettre à une collaboration qui leur aurait répugné.

Les dossiers de Wiesbaden montrent en effet que banques et groupes détenteurs de titres, sollicités par le demandeur allemand, n'attendirent pas l'incitation ou le feu vert de l'Etat pour marchander, avec un indissoluble mélange de bonne volonté et d'acharnement sur les chiffres. La perte redoutée se métamorphosa d'ailleurs en appréciable gain, entre la demande allemande de l'automne 1940 et les accords définitifs et ventes massives de 1941. En témoignèrent les multiples circulaires de l'Occupation, jusqu'à la fin de 1941, «la propagande intense faite pour inciter les porteurs à la vente de titres», selon le témoignage de mars 1947 de Lejus, secrétaire du CE de Paribas, sur les titres roumains. Il en alla de même pour la Norvégienne de l'Azote, «où nous incitions la clientèle à vendre ses droits... (*sic*) et nous savions qu'il n'y avait qu'un acheteur». Le salarié de la Banque répondit à la question du Président de la Commission : n'a-t-on pas donné d'instructions «au personnel de direction ou d'exécution pour freiner ces opérations»? : «aucune, à ma connaissance»⁽¹³⁷⁾.

Ce témoignage postérieur ne saurait être rejeté, dans la mesure où il concorde avec les comptes rendus de Wiesbaden. Ceux-ci mentionnent en effet en décembre 1941 la marée des vendeurs des actions de la Société (polonaise) Steinhagen Saenger : «la Délégation française avait donné son accord pour la cession, par un groupe français à un groupe allemand, de 100.000 actions de la Société Steinhagen Saenger. Devant l'afflux des offres, elle propose de porter à 115.000 le nombre des actions à céder»⁽¹³⁸⁾. Ce flux de décembre 1941 fut enflé en réalité par Paribas même, comme l'atteste la convergence des deux types de sources : la Banque *sollicita* des Finances l'autorisation de vendre les titres à la Dresdner Bank, et obtint l'accord définitif du Ministère le 7 janvier 1942 ; elle déplora après coup sa trop modeste rémunération : les 725 francs de rachat se seraient situés très en-dessous de la valeur réelle du titre (en 1939, «au moins» (?) 807 francs)⁽¹³⁹⁾.

L'enthousiasme vendeur de décembre 1941, qui dépassa les espérances allemandes initiales, incite fortement à douter de ces lamentations *a posteriori* : «la Délégation allemande a accepté l'augmentation à 115.000 du nombre des actions de la Société Steinhagen Saenger qui doivent être cédées à un groupe allemand par les porteurs français»⁽¹⁴⁰⁾. Ces opérations rémunératrices n'empêchèrent pas leurs bénéficiaires de les oublier parfois dans les bilans. Oubli mentionné avec indulgence par le compatissant rapport Postel-Vinay de septembre 1945 : à Paribas, la cession de 1500 actions de la Banque Générale de Crédit Hongrois à la Dresdner Bank «n'a pas figuré sur la déclaration souscrite par suite d'une erreur. La Banque n'avait aucun intérêt à dissimuler cette cession (...)»⁽¹⁴¹⁾. Cet indice, parmi bien d'autres, corrobore la non-fiabilité des chiffres absolus déclarés au fisc⁽¹⁴²⁾.

IV. LES SOCIÉTÉS MIXTES : DE KUHLMANN ET FRANCOLOR À UGINE ET RHÔNE-POULENC

Rechercher les marchés, peut-être même aussi convertir les déficits nés d'une fâcheuse situation imposée par la présence militaire allemande en affaire rentable relève de la logique économique. Logique décrite en termes brutaux par un compagnon de table de Rist, le 21 mai 1942, au rituel «déjeuner du Suez»: «la classe bourgeoise (...) ne pense qu'à son "fric" (*sic*)»⁽¹⁴³⁾. Le dernier type de tractations étudié ici permet de pousser plus loin l'hypothèse relative à la conception par les élites de l'avenir européen de la France et de rendre hommage à la lucidité de Rist sur son milieu (clairvoyance qui ne l'empêcha pas de demeurer sans état d'âme apparent pendant l'Occupation au conseil d'administration de Paribas, décision transformée après coup en «acte (...) de courage» contre le Président ultra-collaborateur Laurent-Atthalin⁽¹⁴⁴⁾). Que les élites françaises aient, pour une large part, cru pendant un certain temps à la durable victoire européenne de l'Allemagne - et consécutivement à la nécessité de s'en accommoder, d'envisager les années à venir dans ce cadre -, semble en effet plus décisivement établi par la troisième étape de notre étude, la constitution des «sociétés mixtes».

Les riches années 1940-41 ne suffirent pas à épuiser ce dossier, qui fut prolongé, négociations incluses, très au-delà la période où la victoire allemande pouvait apparaître acquise. S'en dégagent avec une particulière netteté les opérations industrielles et bancaires par lesquelles les firmes françaises consacrèrent leur collaboration avec l'IG Farben : c'est à dire dans le secteur français (avec la branche énergétique, des gazogènes à l'industrie électrique et au pétrole ⁽¹⁴⁵⁾) qui intéressa le plus le Reich et le géant chimique de l'industrie allemande. Les Allemands furent certes très exigeants dans cette branche d'activité qui constituait le symbole entre tous de leur écrasante victoire : après y avoir si vivement ressenti leur défaite de 1918, ils en firent un enjeu essentiel de la Revanche enfin acquise. Ils se seraient peut-être cependant, en l'absence des offres empressées de leurs pairs, «contentés» en France, ce qui était déjà considérable, «du même genre d'actions qu'aux Pays-Bas : fermeture d'usines, accords de partage des marchés à long terme, interdiction d'exporter et assauts contre les positions des filiales étrangères» ⁽¹⁴⁶⁾.

I. FRANCOLOR, UN SYMBOLE :

Le cas Francolor, nom illustre, nous semble refléter une situation assez générale, qui ne met pas davantage que les dossiers abordés plus haut l'accent sur les injonctions de l'appareil d'Etat. Il présente au surplus l'avantage de révéler au moins en partie le processus préparatoire aux décisions financières et industrielles.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'aspect, évoqué ailleurs, de Francolor enfant chéri des banques, gavé de crédits jusqu'au terme de l'Occupation ⁽¹⁴⁷⁾. Il s'agit seulement de rapporter la naissance de ce modèle des «sociétés mixtes» à ses véritables créateurs. Or, malgré les serments de ses dirigeants à l'ère de l'épuration, cette fondation ne s'explique pas par les insupportables pressions de Berlin ou de Vichy. Elle met à l'inverse en lumière certaines motivations du comportement de quelques personnages-clés de l'élite française.

Les dirigeants de Kuhlmann songèrent à exploiter au mieux la conjoncture en s'intégrant dans un organigramme industriel européen en vertu duquel, selon les termes du Président de la CNIE, «l'IG Farben devenait le Furher (*sic*) de l'industrie des colorants française» ⁽¹⁴⁸⁾. L'atmosphère de l'été 1947 était certes fort propice au pardon quasi officiel des fautes. Mais l'argumentation favorite des suspects, mêlant dans l'opprobre «les boches» ou «les allemands (*sic*)» ⁽¹⁴⁹⁾ et les Américains chargés d'arrière-pensées concurrentielles ⁽¹⁵⁰⁾, discours dont la CNIE, Commissaire du Gouvernement en tête ⁽¹⁵¹⁾, fit grand cas, ne vaut pas démonstration scientifique. La CNIE avait de longue date examiné des documents troublants, d'origine à la fois américaine et allemande: le dossier de 1945 établi par l'Américain Bernstein ⁽¹⁵²⁾ à partir de la correspondance originale et des témoignages d'après-guerre des responsables de l'IG Farben directement impliqués dans la négociation de Francolor. «Rapports des agents allemands découverts par les Services Américains (*sic*) (...) accablants pour M. Frossard», avait-il été reconnu lors d'une séance antérieure d'un an ⁽¹⁵³⁾.

Quelques dossiers et séances de Wiesbaden ajoutent force à ces documents accablants ⁽¹⁵⁴⁾ sur l'offre aux Allemands, par l'un des plus grands patrons de l'industrie française, entre autres Directeur Général des Ets Kuhlmann et, comme leur Président, Duchemin, Administrateur d'Ugine ⁽¹⁵⁵⁾, d'une «collaboration» sincère ou présentant les apparences durables de la sincérité. Collaboration dont l'écrasante hégémonie de l'IG Farben eût permis à sa direction de se passer : le souci dominant sinon exclusif de la firme allemande de tenir en lisière ses concurrents dans le cadre d'un repartage des marchés à son profit, partout affirmé dans les pays occupés, ne lui inspira pas davantage en France qu'ailleurs l'initiative de déclarations solennelles sur la volonté d'oeuvrer de concert à l'Europe nouvelle ⁽¹⁵⁶⁾. Le géant industriel à la force grandie par celle des armées du Reich s'efforça d'affaiblir sensiblement, sans les anéantir, les concurrents vaincus, mais la demande de «collaboration» ne vint pas de lui.

Les demandeurs explicites ne se trouvèrent, en dépit des transferts de responsabilités établis *a posteriori* par Duchemin, Frossard ou Thesmar ⁽¹⁵⁷⁾, ni à Vichy ni même totalement en Allemagne. Tandis que la documentation germano-américaine décrit les démarches répétées de Frossard auprès des Allemands, celle de Wiesbaden met au premier plan le Président Duchemin, au rôle différent, en tout cas au début du processus, de celui revendiqué dans sa brochure de 1942 *Histoire d'une négociation* ⁽¹⁵⁸⁾.

A l'été 1940, la direction de Kuhlmann multiplia en effet les avances spectaculaires auprès de l'IG Farben, ancien compagnon de cartel, et harcela littéralement les autorités

françaises pour que l'affaire fût au plus tôt traitée à Wiesbaden. Une quinzaine de jours après la signature de l'Armistice, Vaucher, Directeur des Ets Kuhlmann, fut chargé par ses chefs hiérarchiques de réclamer l'entrée en contact le plus rapidement possible avec les dirigeants de l'IG Farben, rival-partenaire privilégié de l'entre-deux-guerres, sous les auspices de l'Etat français : lui-même et Rhein, Directeur commercial, rencontrèrent Frossard à ce sujet le 9 juillet 1940⁽¹⁵⁹⁾. Le 26 juillet 1940, Vaucher adressa au Ministre des Finances Bouthillier un courrier exprimant, selon la réponse du destinataire, le surlendemain, «votre désir de rencontrer, le plus tôt possible, les représentants de l'Industrie allemande des matières colorantes»⁽¹⁶⁰⁾.

La direction suprême n'en tenta pas moins, de l'auto-justificatrice *Histoire d'une négociation*⁽¹⁶¹⁾ à l'ère des procès d'après guerre, de faire passer cet exécutant pour un franc-tireur sans mandat. Avec quelque peine, parfois, puisque, après une évocation très embrouillée de l'affaire entre Duchemin, Frossard, l'intéressé et Rhein, devant la CNIE, en juillet 1947, Vaucher, visiblement excédé de porter seul le chapeau, finit par protester, sans d'ailleurs compromettre Duchemin - également impliqué⁽¹⁶²⁾ : «M. Frossard avait certainement une opinion aussi. Je n'avais pas une telle voix dans l'affaire»⁽¹⁶³⁾. Frossard, notamment dans son mémoire en défense du 25 juin 1947, nia toute initiative dans le contact avec les Allemands de Vaucher (*sic*) et confirma la thèse de Duchemin⁽¹⁶⁴⁾. «Il a reconnu cependant», avait relevé le rapport Ferré sur l'«Affaire Francolor», le 18 juillet 1946, «avoir "peut-être" (*sic*) donné son accord aux conversations engagées par MM. Rhein, (*sic*) Vaucher au début de l'occupation avec les services officiels d'Armistice»⁽¹⁶⁵⁾.

La documentation allemande recueillie par Bernstein et citée dans l'acte d'accusation du Brigadier général Taylor, au procès des industriels allemands de 1948 à Nuremberg, établit la pleine responsabilité de Frossard. La traduction de celui-ci devant la Cour de Justice empêchant la mise hors de cause accordée en juillet 1947 à tous ses co-accusés, le Commissaire du Gouvernement, devenu si indulgent en 1948, chargea ce personnage impossible à sauver - tactique courante de disculpation des autres : «C'est bien à la demande de M. Frossard que ladite démarche a été faite. C'est M. Frossard qui a donné l'ordre à Vaucher de la faire, tandis que lui-même prenait contact avec l'allemand (*sic*) Kraemer (*sic*)»⁽¹⁶⁶⁾.

La requête du 26 juillet 1940 provoqua chez les responsables de la Production Industrielle et du Commerce des réticences, reconnues par le Ministre des Finances au terme de son entretien avec Bichelonne et Drillien : «Ces MM. estiment qu'il ne serait pas opportun de pressentir immédiatement les représentants de l'Industrie allemande, pour des raisons qu'ils vous donneront de vive voix», Bichelonne proposant de rencontrer le Directeur de Kuhlmann à Vichy ou à Paris⁽¹⁶⁷⁾. Les réserves émises par Bichelonne ne troublèrent guère Bouthillier qui, dès le 26 juillet, chargea le Général Huntziger d'accueillir favorablement la demande des «membres de l'Union syndicale des fabricants de matières colorantes». Ceux-ci invoquaient les impératifs de maintien du cartel «groupant notamment divers producteurs français et allemands» et assuraient «qu'il serait particulièrement opportun, à l'heure actuelle, de ne pas négliger cette ancienne situation» : «il serait extrêmement conforme à l'intérêt national que ce désir fût pris en considération», conclut le Ministre des Finances en demandant la nomination d'«un ou deux représentants français» à Wiesbaden, avec des fonctions de «caractère soit officiel, soit officieux»⁽¹⁶⁸⁾.

Bouthillier ne tint pas davantage compte des scrupules du chef de la Délégation française à Wiesbaden, qui s'efforça de dégager sa responsabilité. Huntziger voulut-il écarter des salles de réunion de Wiesbaden de prévisibles démonstrations d'enthousiasme collaborateur ? Le suggère sa remarque, rédigée dans le style euphémique propre aux relations inter-étatiques, qui n'accorda pas au projet de Kuhlmann le label de «conform[ité avec] l'intérêt national» : la venue à Wiesbaden des Délégués français de l'Industrie des Colorants ne lui semblait pas de nature à obtenir «le résultat pratique souhaité», car seules des «questions d'ordre général [étaient] débattues à Wiesbaden» ; or «l'élaboration souhaitée par les industriels français d'un *modus vivendi* s'inspirant de leurs relations d'avant-guerre avec leurs collègues allemands, ne me paraît pas devoir mettre en oeuvre une question de principe»⁽¹⁶⁹⁾. Quoi qu'il en fût de ses propres sentiments, Huntziger transmit le 5 août à Hemmen le désir des industriels français «qu'une réunion utile entre industriels français et allemands p[ût] être organisée dans un bref délai»⁽¹⁷⁰⁾.

Les choses bougeant moins vite du côté allemand que du côté de Vichy et des industriels français, Vaucher et son collègue Rhein, entretenirent la pression auprès des autorités françaises. Mission accomplie avec un sens marqué de la surenchère pro-allemande, ainsi dans cette lettre du 7 septembre à la Production Industrielle, où ils commentèrent l'interdiction allemande d'exportation des produits colorants en des termes fortement inspirés par l'air politique de temps : une telle mesure, qui favoriserait la concurrence des Etats-Unis et de la Suisse, desservirait l'intérêt de l'Allemagne, «soucieuse de contribuer à la reconstruction de l'Europe» ; et ils invoquèrent le précieux accord franco-allemand des industries des colorants, puisqu'«il est stipulé expressément qu'une guerre ne peut suspendre provisoirement l'application de ce contrat»⁽¹⁷¹⁾.

Le colosse allemand avait assurément, dans le domaine des colorants, un lourd contentieux à la fois économique et politique à régler avec le vainqueur français de 1918. Si lourd qu'il fut revendiqué par le très fiable «rapport final au Gouvernement du Reich» du Dr Michel : «Exceptionnellement, une participation de 51% de capitaux allemands avait été acceptée, non pas uniquement pour créer un précédent, mais afin de souligner le retour de l'Allemagne, écartée du marché des couleurs par l'effet du traité de Versailles, à sa situation antérieure»⁽¹⁷²⁾. P. Hayes a clairement présenté cet indissoluble «mélange de calcul commercial et de rancune accumulée». Mais les travaux de cet historien américain et la documentation germano-américaine présente dans la correspondance de la CNIE suscitent au moins le doute sur les origines exactes de l'idée du contrôle allemand de «50% du capital» - avec la moitié des sièges au Conseil d'administration -, dans l'unique société de colorants que l'IG Farben projeta de constituer, au plus tard début août 1940⁽¹⁷³⁾.

Le plan von Schnitzler du 3 août 1940 fut en tout cas rédigé dans le contexte des initiatives fébriles des dirigeants de Kuhlmann, Frossard en tête, mais pas seul⁽¹⁷⁴⁾. «Le plan primitif», déclara le Directeur du Développement des Matières colorantes de l'IG Farben au Colonel américain Bernstein, le 17 juillet 1945, «était d'obliger l'Industrie Française (*sic*) à travailler pour la machine de guerre nazie. Cependant il apparut (*sic*) bientôt aux nazis que cela ne serait pas nécessaire et que les Industriels français étaient désireux de s'associer avec les allemands (*sic*) contre les alliés (...) Les principaux Directeurs de l'Industrie Chimique française, notamment Joseph Frossard, que Von S. (*sic*) a décrit comme "l'homme qui est encore l'âme de l'industrie française des matières colorantes aussi bien que son créateur" (*sic*), étaient extrêmement désireux d'ouvrir des négociations avec les allemands (*sic*)»⁽¹⁷⁵⁾.

La pression exercée sur l'Etat français en juillet 1940 eut en effet pour corollaires des initiatives directes auprès des dirigeants de l'IG Farben. La CNIE apprit ainsi que Frossard était entré en relation dès août 1940 avec le Dr Kramer de l'IG Farben et avec Koechlin, de l'IG Gengy (*sic, pour Geigy*) de Bâle, «pour offrir sa collaboration dans le domaine chimique»⁽¹⁷⁶⁾. Pièce majeure de ce dossier, l'interrogatoire de juillet 1945 de von Schnitzler data d'août 1940 le début des «tentatives de pourparlers [de Frossard] avec nous», notamment auprès du Dr Kramer à Paris et «par le canal de Mr (*sic*) Koechlin de Geigy Bâle». Von Schnitzler décrivit à l'enquêteur américain la tactique de l'attente des Allemands, gage de concessions grandissantes du côté français (dans les termes de la documentation de 1947, en anglais, consultée par P. Hayes): «je n'étais pas pressé de répondre à leurs suggestions», préférant «laisser les Français mijoter dans leur propre jus»⁽¹⁷⁷⁾.

Tactique opportune assurément. En témoigna, à la mi-octobre 1940 - au terme d'une série d'entretiens franco-allemands auxquels s'associa Duchemin -, la réunion du Comité directeur de l'IG Farben consacrée à l'examen du rapport rédigé par le Dr Kramer après sa dernière conversation (le 10) avec Frossard. Texte ainsi commenté par son auteur : «Selon [Frossard], les personnalités dirigeantes de Kuhlmann seraient d'accord pour un "mariage", c'est à dire pour une participation de l'IG. Elles seraient prêtes, également, à se désister personnellement de leurs postes, pour peu que l'IG élève d'objections (*sic*) (Joseph Frossard se préparait à se retirer au profit de son frère Louis, et de même, M. Duchemin aurait offert son retrait). Les milieux allemands autorisés nous recommandent d'utiliser sans désespérer cette volonté d'entente, d'autant qu'il faudrait sans doute s'attendre par la suite à un changement de cette attitude»⁽¹⁷⁸⁾.

Réunis le 14 octobre 1940, les dirigeants de l'IGF s'accordèrent sur la nécessité d'écarter de la direction de Kuhlmann, ses éléments juifs : «nous entendons tenir comme impossibles MM. Rhein et Berr (*sic*)»⁽¹⁷⁹⁾. Cette éviction, acquise grâce à la législation de Vichy, allait conduire le second, Vice-Président Directeur Général, «éliminé de la Direction

de la Société Organique, conformément aux lois sur les Juifs»⁽¹⁸⁰⁾, à la destination finale d'Auschwitz⁽¹⁸¹⁾ (donc dans des conditions infirmant le récit *a posteriori* de Duchemin, qui justifia ainsi la capitulation sur les 51% allemands : au cours des réunions des 20, 21 et 22 janvier 1941, l'IG aurait menacé les Français, en cas de refus, de saisir les Ets Kuhlmann comme «affaire juive», puisque, en mai 1940, date d'application de l'ordonnance allemande sur ce type d'entreprises, R. Berr occupait le poste de Vice-Président Directeur Général⁽¹⁸²⁾). Le 14 octobre 1940, le Dr Buhl renvoya au quasi néant tout ce qui n'appartenait pas au secteur des colorants : «Notre intérêt de producteurs de produits chimiques à une participation en France n'est (à l'exception du Magnésium) pas très grand (...) les grandes fabriques de colle de Kuhlmann ne nous intéressent pas (...) pour les produits chimiques, des accords à long terme portant sur la réglementation des marchés, et en particulier concernant l'exportation, suffiraient». Les dirigeants du groupe discutèrent enfin du pourcentage de capital que les Français s'apprêtaient à céder à l'IG : «Le Dr Kramer croit, d'après les déclarations de M. Frossard, que les Etablissements Kuhlmann seraient entièrement disposés à nous abandonner aussi 51%. Le Dr von Schnitzler redoute à la longue de trop fortes oppositions au cas où nous aurions en France plus de 50%. Il propose que nous nous contentions dans la société de fabrication de 50%, mais que nous exigions 51% dans la société d'exploitation, étant bien entendu que ladite société d'exploitation se serve à l'étranger de notre organisation. (...) Le Dr ter Meer est d'avis, si nous avons la possibilité d'acquiescer maintenant 51%, de l'essayer et par là de justifier notre travail en France»⁽¹⁸³⁾.

Au terme de ces manoeuvres en coulisses, avait déjà bien avancé la question de savoir si les Allemands obtiendraient 50 ou 51% du capital de la future société. Chétive affaire que les accusés de 1944-45 travestirent en résistance du David français contre le Goliath allemand appuyé par Vichy. Duchemin tirant particulièrement sur cette corde⁽¹⁸⁴⁾, le cégétiste Andréjean siégeant à la CNIE, exaspéré par son insistance sur les 51%, dont il imputait la responsabilité à Pucheu et Barnaud en mars 1941, finit par lui demander : 51, 50 ou 45%, est-ce si vital⁽¹⁸⁵⁾ ?

L'Etat était-il exactement informé des tractations alors en cours ? Sans le préciser concernant Francolor, la documentation consultée révèle à propos des sociétés mixtes les constantes de l'attitude de Vichy : céder, mais pas tout ou plutôt pas tout de suite, pour laisser une chance de survie aux mythiques «contreparties». C'est ce qui se dégage des «Instructions pour la délégation française pour la conduite d'une négociation générale» du 16 octobre 1940, remarquable condensé des illusions sur l'utilité des tractations avec le vainqueur (et signe que Vichy avait vent des discussions en coulisses) : «les participations allemandes dans diverses sociétés françaises ne devront pas dépasser 30 p. 100 (*sic*) au maximum du capital et faire l'objet, en contrepartie, d'une participation équivalente dans des entreprises allemandes tant en Allemagne qu'à l'étranger, ou dans des intérêts allemands ou des entreprises étrangères. La Délégation française devra consulter le Gouvernement dans chaque cas»⁽¹⁸⁶⁾. Propos d'ailleurs si naïf que son lecteur est tenté par l'hypothèse d'une volonté des rédacteurs de pareils textes de s'abriter pour la postérité : quel décideur pensait sérieusement en octobre 1940 que le vainqueur allemand partagerait ses capitaux avec le vaincu ?

Après avoir «laiss[é] les Français mijoter dans leur propre jus» pendant trois mois - et écouté Frossard ou Duchemin -, la direction de l'IG, craignant, selon Hayes, une «collaboration» avec le vaincu susceptible de rouvrir les usines françaises avant que l'affaire ne fût tranchée, jugea le degré de cuisson suffisant. Elle pria Hemmen, le 23 octobre, de répondre officiellement à la demande des industriels français, en convoquant une réunion «pour la semaine du 18 novembre»⁽¹⁸⁷⁾. Hemmen s'exécuta une semaine plus tard, par une note à Boisanger, estimant «arrivé (...) le moment» d'un entretien entre industriels français et allemands «que je présiderais» et rappelant son accord, notifié le 19 août, pour une prise de contact⁽¹⁸⁸⁾.

Pour qui ignorerait tout des conciliabules bilatéraux échelonnés de l'été à l'automne, ces deux sessions des 21 et 22 novembre 1940, à Wiesbaden, suffiraient presque à démontrer que les responsables français de l'industrie chimique, *cette fois en l'absence de Frossard, l'homme de l'ombre*, envisageaient de passer sous les fourches caudines. Les Allemands, décidés à savourer leur triomphe, jugèrent «indiqué que [prissent] d'abord la parole [...ceux] qui av[ai]ent pris l'initiative de ces conversations»⁽¹⁸⁹⁾. Tactique qui installa peut-être les Français dans une assurance excessive, les poussant à invoquer les perspectives ouvertes par Montoire ; et à mendier l'association entre pairs, c'est à dire à réclamer le maintien du cartel

de 1927, délesté de ses éléments suisses, et anglais, requête régulièrement appuyée par le représentant de l'Administration, Raty ⁽¹⁹⁰⁾. Cet entrain fut brutalement douché par le mépris et la violence verbale des Allemands, bien que leurs propos eussent été atténués par la rédaction française du procès-verbal des séances : «Il faut noter l'attitude agressive de la Délégation allemande, que le compte rendu ne fait que partiellement ressortir», releva Raty au terme de la seconde réunion, le 22 novembre 1940 ⁽¹⁹¹⁾.

Le 21 novembre, le Général Blanchard, Président du Groupement d'Achat des Carburants, à la mémoire d'après-guerre remarquablement sélective (il ne se rappela guère en 1947 que l'extrême tension de la rencontre ⁽¹⁹²⁾), ouvrit la séance. Il rendit d'emblée un hommage appuyé à la collaboration passée et future des partenaires français et allemands, qu'il opposa aux Anglo-Américains en se réclamant de l'argumentation allemande sur l'impératif d'une union européenne «pour mieux résister [à] la concurrence américaine» et se répartir les débouchés entre les deux parties (dont 9% pour la France) ; il dressa un historique flatteur du «contrat» franco-allemand de 1927 rejoint par la Suisse, puis en 1931, par l'Angleterre, qui avait «parfaitement fonctionné jusqu'à la guerre, grâce à une bonne volonté réciproque» et dont on avait à Paris célébré dans l'enthousiasme et les félicitations mutuelles franco-allemandes le dixième anniversaire ; puis il esquissa le florissant avenir, à peine modifié par la victoire allemande, d'un cartel désormais bilatéral : «les industriels français désirent aujourd'hui renouer avec cette tradition sous le signe de la collaboration» ; certes, «les Suisses ont retiré leur adhésion, et les Anglais considèrent le contrat comme rompu. Mais les industriels français, après avoir minutieusement examiné la situation, estiment que, pour eux, l'accord n'est pas rompu mais simplement interrompu et que, par conséquent, rien ne s'oppose à ce que l'on se remette au travail sur cette base. Evidemment, la guerre a causé un certain nombre de circonstances nouvelles dont il faudra tenir compte. Et c'est pour étudier en commun la situation que nous avons exprimé le désir de nous entretenir avec vous».

A lire l'exposé de Duchemin, on doute sérieusement que la stratégie collaborationniste ait constitué, en tout cas au début de l'occupation, le monopole de Frossard. Balayant par sa première courte phrase la thèse centrale de son *Histoire d'une négociation*, le Président de Kuhlmann renchérit, dans l'allusion politique, sur son prédécesseur : «*Au mois de juillet dernier, nous avons demandé à notre Gouvernement de nous mettre en rapport avec vous. En effet, à ce moment-là, nous remettions nos usines en route, d'accord avec les Autorités occupantes. Il fallait donc, de toute façon, entrer en négociations. Or, à notre avis, les conventions conclues depuis 1927 n'étaient pas caduques. Notre législation envisageait seulement une suspension des accords ; d'ailleurs les conditions de rupture avaient été nettement définies et il apparaissait qu'il n'y avait pas rupture du fait de la guerre. Le cartel continuait donc. Sans doute, il était en partie paralysé par le Blocus ; il restait pourtant assez à faire.*

La reprise de nos relations pouvait paraître inopportune au mois d'août. Rien ne saurait être plus naturel en ce moment, après l'entretien du Führer et du Maréchal Pétain qui se sont mis d'accord sur les principes d'une loyale collaboration. Or, n'avons-nous pas toujours collaboré ? On vous rappelait tout à l'heure la fête du dixième anniversaire de la signature du contrat de 1927. Effectivement notre cartel a parfaitement fonctionné, et cela en dépit de toutes les crises économiques et monétaires. Vous nous demandez quel est notre programme ? Nous n'avons pas de plan pour l'instant. Nous voudrions vous demander de bien vouloir faire vous-même des suggestions» ⁽¹⁹³⁾.

Les interventions allemandes, ballet remarquablement réglé faisant alterner le représentant du Reich (Hemmen) et celui de l'IG Farben (von Schnitzler), sont trop longues pour être citées *in extenso*. On retiendra cependant les traits marquants de ce Rethondes de la chimie française, concept éclairé par la diatribe citée plus loin de von Schnitzler.

Hemmen avait depuis juillet exalté avec emphase la «collaboration économique» franco-allemande et, le 29 octobre, salué Montoire en déclarant à Boisanger : «Je tiens à vous dire combien je me réjouis de voir la France et l'Allemagne entrer dans la voie de la collaboration économique» ⁽¹⁹⁴⁾. Le 21 novembre, changeant de registre, il joua la colère et l'indignation, tonnant contre les allusions politiques appuyées de ses interlocuteurs et leur prétention à la résurrection du cartel : «Je ne trouve pas de paroles assez fortes pour vous dire ma stupéfaction. Si c'est cela que vous venez nous proposer, je refuse de négocier avec vous. Je trouve tout à fait déplacée l'allusion qui vient d'être faite à la rencontre du Führer et du

Maréchal Pétain ; il y a là un événement politique qui n'a rien à voir avec les négociations que nous menons ici, et je proteste formellement contre l'usage que vous prétendez en faire. Nous venons ici uniquement pour négocier sur la base de la Convention d'Armistice. Comment pouvez-vous croire que le cartel subsiste après ce qui s'est passé ? Si c'est sur cette base que vous voulez négocier, je dois vous déclarer que je me verrai dans l'obligation d'interdire aux représentants de l'Industrie allemande de négocier avec vous». La partition fut aussitôt reprise par von Schnitzler, catégorique sur la dissolution du cartel «par le fait même de la guerre».

La violence des rancœurs accumulées depuis la défaite de 1918 inspira au chef des colorants de l'IG une philippique contre l'industrie chimique française pillarde et inepte, débordant d'idéologie pangermaniste et nazie presque autant que d'âpreté économique. Von Schnitzler exprima l'écrasant dédain du vainqueur pour les propositions de «collaboration» du vaincu au sein d'un cartel à deux : «faisant l'historique des relations entre industriels français et allemands depuis 1918, [il] expose que l'Allemagne domine nettement toutes les autres nations dans le domaine de l'industrie des matières colorantes ; que c'est l'IG qui règle le marché mondial ; que l'Allemagne doit cette supériorité à sa science et à sa technique ; qu'il faudra à l'avenir éviter toute concurrence dans le cadre européen ; et que l'industrie française devra s'adapter à l'industrie allemande ; que cette prétention allemande est justifiée par l'histoire de l'industrie française des colorants, qui n'a pu se développer qu'en exploitant en fraude des brevets allemands ; que cette industrie n'a pour sa part aucunement contribué aux progrès de la technique ; que les chimistes français déguisés en officiers ont pratiqué un espionnage industriel systématique dans les usines allemandes de Rhénanie après l'Armistice de 1918 (...) ; que le contrat de 1927 a été conclu uniquement pour essayer de mettre fin aux procédés déloyaux de la France sur le marché international ; que, en définitive, les injustices dont l'Allemagne a été victime en 1918 et en 1924 n'ont jamais été retirées en principe ni réparées dans la pratique. L'orateur conclut en déclarant que l'exportation française, factice et déloyale, doit cesser, et que, à l'avenir, l'industrie des matières colorantes en France devra se borner à fournir la Métropole et les Colonies françaises»⁽¹⁹⁵⁾.

De retour sur la scène, Hemmen évoqua, référence purement symbolique, l'éventuelle tentation des Français de s'«arranger avec les Autorités militaires en France» : c'est vraisemblablement ce passage du discours renvoyant les Français aux rigueurs prévisibles du futur «Traité de paix», aux éventuelles «conditions analogues à celles que vous nous avez imposées à Versailles»⁽¹⁹⁶⁾ que Blanchard voulut retenir en mentionnant en juillet 1947 les «menaces»⁽¹⁹⁷⁾ d'Hemmen d'utiliser la force pour traiter le problème de l'industrie des colorants - «menaces» introuvables dans le compte rendu. Puis le chef de la Délégation allemande appela les vaincus à traiter «sur base commerciale» en «se pla[çant] dans le domaine des réalités effectives» : celles-ci se confondaient, selon le «memorandum (*sic*) des industriels allemands» présenté au cours de cette séance, avec l'«idée que nous devons avoir un rôle de direction et de contrôle (Führung)», selon la formule de von Schnitzler.

Furent donc présentées aux Français «les grandes lignes» («on verra ensuite pour le détail») de «la seule forme de collaboration qui nous intéresse» : abandon à la France de son marché intérieur «sur lequel l'Allemagne se bornera à mettre en vente certains produits particuliers» ; interdiction d'exporter, «sauf exceptions, sur lesquelles vous devrez vous mettre d'accord avec nous» ; «participation au point de vue des capitaux». Mêlant le diktat pur et simple à l'invitation à partager, avec la portion congrue - aux sens initial et final du terme -, un festin surtout allemand, cette solution présentée par von Schnitzler «offr[ait]» aux Français, Hemmen le souligna fortement dans une intervention semée de références à la réorganisation de l'Europe, «la possibilité de vivre [et] de prendre la place qui vous revient dans le cadre de l'IG»⁽¹⁹⁸⁾.

La séance du 22 novembre 1940 ne fit que préciser les termes de la négociation entre interlocuteurs à la composition un peu modifiée⁽¹⁹⁹⁾, et en l'absence d'Hemmen. L'atmosphère avait incontestablement, du côté français, pâti de la douche glacée de la veille. Thesmar tenta cependant de lutter contre la déprimante réalité - la quasi liquidation des exportations françaises - par des amabilités de ce genre : «Désirez-vous que nous constituions un bloc européen destiné à lutter contre le bloc américain ? Dans ce cas, vous n'avez pas intérêt à nous étrangler»⁽²⁰⁰⁾. On souleva de manière obscure la question du contrôle allemand à 50 ou 51% dans cette unique «Société française» de colorants composée des quatre usines sauvées de la fermeture, «Villiers, Oissel, Saint-Denis et Saint-Clair» : von Schnitzler esquissa ainsi la future Société Francolor, qui allait regrouper les quatre sites

produisant plus de 90% des colorants français ⁽²⁰¹⁾ ; puis il demanda «50 p. 100 (*sic*) des actions de cette Société [dont] le président sera[it] un Français choisi entre nous d'un commun accord» ; Duchemin, dont le «diktat» (selon sa propre expression) de la journée précédente avait réduit le goût des mondanités, répondit avoir «bien compris [que] vous auriez 51 p. 100 (*sic*) de la participation financière contre 49 p. 100 (*sic*) aux Français» ⁽²⁰²⁾. Quelle discussion eut lieu entre les premier et second chiffres?

Le débat, on le sait, avait fait l'objet de tractations préalables, ce qui nous semble affaiblir la thèse de M. Margairaz selon lequel «dès lors les industriels se retranchent derrière le gouvernement» ⁽²⁰³⁾. Il se conclut par l'attribution, du 10 au 12 mars 1941, des fameux 51% ⁽²⁰⁴⁾, que les dirigeants de Kuhlmann imputèrent mensongèrement après guerre à la responsabilité première de Vichy, à sa faiblesse à l'égard des Allemands. Modèle pour tous ses pairs, Duchemin dans son mémoire en défense, prétendit que «les industriels français s[étaient] toujours refusé à fixer le pourcentage de la participation allemande» : ce dernier aurait finalement été décidé par le «Conseil des Ministres de mars 1941», qui cautionna les 51% ⁽²⁰⁵⁾. Le féal Frossard fut nommé Président, dans les conditions suivantes, selon l'interrogatoire de von Schnitzler par Bernstein : «Vous avez recommandé la nomination de Mr. (*sic*) Frossard comme Président de Francolor parce qu'il était représentant de la collaboration de l'IG Vichy-Nazie». «- Oui naturellement». «- Vous ?» «- Oui, moi» ⁽²⁰⁶⁾.

[Le premier des deux documents allemands, daté du 24 février 1941, que nous avons annoncé dans l'avertissement de l'article et que nous citons plus loin confirme que l'Etat n'a pas eu l'initiative d'une affaire qu'il a au contraire tenté de freiner].

«Le Président obligatoirement français», selon l'accord cité par une note de 1943 assurément rédigée par un (ou des) haut(s) fonctionnaire(s) des Finances, n'en veilla pas moins sur des intérêts allemands. Francolor céda à l'IG 51% d'un capital de 800 millions de francs, soit 40.000 actions prélevées sur les parts françaises ⁽²⁰⁷⁾. Les 49% d'«actions d'appoint» françaises furent ainsi réparties : 23.912 pour les Ets Kuhlmann, 10.584 à la Sté anonyme des Produits chimiques de Saint-Denis, 4.704 à la Cie française des Produits chimiques et des Matières colorantes de Saint-Clair, contre respectivement, «à l'origine», 48.800, 21.600 et 9.600. Formule éclairante sur leur disposition à collaborer à long terme, avec un rôle réduit à la pure figuration, les trois sociétés françaises acceptèrent un règlement par la remise de 12.750 actions IG d'une valeur nominale de 1.000 RM, dégagées par augmentation du capital de l'IG le 11 juillet 1942 ⁽²⁰⁸⁾ : disposition typique, selon Hayes, des concessions allemandes cantonnées à «des points mineurs» ⁽²⁰⁹⁾. En 1943, après avoir reçu 6.475 actions supplémentaires, les trois sociétés françaises participaient au conglomerat chimique allemand à raison de 125.000 RM sur un capital global de 1,36 milliards.

Les partenaires ne demandèrent guère à Vichy, après la convention signée le 17 septembre 1941, que «l'autorisation», obtenue par lettre du 30 octobre 1941, de créer Francolor, dernière étape franchie le 18 décembre suivant. Dans les deux Comités technique et commercial de la société mixte, Francolor et l'IG délègueraient chacun six membres. L'IG, qui s'engageait à ne pas concurrencer Francolor en France et dans l'Empire français, s'arrogeait, «moyennant redevance», une licence exclusive pour l'exploitation dans le Grand Reich des brevets Francolor ⁽²¹⁰⁾.

Sans doute la séance du 22 novembre 1940 avait-elle dévoilé la tiédeur d'un Duchemin à l'égard d'une «collaboration» si peu généreuse, thèse d'ailleurs confirmée par les Allemands eux-mêmes («Mr (*sic*) Duchemin dit que le Gouvernement français était aussi d'avis que le mémorandum de Wiesbaden ne faisait pas preuve de beaucoup d'esprit de collaboration et qu'IG demandait beaucoup et accordait peu, que les demandes de IG allaient trop loin et qu'il aimait mieux avoir la main coupée que de signer pareil accord» ⁽²¹¹⁾). On ne saurait cependant faire endosser au seul Frossard, malgré l'unanimité de la correspondance de 1940-42 et la fréquence des témoignages postérieurs sur ses sentiments vichystes et germanophiles à forte connotation politico-idéologique, une entreprise qui impliqua ses pairs. Frossard exerça vraisemblablement, comme il s'en vanta auprès des Allemands, des pressions sur les réticents aux 51% allemands : selon von Schnitzler, «les Représentants (*sic*) français, en particulier Duchemin, continuaient à protester contre la demande d'IG pour une participation qu'ils qualifient de déloyale, mais les représentants d'IG furent inflexibles. Mr (*sic*) Frossard (...) poussait cependant à l'acceptation des conditions de l'IG et promettait

d'exercer une pression sur Duchemin et les autres»⁽²¹²⁾. Il reste à constater que l'action de l'homme-lige des Allemands s'avéra efficace.

Et que Duchemin mentit une fois de plus, dans son «mémoire en défense», en déclarant que von Schnitzler avait menacé Frossard d'appliquer à toutes les sociétés de la firme Kuhlmann le régime de la filiale de Mulhouse, de «séquestre et location de l'usine à l'IG»⁽²¹³⁾. Hayes, sur la base du même document, accepte cette thèse de l'efficace chantage à la «confiscation totale des usines françaises, comme en Alsace-Lorraine» (comme celle de la menace de saisie-aryanisation)⁽²¹⁴⁾. Les choses ne se passèrent pas ainsi, et, une fois de plus, Vichy, laissé totalement en dehors des tractations, ne fut appelé qu'à donner sa bénédiction à l'enfant qui ne lui devait pas grand chose. La filiale de Mulhouse-Dornach, la Sté anonyme pour l'industrie chimique (SACI) possédait une usine de fabrication de produits intermédiaires pour colorants et explosifs livrait avant-guerre à trois marchés surtout - France, Pays-Bas et Pologne. Elle fut bel et bien intégrée aux arrangements «mixtes», sous la forme d'une convention signée à Bâle le 12 août 1941, par laquelle elle s'engageait :

1° à apporter son usine de Dornach (actif et passif, procédés et expériences) à la Chemische Werke Dornach, SARL au capital de 2 millions de RM, dont 51% à l'IG et 49% à la SACI. Le siège de la nouvelle société serait établi à Mulhouse-Dornach, et non «à Francfort, comme primitivement prévu».

2° à céder à Francolor son usine de Saint-Clair du Rhône (où avait été transféré le siège de la SACI en 1940), pour un montant de 9 millions de francs, payables en trois annuités (?).

Les clauses du contrat n'enthousiasmèrent pas les autorités financières françaises : elles excitèrent évidemment la sensibilité vichyste, au moins formelle, si claire dans la documentation de Wiesbaden, au dossier alsacien-lorrain⁽²¹⁵⁾. Les Finances refusèrent par lettre n° 3836 du 8 juin 1941 la première des deux dispositions du contrat franco-allemand. Avant d'acquiescer, un an plus tard (par lettre du 29 juin 1942) aux conditions de règlement débattues par les partenaires : un virement de la Reichskreditkasse de Paris à la BNCI de Vienne (Isère) de 16.636.993,40 francs, qui représentait la participation de l'IG (20,4 millions) défalquée d'un certain montant correspondant aux «diverses dettes réelles ou imposées» à la SACI en Alsace. «Le Département» borna de fait son rôle à obtenir que ledit montant fût transformé en valeurs d'Etat et en valeurs industrielles et bloqué. La seconde clause ne put être appliquée «en raison de l'opposition formelle de la PI (*sic*)», notifiée par lettre n° 1675 G/DIC (Direction des Industries chimiques) du 12 juin 1942⁽²¹⁶⁾. On voguait loin de la thèse vertueuse de Duchemin selon laquelle «il appartenait à l'Etat de (...) donner [aux industriels français] ses directives»⁽²¹⁷⁾.

Quant au pivot de la défense de Duchemin - le terrain, solide sous ses pieds, des 51% allemands contre lesquels il se dressa -, il ne saurait masquer les réalités du partage léonin de Francolor : la participation allemande eût-elle été fixée à 45% ou moins, en quoi l'industrie française des colorants se fût-elle moins décisivement mise au service de la machine de guerre allemande ? Les hauts fonctionnaires et la CNIE voulurent bien cautionner les chiffres des mémoires en défense ou documents similaires de l'après-guerre, mentionnant des pourcentages infimes de livraison à l'Allemagne et postulant le service quasi exclusif du marché français : Marot, Administrateur provisoire de Francolor, évalua les livraisons à l'Allemagne entre janvier 1942 et juillet 1944 à 265 millions sur 1518, «17,4% environ, soit moins de 12% par rapport au chiffre d'affaires normal qui eût été pendant la même période une fois et demi plus élevé» ; il ne remarqua «pas de bénéfice illicite» (antienne des dossiers de la CNIE) ; il n'aperçut «aucune quantité d'explosif» livrée, malgré une capacité de mélanite (*sic*) de 50 tonnes par jour, etc⁽²¹⁸⁾. Arguments universels, trouvés dans le dossier Francolor comme partout (il s'agissait aussi, en l'espèce, de démontrer aux Américains que leur séquestre (peu innocent) sur les 51% allemands de Francolor était absolument injustifié) : dans la documentation officielle des firmes, il ne fut question que de miettes livrées à l'Allemagne ou de squelettique part des profits réalisés sur les opérations financières avec l'occupant sur le total - des banques ou de l'aluminium aux colorants en passant par les gazogènes, et la liste est infinie⁽²¹⁹⁾. Les statistiques françaises et allemandes - notamment les triomphants rapports du Dr Michel jusqu'en 1944⁽²²⁰⁾ -, l'acuité du souvenir des peuples occupés sur l'ampleur de leurs privations, sans oublier les aveux occasionnels sur l'importance de la fraude fiscale, interdisent à l'historien d'accorder crédit à ces chiffres invraisemblables. Concernant Francolor, société présente dans l'ensemble des archives

bancaires, on se contentera de citer l'hommage rendu par von Schnitzler : la Société devait «approvisionner de préférence l'industrie française de consommation en matières colorantes et produits auxiliaires mais une partie importante des articles pour lesquels elle était utilisée allait à la Wermacht (*sic*), les plus importants parmi les produits auxiliaires étaient : le phénol et la stabilisation pour la poudre»⁽²²¹⁾.

Somme toute, les 51%, contre lesquels aucun des chefs de Kuhlmann ne s'insurgea ouvertement en 1940-41, pesèrent peu en regard de la froide proposition de Ter Meer, le 22 novembre 1940, de «gagner de l'argent» en commun⁽²²²⁾. «Gagner de l'argent» dans une Europe soumise à l'hégémonie allemande, qu'on fût acquis d'enthousiasme à cette idée ou qu'on s'y résignât. Comment en consultant le compte rendu de la première séance «Francolor» du 21 novembre 1940, ne pas tenir pour pertinentes les informations convergentes issues de la CNIE (de l'interrogatoire de von Schnitzler, ou plus largement de la documentation d'origine allemande, à une note française du 31 janvier 1941), attestant l'adhésion d'une partie au moins de l'élite française, et pas de ses moindres représentants, à l'idée d'une victoire allemande ?

A lire divers types de sources, des mémoires de Rist aux témoignages des sans grade, on est tenté de croire que Frossard manifesta avec une ardeur particulière des sentiments largement répandus autour de lui. «On voit d'une façon parfaitement claire chez Kuhlmann», écrivit en 1940 un agent de l'IG à Paris, «que l'Allemagne gagnera la guerre et que l'Economie européenne sera faite sous la direction de l'Allemagne. Frossard offre de mettre son industrie toute entière au service de l'Allemagne pour renforcer le potentiel chimique pour la continuation de la guerre contre l'Angleterre. Kuhlmann serait prêt à produire tous les produits préliminaires et auxiliaires pour l'IG ce qui serait désiré du côté allemand. Lui Frossard veut une collaboration intime, union plus étroite sur le terrain des matières colorantes et des produits chimiques, intégration de l'Industrie française dans l'économie européenne sous une direction allemande»⁽²²³⁾.

Si Frossard se jeta fébrilement dans la collaboration, il n'élabora pas seul la stratégie ou les calculs illustrés par une note de janvier 1941, qui ne portait pas sa signature, et dont la mise en oeuvre des propositions fut cautionnée par ses pairs. Ce texte anonyme étudiait les «risques immédiats d'une rupture» avec les Allemands dans les trois hypothèses ouvertes par la conjoncture : a) une «victoire allemande», éventualité saluée par la remarque finale que «dans tous les cas, la situation ne serait pas plus mauvaise, après accord de collaboration que sans accord de collaboration» ; b) une «victoire anglaise», considérée comme éminemment dommageable au devenir du secteur des colorants, en raison des conditions commerciales draconiennes imposées jusqu'alors par les Anglais aux Français (concurrence acharnée des années trente, invasion du marché français «sans aucune contrepartie économique») ; c) une «paix de compromis», qui imposerait l'octroi de concessions à l'Allemagne, «au détriment de la France», concernant par exemple «la définitive propriété des usines de matières colorantes». La conclusion générale d'un rapport qui ne cachait pas sa préférence ou son choix pour la première hypothèse légitima l'arrangement en cours depuis le début de l'automne 1940 en le parant de vertus nationales : «un accord de collaboration avec l'IG sur le plan des matières premières, même si cet accord devait être conclu à parité, peut éviter une situation catastrophique, et ne peut être que favorable à l'industrie française et au pays»⁽²²⁴⁾.

2. UN PHÉNOMÈNE RÉPANDU DANS LA GRANDE INDUSTRIE CHIMIQUE :

Symbole que Francolor, avons-nous écrit. A coup sûr, puisque les autres grandes entreprises de la Chimie française s'engagèrent également dans la formule des «sociétés mixtes»²²⁵.

1. 1. Les «sociétés mixtes» liées au programme Buna :

Se détache du vaste dossier de la collaboration chimique l'énorme programme Buna, dont la documentation de Wiesbaden révèle une étape dès la mi-décembre 1940. Le Général Blanchard, Président du Groupement d'Achat des Carburants, apparemment remis de ses émotions du 21 novembre, se montra fort complaisant à la séance du 17 décembre de la «Sous-commission des Echanges commerciaux» consacrée au «caoutchouc indochinois», c'est à dire aux prétentions allemandes en ce domaine. L'Allemand Friedrich avait pour

arracher les stocks indochinois en partie destinés aux Etats-Unis évoqué la disposition de l'Allemagne «en cas de besoin absolu [de] fournir (...) du caoutchouc prélevé sur ses propres stocks, ou du buna». Blanchard accepta avec empressement, «et demand[a] la livraison d'une certaine quantité pour que l'industrie française p[ût] s'adapter à cette matière». Friedrich ayant alors proposé «une collaboration entière entre les deux industries» sur ce produit qui avait requis «plusieurs années» d'efforts allemands, «le Général Blanchard accepte volontiers cette collaboration comportant la livraison de certaines quantités de buna et le concours de techniciens allemands. M. Friedrich soumettra des propositions et spécifie que cette collaboration devra être organisée par les industries elles-mêmes qui concluront à cet effet des contrats»⁽²²⁶⁾.

Procédure bilatérale conforme à tout ce qui précède, absolument indépendante des pressions de l'Etat, et dont les deux derniers échanges du dialogue suggèrent la discussion déjà entamée : il est peu vraisemblable que les idées de «concours de techniciens allemands» et de «contrats» aient surgi *ex nihilo* pendant la session.

La chimie française (au sens très large) participa largement à cette vaste entreprise étirée, officiellement, entre l'été 1941 et son terme - forcé par la conjoncture militaire -, la fin de 1943 (sinon le printemps de 1944). Car la «collaboration», loin de se borner à la technique, associa les capitaux, en vertu de «la convention générale sur le Buna du 23 août 1941»⁽²²⁷⁾. Comme dans le cas de l'opération Francolor, l'accord écrit fut précédé par des conversations entre l'IG et, du côté français, les plus grandes firmes chimiques. Parmi elles, Ugine et Rhône-Poulenc, fleurons de l'ambitieux projet qui entraîna aussi la création dans l'industrie du caoutchouc de «sociétés mixtes» débusquées par les services de renseignement gaullistes sous le discret déguisement de «filiales étrangères», parfois sises en pays neutre, de groupes français⁽²²⁸⁾.

Une étude de décembre 1943 fournit des informations précises sur deux des firmes françaises concernées, liste peut-être partielle. La «Société française des Etablissements Bergougnan» de Clermont-Ferrand - que les sources résistantes et policières présentèrent fréquemment comme ultra-collaborationniste, par opposition à la société Michelin, beaucoup plus digne⁽²²⁹⁾ - signa ainsi à l'automne de 1941 un «contrat faisant suite à la convention générale sur le Buna du 23 août 1941». Vichy donna les 10 octobre et 17 novembre 1941 les autorisations nécessaires à la création d'une «société mixte» franco-belgo-allemande sur les bases suivantes : Bergougnan-France céda aux Allemands sa participation dans sa filiale belge (la Cie Bergougnan-Belga de Bruxelles), dont le capital de 21 millions d'actions était réparti à raison de 45% pour Bergougnan-France, 42% pour «le groupe du baron Empain», le solde (soit 13%) étant distribué parmi des «actionnaires divers» ; la société allemande Phönix de Hambourg (liée à l'IG-Bayer⁽²³⁰⁾) acquit un droit d'option irrévocable, indépendant du contrat Buna et de sa durée, lui permettant d'acquérir la moitié de la participation de Bergougnan-France dans Bergougnan-Belga (participation qui s'élevait alors à 16.687 actions ordinaires, 14.909 actions préférentielles et 8.600 actions de fondateurs sur des totaux respectifs de 40.000, 30.000 et 20.000). La contrepartie de la cession était précisément le contrat Buna qui «prévoyait une collaboration technique et commerciale entre les industries caoutchoutières françaises (*sic*) et allemandes (*sic*)»⁽²³¹⁾.

La collaboration de capitaux souscrite par la SA des Ets Hutchinson, dans la même branche, toujours dans le cadre des «accords franco-allemands sur le Buna», suivit de fort peu «la convention générale sur le Buna du 23 août 1941». L'autorisation fut donnée dès le 19 septembre 1941 par les Finances à un montage financier encore plus complexe, associant les pays de l'Axe *stricto sensu*, Allemagne et Italie - et leur obligé - neutre - espagnol : la «société mixte» fut en l'occurrence créée via la cession par la société française de sa participation dans ses filiales étrangères, l'italienne Industria Gomma de Milan et l'espagnole Hutchinson Industria de Gaucho, de Madrid⁽²³²⁾.

Mais, on l'a dit, Ugine - pour le carbure de calcium et l'énergie - et Rhône-Poulenc - pour la chimie organique - dominèrent nettement l'ensemble des sociétés françaises disposées à marier leurs capitaux avec ceux de l'IG Farben dans le cadre de l'opération Buna. L'«exposé général sur les faits...» d'Ugine fournit un descriptif en forme d'auto-plaidoyer de l'opération, directement liée à l'économie de guerre allemande, à sa pénurie de caoutchouc dans le cadre de la guerre totale à l'Est. Nous commencerons par relever (notamment entre parenthèses) les arguments antagoniques du simple point de vue formel qui infirment cet historique hautement fantaisiste.

On y relève pêle-mêle l'initiative, dès août 1941, puis l'intervention sans relâche du «Ministre de la Production industrielle» et des «Pouvoirs publics», eux-mêmes saisis par les Allemands. Bichelonne, personnage à tous usages de l'après-Libération (puisque par bonheur décédé), se serait placé à l'avant-garde de cette grande affaire depuis août 1941. Il aurait ainsi répondu, *fin mars 1942*, aux industriels qui demandaient à l'Etat «de définir d'une façon catégorique sa position», que la création de l'industrie du Buna en France était «une nécessité absolue» (mais pourquoi fallait-il que l'Etat «défin[ît] d'une façon catégorique sa position» s'il avait été à l'origine de la négociation ?). En octobre 1942, «le gouvernement prit une position officielle au Majestic» : c'est lui qui financerait l'opération, se porterait acquéreur des terrains industriels, chargerait Ugine et Rhône-Poulenc de construire les usines et de les exploiter, par l'intermédiaire d'une société de gérance, et négocierait une éventuelle «entente européenne sur le caoutchouc».

Ugine, qui associa d'ailleurs aimablement Rhône-Poulenc sur ce point, n'aurait participé aux nombreuses réunions nécessitées par le vaste projet que du bout des lèvres, presque en observateur sceptique. En octobre 1942, les deux firmes «se bornèrent à soulever oralement un certain nombre de problèmes» (dont on remarquera le caractère strictement technique et financier, signe d'active négociation, et du souci marqué de faire financer toute l'infrastructure par l'Etat) : modalités de financement, licences, amortissement, statut de la société après échéance de la période de garantie d'Etat. Lors d'entretiens tenus fin mai 1943, les deux sociétés, qui disposaient depuis avril de «deux séries de textes», les uns provenant de l'IG, les autres de la PI, «rappelèrent» (quand l'avaient-elles déjà dit ?), «quant à elles, qu'elles n'étaient pas demandresses et multiplièrent les réserves» contre ce projet «prématuré», etc. «Il n'y eut plus, dès lors, de contacts avec l'IG». «Projet prématuré» fin mai 1943, au terme de près de deux ans de discussions ? Que signifie alors «la série de projets de contrats» que l'IG aurait remise au «groupe français» en avril 1943, et qui aurait soulevé les «objections françaises» concernant «les prélèvements de main-d'oeuvre, la pénurie des matériaux, la longueur des délais» (toujours, donc, sur le même terrain très limité). En juin, la PI aurait remis aux deux Sociétés intéressées un texte modifié, qu'elles refusèrent. Elles «élaborèrent ensemble, et pour la première fois, un projet de leurs mains» : prêt fin juillet, il n'aurait été remis qu'en octobre à la PI (toujours sans contact avec l'IG ? et le premier texte rédigé «de leurs mains» eût attendu deux pleines années, pendant lesquelles, en somme, elle ne s'étaient jamais intéressées vraiment à la question ?). «Il était évident qu'en octobre 1943, un projet industriel d'une telle ampleur n'avait plus la moindre chance d'aboutir. De fait, par une sorte d'accord tacite, personne n'en parla plus». Tactique dilatoire pour duper les Allemands et la PI ? ou concession aux évidences du rapport des forces militaires d'alors ?

En août 1941, tout serait venu des Allemands et de Vichy, mais pourquoi alors les premiers voulurent-ils «réfléchir» avant d'autoriser l'IG Farben à «céder une licence à l'Industrie française»? L'IG Farben aurait en octobre 1941 fait des offres «sous l'angle économique français, c'est à dire en fonction des problèmes d'après-guerre», compte tenu du délai minimum prévisible de trois ans pour la construction des usines, après l'aboutissement des négociations (argument aussi sérieux que celui des banques expliquant les énormes augmentations de capital de 1941 par le souci de participer à la reconstruction d'après-guerre). L'IG Farben aurait d'abord envisagé la capacité de ces dernières à 24.000 tonnes annuelles ; mais ce chiffre aurait été jugé trop fort (par qui?), et aurait été ensuite réduit à la moitié, ces 12.000 tonnes annuelles représentant cependant «20% des besoins français en caoutchouc». «Il n'était aucunement question d'une participation allemande quelconque dans le capital de la Société éventuelle». Projet français, purement français, donc, sous la houlette des Allemands, témoins objectifs de la création d'une société exploitant la licence IG Farben ? Ce n'est qu'en mars 1942 que, lors d'un voyage à Paris, les dirigeants de l'IG réclamèrent «une participation de 15 à 20% dans le capital», demande «qui suscita des objections et des réserves de la part de notre Société». «Objections et (...) réserves» qui n'empêchèrent pas l'affaire de se poursuivre, comme on l'a vu. L'IG n'aurait mentionné qu'en avril 1943, à l'époque de la remise de «la série de projets de contrats» déjà évoquée, la volonté du gouvernement allemand, qui considérait «l'usine comme nécessaire à l'économie de guerre», de pousser le projet.

Pression de Vichy et des Allemands ? ou requête adressée en octobre 1941 aux «Pouvoirs publics» de financer des oeuvres conçues dans «l'intérêt de l'économie française» et donc «du ressort gouvernemental» ? «La Direction de la Société» se serait alors montrée

«circonspecte [et] incrédule», sur les délais envisagés - trois ou quatre ans -, la main-d'oeuvre - 3.000 ouvriers - et les matières premières nécessaires - l'attribution d'au moins 60.000 tonnes de métaux ferreux ; mais (aveu révélateur) «très intéressée toutefois par les informations techniques et industrielles» liées au projet. Ugine tint dans le même document un discours semblable sur l'affaire Sofumi ⁽²³³⁾, sur laquelle nous reviendrons.

Parenteau retint mot pour mot, comme pour toutes les activités de guerre, la thèse ainsi exposée, dans une seconde partie, intitulée «Projets soumis à Ugine et non suivis d'effets» de son rapport de février 1945. Il attribua au Président d'Ugine Painvin (autre Frossard ⁽²³⁴⁾) «personnellement [l]es objections et [l]es réserves» sur la demande allemande de participation au capital : position qui aurait abouti au rejet de cette solution, au profit d'«un agrément des deux parties». Il ne releva pas les évidentes contradictions de dates et arguments justificatifs du texte d'Ugine, et conclut : «il semble qu'il y ait eu dans cette affaire deux volontés nettes d'aboutir :

1° celle de l'Etat français, désireux d'avoir sur le territoire une technique nouvelle.

2° celle de l'IG, désireuse de placer à l'étranger des licences d'un procédé très onéreux qui pouvait après guerre» (et pendant ?) «être abandonné si la gomme revenait en quantité suffisante, et d'amener ainsi certains pays à entrer dans une vaste entente du caoutchouc.

De la part des usines, on ne voit guère autre chose qu'une certaine curiosité pouvant faire progresser leurs techniques. On ne peut pas les accuser d'avoir recherché l'exécution du projet» ⁽²³⁵⁾.

La Commission d'Enquête de Lyon, beaucoup plus tenace, trouva dans le dossier qu'elle avait constitué à grand peine nombre d'éléments incompatibles avec la thèse de la simple «curiosité» technique d'Ugine. Certes, il lui manquait des pièces, mais sa reconstitution des faits ressemble à s'y méprendre à toutes les affaires contrôlables. Bien que «n'a[yan]t pu élucider ce point particulier», elle était convaincue que l'initiative de juillet 1941 de la PI auprès des Allemands avait «été précédée d'échanges de vues entre la Production Industrielle et les firmes française intéressées». La chose était d'ailleurs établie du côté de Rhône-Poulenc. C'est ainsi que «des négociations engagées dès juillet 1940 par M. Ennemond (*sic*) Bizot (gendre de M. Edmond Gillet, décédé) au nom du groupe Gillet, ont permis d'une part de constituer la Société France-Rayonne et d'autre part de prévoir la fourniture par la Société des Textiles artificiels du Sud-Est (usine de la Voulte, également du groupe Gillet) de rayonne extrêmement solide pour constituer la carcasse des pneus, en remplacement du coton. Il ne manquait plus que la gomme, et il fut décidé de l'obtenir également en France selon les procédés IG. La Commission estime que M. Painvin pourrait être l'un des instigateurs de cette affaire du Buna» : selon une fiche des services économiques allemands retrouvée au Majestic après la Libération, il «a réussi à faire passer le problème du Buna auprès du Gouvernement français».

Alors qu'Ugine n'avait évoqué que des voyages de responsables de l'IG en France, la Commission recensa aussi ceux des directions des deux firmes françaises en Allemagne, notamment en octobre 1941, où François Gall, le Directeur de la branche chimique d'Ugine et administrateur de la Société des pétroles d'Aquitaine, représenta Ugine. En mars 1942, la «prétention allemande» de participation, «peut-être majoritaire», au capital «ne rompt pas les négociations». Quelques semaines plus tard, en mai, des délégués d'Ugine et de Rhône-Poulenc se rendirent à Anglefort, dans l'Ain, sur les terrains prévus pour la construction de l'usine ⁽²³⁶⁾. En octobre, les firmes informèrent la PI que l'énorme projet dépassait leurs propres capacités financières.

L'affaire des terrains d'Anglefort renforce l'hypothèse de négociations entre firmes antérieures à l'intervention de la Production Industrielle : c'est en *mars 1941* - avant le projet Buna, remarqua Parenteau - qu'Ugine fit prospector la carrière de ce «calcaire propre à la fabrication du carbure de calcium», située près d'un barrage en cours d'aménagement sur le Rhône ⁽²³⁷⁾. A l'automne 1944, dans une longue note sur «le trust Ugine», l'ingénieur résistant Bouchard rappela les «grandioses projets de sociétés et d'usines mixtes sous la direction allemande», dans lesquels s'étaient impliquées les directions d'Ugine, Péchiney et Rhône-Poulenc parce qu'elles «crurent à la victoire allemande» : programmes en vue desquels Painvin et F. Gall mobilisèrent les bureaux d'études et entreprirent l'achat des terrains nécessaires à la construction des installations. Sans oublier «de multiples voyages en Allemagne» des deux intéressés, et d'au moins un des deux frères du second, Jean, Directeur général de la SPA et administrateur d'Ugine, Président du Comité d'Organisation des

Carbures. En 1943 - signe que la fâcheuse conjoncture militaire n'avait pas interrompu les «contacts avec l'IG» -, F. Gall avait «offert aux boches (*sic*) à Lyon un banquet encore plus copieux que d'habitude», qui fit beaucoup jaser : les Allemands «invités [auraient pris] congé de lui» en déclarant aimablement à leur hôte français : «Quand vous nous rendrez notre visite en Allemagne, prévenez-nous un mois d'avance pour que nous puissions organiser un tel festin» ⁽²³⁸⁾. Dans sa déposition devant la CNIE, le 16 juin 1947, Bouchard mentionna la visite, en juillet 1941, d'une mission constituée de représentants de Rhône-Poulenc et d'Ugine (dont F. Gall) et d'Allemands dans les usines de Perche et du Roussillon, d'une part, de Menton et d'Ugine, d'autre part (appartenant respectivement au premier et au second groupes français) ⁽²³⁹⁾.

Les enquêteurs de Lyon avaient sèchement relevé «l'atmosphère de pur égoïsme industriel et l'absence de préoccupations patriotiques dans lesquelles se sont déroulées les négociations que les oppositions d'intérêt et les renversements de la situation militaire devaient finalement faire échouer». La remarque finale du texte de la Direction d'Ugine sur la fin tardive de l'affaire («Il était évident qu'en octobre 1943, un projet industriel d'une telle ampleur n'avait plus la moindre chance d'aboutir») - ressemble fort, dans son laconisme même, au commentaire de la Commission d'Enquête Rhône-Alpes de juillet 1945 : l'usine commune (IG-Rhône-Poulenc-Ugine) avait été projetée dans l'enthousiasme de l'été 1941, longtemps maintenu ; «en octobre 1943, les négociations furent enterrées parce que, dès cette époque, vu la tournure des événements à l'Est, les Allemands eurent autre chose à faire que des plans d'organisation de l'économie européenne» ⁽²⁴⁰⁾. Le Dr Michel classa dans son «rapport final au Gouvernement du Reich» de 1944 «la création d'une *Buna-Fabrik*, sous la forme d'une entreprise franco-allemande», parmi les trois ou quatre (avec Francolor, France-Rayonne et l'énorme affaire des gazogènes) plus importantes opérations d'«une interpénétration des capitaux» où la part allemande atteignit «65 millions de R. M. (*sic*) environ». Il poussa encore plus loin dans le temps l'obstination franco-allemande sur «le projet de *Buna*[, qui] fut abandonné par suite du manque de matériel et en raison du développement de la situation politique et militaire du printemps de 1944» ⁽²⁴¹⁾.

Terme rendu vraisemblable par un renseignement des services gaullistes de janvier 1944 : sur «un contrat de forage» dans «le bassin pétrolier de Saint-Gaudens» récemment conclu entre Cathala, Bichelonne et l'Administration militaire allemande «qui, en réalité, met la Régie sous la domination de la Continental Oel (*sic*)» («la moitié de l'extraction sera assurée par la Société allemande [qui] exploitera un puits sur deux»). La discrétion de ce document sur le rôle joué dans l'affaire par la firme française qui se partageait le bassin avec une régie d'Etat, la Société des pétroles d'Aquitaine, dont le nom fut simplement cité, pourrait bien s'expliquer par les enjeux décisifs de la conjoncture. Le futur Etat français était poussé à l'oubli des fautes des contractants privés par l'obsession de la concurrence prévisible des Etats-Unis, renforcés par leur inéluctable victoire prochaine, dans le domaine des carburants naturellement pas moins que dans celui des colorants déjà mentionné : «mais il est à redouter qu'au moment des traités de paix, les grandes Sociétés Pétrolières Anglo-Saxonnes ⁽²⁴²⁾ ne tentent de se faire attribuer la succession de l'affaire allemande, à seule fin d'étrangler cette exploitation qui risquerait de porter atteinte à leur monopole sur le marché français tout comme elles l'ont fait au Maroc avant la guerre» ⁽²⁴³⁾. Rappelons cependant qu'Ugine était étroitement liée à la SPA, dirigée par les frères Gall.

1. 2. Ugine et Rhône-Poulenc à l'avant-garde des "sociétés mixtes" :

Ugine participa à d'autres alliances de capitaux, dont l'ampleur n'apparaît guère dans sa discrète mention de 1945 sur la Sofumi, constituée avec la Degussa et l'IG Farben : la «société franco-allemande» fut présentée comme existant depuis 1932 et à «75% française» ⁽²⁴⁴⁾. La Commission d'Enquête Rhône-Alpes disposa de peu d'éléments sur le dossier. Elle critiqua surtout l'exploitation des brevets allemands, «la solution paresseuse et timorée qui a consisté à adopter telles quelles les techniques déjà éprouvées à l'étranger», politique qui facilita l'action de Kolb, dirigeant de la Degussa, Référéat de l'Industrie chimique en France ⁽²⁴⁵⁾.

1. 2. 1. Ugine et la «Durferrit-Sofumi» :

En réalité, Ugine se lança dans une politique très innovatrice par rapport à la société à «75% française» de 1932, avec une «société mixte» où les intérêts allemands se taillèrent une part qui ramène à peu de chose le fameux débat de Francolor sur les 49, 50 ou 51% de l'IGF. Dès février 1941 fut créée «la Société anonyme pour l'application des produits spéciaux "Durferrit-Sofumi"». Véritable symbole en temps de guerre et de défaite française d'une coopération acquise du temps de la France victorieuse, cette création résulta de la fusion de «deux sociétés» : l'une, nouvelle, fut constituée pour vendre les sels Durferrit à base de cyanure produits par la Société d'Electro-Chimie d'Ugine dans son usine de Villers-Saint-Sépulcre grâce à l'utilisation de procédés allemands dont elle avait acquis la licence ; l'autre, ancienne, réorganisée pour la circonstance, la «Société française de Fumigation», fabriquait de l'acide cyanhydrique avec des brevets allemands. L'objet de la Sofumi ainsi créée fut celui des «deux sociétés fusionnées» : la «fabrication et [la] vente [, d'une part,] des matériels et produits anti-parasites», d'autre part, de tout le matériel et des produits nécessaires au traitement technique des métaux. Cette société fut représentée, du côté allemand, non par la Degussa, mais par la Degesch, filiale de la précédente, qui obtint 49% d'un capital initial de 400.000 francs (pour 29.000 actions) en février 1941 ⁽²⁴⁶⁾.

Rappelons que la Degesch, Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung mbH - «Société pour la lutte contre les parasites» - était filiale à 42,5% de l'IG Farben; et produisait et distribuait le célèbre gaz Zyklon B, auquel les camps d'extermination ouvrirent un marché inouï ⁽²⁴⁷⁾. Compte tenu de l'identité des objectifs «anti-parasites» de la société mixte et de la Degesch, son tuteur allemand, le doute se glisse sur la nature «des produits spéciaux "Durferrit-Sofumi"»; il est accru par le fait que la Sofumi, dotée de «techniciens allemands», fut brutalement pourvue, en 1943, de moyens démesurément accrus : son capital, inchangé pendant deux ans, passa à 4 millions (soit un décuplement) puis à 6 (soit une nouvelle augmentation de 50%), respectivement en février et octobre 1943 ⁽²⁴⁸⁾. Dans le même temps, les syndicats bancaires constitués pour financer l'*importation en France* des produits de l'IG, notamment «des produits insecticides pour l'agriculture» (matière première à transformer ?), consentirent en 1943-1944 de très importants crédits : 50 millions en février 1943, 25 et 15 respectivement en mars et juin 1944 - soit en un peu plus d'un an presque autant (105 millions) que la dotation initiale de Francolor ⁽²⁴⁹⁾. Comment expliquer logiquement cette montée en flèche du capital de la société productrice en France, et le volume des crédits bancaires consentis en 1943 et 1944 pour l'importation de ces productions de l'IG ? L'état calamiteux des investissements de l'agriculture française pendant l'occupation fut-il compatible avec tant de moyens ? la question est ouverte; on est sûr en revanche que les besoins en Zyklon B ne furent pas prodigieusement accrus en 1943 et 1944 pour gazer la «vermine» des parasites animaux; mais les «organismes humains» que l'Allemagne nazie avait classés comme tels ⁽²⁵⁰⁾.

1. 2. 2. Rhône-Poulenc, de la pharmacie au textile :

Le «trust Gillet» ⁽²⁵¹⁾, pivot de Rhône-Poulenc, manifesta également dans l'«interpénétration des capitaux» un entrain aussi remarquable que précoce. La correspondance très éparse, permet, quoique lacunaire, d'échapper au piège que recèlent les «archives de Rhône-Poulenc», ou plutôt celles, très épurées, que la firme confie au regard des chercheurs. Pierre Cayez soutient, comme la plupart des rédacteurs du n° spécial d'*histoire, économie et société* de 1992, la thèse de réserve et de «contrainte morale incontestable» dans son article significativement intitulé : «Négociateur et survivre : la stratégie de Rhône-Poulenc pendant la Seconde Guerre mondiale». Sans entrer dans les détails d'une étude revendiquant «la position résistante de la société», même lorsqu'elle commente un voyage à Cologne où «les discussions se sont poursuivies dans une atmosphère cordiale» ⁽²⁵²⁾, nous en retiendrons deux données éclairant les fonds que nous avons consultés.

D'une part, l'auteur observe que «la Société des Usines chimiques Rhône-Poulenc (SUCRP)» constitue pratiquement une coquille vide, sa structure de holding réduisant la maison-mère à peu de chose par rapport à ses énormes filiales ; d'autre part, après avoir décrit certaines tractations avec les Allemands qui auraient commencé en «octobre 1940» - pour lesquelles il préfère l'interprétation indulgente des autorités françaises après 1945 aux explicites CA de 1940-1941 sur l'ardeur de la «collaboration» -, il rappelle «deux faits [qui] n'ont laissé aucune trace dans les archives de Rhône-Poulenc» : France-Rayonne (à laquelle

fut associée la puissante filiale textile Rhodiaceta, liée depuis sa naissance - 1922 - à l'IGF) et le vaste projet Buna.

Deux cas typiques en effet de collaboration active, excluant la contrainte allemande et toute pression de Vichy, et peu conformes au souci proclamé après coup par «les dirigeants de Rhône-Poulenc [de...] protéger l'indépendance de leur entreprise». La firme a-t-elle exclu du lot remis au chercheur de Grenoble toute la correspondance relative à la mise en train des «sociétés mixtes» ? Le seul dossier qu'il aborde en ce domaine, la négociation sur la création de Théraplix, imputée à l'«insistance (*sic*)» de la demande de l'IGF, provient non de cette source mais des travaux de Peter Hayes. P. Cayez date la négociation de fin 1941-début 1942, et mentionne un veto du CA le 28 novembre 1941 contre la «demande [de Bayer] de participation dans le capital de Rhône-Poulenc» ; Peter Hayes la repère depuis le début d'octobre 1940⁽²⁵³⁾.

La direction de Rhône-Poulenc annonça en réalité nettement son goût pour les «sociétés mixtes» dès le renouvellement, à l'automne 1940, des accords de cartel par produit (dont l'aspirine). Il ne se démentit point dans les années qui suivirent, où la prospérité des affaires traitées en commun fut reflétée par la fabuleuse poussée, de 1941 à 1944, de l'investissement : il faut singulièrement tirer l'explication historique pour voir dans le «redémarr[age de ce dernier] durant la guerre» - 16% et plus d'accroissement annuel en 1941, 42 et 43 - l'«amor[ce du] cycle qui devait culminer pendant les années 1950 pour répondre à la demande d'après-guerre» ; pour exalter «cette vitalité qui témoignait de la confiance dans l'avenir» ; ou pour prêter à RP une «stratégie implicite - comme si la société préparait les lendemains de guerre, prévoyant l'explosion de la demande qui allait caractériser ces années». C'est oublier que la «stratégie (...) explicite»⁽²⁵⁴⁾ de la firme - nous le précisons au risque d'enfoncer des portes ouvertes - consista à conclure entre 1940-41 et 1944 de fructueux contrats avec l'occupant allemand dans le cadre de *son économie de guerre*, et pas de l'économie de paix de la France.

Le dossier Théraplix de la série F12, assez richement fourni en copies de la correspondance originelle de Rhône-Poulenc, infirme la thèse de la réserve. Avec les mêmes données que tout le fonds de la CNIE : l'antagonisme entre les traces de la documentation originale, irréfutable sur la bonne volonté de la firme, et les justificatifs de l'après-Libération.

On commencera par ceux-ci, tels les rapports précoces mais indulgents de l'Inspecteur général des Mines Ganière des 21 décembre 1944 et du 11 janvier 1945 : le premier conclut que Spécia et Théraplix avaient fort peu livré aux Allemands ; le second fut intarissable sur les noms fort compliqués des spécialités pharmaceutiques concernées par les accords, la liste en occupant un vaste espace qui fut du même coup retiré au descriptif des clauses des accords qui les concernaient⁽²⁵⁵⁾. Il faut classer dans la même catégorie la «note sur les accords commerciaux entre Rhône-Poulenc et Bayer et sur la prise de participation allemande dans le capital de Théraplix». Rédigé le 10 janvier 1945 par Berthoud pour Ganière sur la demande de ce dernier, qui y puisa son rapport complémentaire du 11⁽²⁵⁶⁾, ce texte montra encore plus d'indulgence que le précédent : ce haut fonctionnaire-banquier s'appesantit sur les efforts répétés contre les prétentions allemandes de son Service «créé en novembre 1940» et rattaché à la Direction des Finances extérieures et des Changes de Couve de Murville. Berthoud joua avec habileté, comme nous l'avons déjà dit, de ce précieux atout, et jusqu'à l'extrême limite, en imputant implicitement la capitulation, qui serait devenue inéluctable, à ce dernier: «Ce n'est qu'en juillet 1942 que Monsieur Couve de Murville, mis au pied du mur de ses négociations à la commission d'armistice, autorisa la souscription des actions Théraplix». Berthoud cautionna la thèse d'une active résistance de l'Administration efficacement secondée par «la résistance des industriels français», et garantit «la parfaite loyauté de MM. Bo [Directeur général de RP] et Borduge», sous-directeur commercial de RP. Il chargea l'indéfectible Faure-Beaulieu qu'il «n'a[vait] jamais voulu (...) recevoir au Ministère», pour disculper toute l'équipe dirigeante de R-P - ou presque. Il écrivit qu'il n'avait «jamais vu Monsieur Albert Buisson [Président de RP]» et qu'il n'avait «rencontré pour la première fois qu'en 1943» Grillet⁽²⁵⁷⁾ [Directeur général du Groupe]: autrement dit, deux des principales personnalités du cercle Gillet, dont la collaboration active, mondaine et d'affaires, était de notoriété publique, dans la région lyonnaise et très au-delà, pendant l'occupation⁽²⁵⁸⁾; et qui pouvaient encore craindre les sanctions qu'Yves Farge semblait, dans les premières semaines de sa nomination à Lyon, désireux de leur infliger⁽²⁵⁹⁾.

Signalons, en apothéose, un document (postérieur au 27 janvier 1949) en tous points digne de la période officielle de la restauration des élites compromises : un tardif «rapport sur l'affaire Théraplix», qui érigea Berthoud en pur héros patriotique. Affirmant d'emblée la «*vive pression morale*» des Allemands (grand thème des Indulgents : qu'est-ce en l'espèce qu'une «*pression morale*» ?), il exalta «le service "des Intérêts Etrangers en France", chargé, précisément, de contrebattre au maximum toutes les tentatives allemandes de pénétration dans les entreprises françaises, notamment en y acquérant des participations» ; et il accabla de son mépris «l'accusation», qualifiée d'inexistante : le dossier ne contenait désormais plus «*qu'une note anonyme, de quinze pages il est vrai, mais sans aucune des 54 cotes ou documents annexes auxquelles elle se réfère*»⁽²⁶⁰⁾.

L'un des artisans ou exécutants triomphants, au terme d'une épuration progressive des dossiers d'accusation de la CNIE (de leur contenu et de leur sens), de la non-épuration des élites économiques faisait ici allusion à la longue «note pour M. Hilpert» du 25 janvier 1945 (date à laquelle certains dossiers administratifs appelaient encore un chat un chat). Ni le signataire ni le destinataire n'en étaient «anonyme[s]» : la note, projet de lettre au Ministère de la Justice, accompagnait une lettre du chef de cabinet du Ministre de la Production Industrielle Robert Lacoste⁽²⁶¹⁾. Ce document n'avait pourtant rien d'un brûlot. Sévère pour les dirigeants de Rhône-Poulenc empressés envers l'IG Bayer, courageux, compte tenu des pressions qui s'exerçaient alors en faveur de la firme au sein de l'appareil d'Etat, il demeura cependant modéré, sur deux points essentiels notamment : il cautionna la thèse du groupe, reposant entièrement sur les dires de celui-ci, de la faiblesse du «volume des échanges "produits"» entre partenaires français et allemands et du chiffre d'affaires réalisé par Rhône-Poulenc et Spécia avec l'Allemagne ; il se garda de rappeler, en dépit de ses fréquentes mentions de l'approbation de la Direction des Finances extérieures et des Changes, qu'elle relevait de Couve de Murville.

Il suggéra cependant en peu de mots les motivations réelles du tout récent «rapport», si «favorable à l'ensemble des négociations poursuivies», de «M. Berthout (*sic*), Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, chargé, pendant l'occupation, du Service des Participations Etrangères à la Direction des Finances extérieures (...) Il n'est pas sans intérêt de noter que M. Berthout (*sic*) est Directeur Général du Crédit Commercial de France et que la principale Banque du Groupe Rhône-Poulenc se trouve être le Crédit Commercial de France»⁽²⁶²⁾.

Cette note sur «les rapports avec les Allemands du groupe Rhône-Poulenc» entre 1940 et 1944 était accompagnée de «54 annexes» (additionnées de certaines pièces «bis»), auxquelles elle se référait en permanence. Ces pièces, *communiquées par la firme* inquiète au tournant de 1944-1945, n'étaient assurément pas exhaustives. Le suggère une lettre sur Théraplix de décembre 1944 ou janvier 1945, pour le coup anonyme et rédigée d'une plume trempée dans le vitriol, mais d'une précision troublante, et concordant avec le dossier d'accusation sur tous les autres points abordés (une sinistre affaire d'ampoules d'acide sulfurique livrées à la Wehrmacht⁽²⁶³⁾ ; les tapageuses réceptions mutuelles à Paris et dans le Reich : «Ces Messieurs passaient leur temps sur les routes d'Allemagne, pour voir leurs amis de Bayer. Les autres venaient à leur tour à Paris et tout ce beau monde ne s'embêtait pas» ; la fourniture régulière et abondante de Théraplix, société franco-allemande, en moyens de production : «on avait ainsi des matières premières de toutes sortes, tandis que les autres fabricants tiraient la langue (...) Les gros camions de Todt étaient continuellement arrêtés rue de Sèvres et on accourait sur le trottoir pour faire des courbettes aux Fridolins. Tout le quartier, tout le personnel était (*sic*) scandalisé») : «dès le lendemain de la Libération, on s'est mis à déchirer et à brûler des papiers pendant 8 (*sic*) jours, probablement les factures des ampoules et autres histoires compromettantes»⁽²⁶⁴⁾.

Les pièces originales (ou leurs copies) ont toutes disparu (on ignore quand) du dossier de la CNIE, d'où le point d'interrogation tracé par un lecteur du document en marge de chaque paragraphe concerné, qui renvoie à l'une d'entre elles. Mais le texte décrit minutieusement les négociations et accords impliquant depuis l'automne 1940 les dirigeants de l'IGF et ceux du groupe français : notamment Bo et Wendling, directeurs de RP ; Vaillant, gendre d'Albert Buisson et PDG de Théraplix ; Barral (mort pendant la guerre) ; Grillet ; Le Flohic, Directeur-adjoint de Théraplix ; Faure-Beaulieu, l'homme à tout faire du directeur de l'IGF-Bayer, Wilhelm R. Mann. Les partenaires se rencontrèrent en un va-et-vient régulier entre Paris et Leverkusen. Les annexes envolées sont clairement résumées ou citées : le

lecteur trouve donc des éléments nombreux et précis, étayés par des références de courriers sur les accords conclus pour 50 ans avec Bayer. Le contenu du document concorde par ailleurs avec toutes les sources puisées par Hayes dans le dossier du procès des 23 dirigeants de l'IG Farben à Nuremberg en 1947-48 ⁽²⁶⁵⁾.

La première de ces «conventions» conclue le 30 décembre 1940 entre l'IG et l'ensemble constitué par RP et sa filiale Spécia «port[ait] sur les produits anciens», l'aspirine. Son préambule rappelait les propos tenus par Hemmen et von Schnitzler en novembre sur les conséquences de la victoire allemande : «IG Bayer déclare

- que Rhône-Poulenc exploite des produits découverts par IG
- que la marque Aspirine est sa propriété
- que les contrats intervenus avec Rhône-Poulenc antérieurement ont été rompus par la guerre

- que l'exploitation par Rhône-Poulenc des produits découverts par IG lui ouvre des droits à une participation aux revenus de cette exploitation pour une durée prolongée». Il prêtait à la firme française, soumise à ce diktat, une indéniable bonne grâce, puisque «Rhône-Poulenc et Spécia déclarent être désireux, comme IG, de maintenir entre les deux groupes des relations de cordialité dans l'esprit de collaboration préconisé par les gouvernements respectifs».

Les huit clauses de cet accord, surtout si on les compare au contrat IGF-Kuhlmann, laissent percer la revendication d'une participation des capitaux allemands : 1° paiement de redevances à l'IG «sur les ventes effectuées [par RP-Spécia] en France, territoires français et exportation d'un certain nombre de produits pharmaceutiques et de produits chim. (*sic*) pharmaceutiques», disposition «constat[ant] explicitement les droits de l'IG sur ces produits» ; 2° conséquences de la cessation des contrats antérieurs au 1er septembre 1939 : redevance à verser par Spécia «sur les ventes de certaines spécialités pharmaceutiques» et engagement de la société «à ne vendre les produits soumis à cette redevance qu'en France et territoires français, Bayer ayant aussi un droit de vente concurrent dans ces mêmes territoires. En même temps, Bayer déclare cesser de verser les redevances dues par lui en vertu des contrats du 24 Novembre 1925» ; 3° «engagement par Spécia de verser à Bayer une redevance sur les ventes en France et territoires français, d'Aspirine. En contrepartie de cette redevance et de l'interdiction que s'impose Spécia de vendre ce produit à l'exportation, Bayer se retire, pour l'Aspirine, du marché français et s'engage à accorder à Spécia, dès restitution de propriété, une licence de la marque Aspirine» ; 4° fixation en commun du prix des produits vendus par les deux groupes ; 5° «engagement par Spécia et Rhône-Poulenc de ne pas lancer de produit identique ou similaire aux produits inventés par Bayer» ; 6° «engagement par Spécia et Rhône-Poulenc de rendre les conventions ci-dessus communes aux Sociétés dans lesquelles elles ont des participations» ; 7° durée de la convention fixée à «cinquante années» ; 8° «Rhône-Poulenc et Spécia s'engagent à obtenir une modification de la législation sur la protection par brevet des produits pharmaceutiques» ⁽²⁶⁶⁾.

La note sur les «changements survenus depuis l'armistice à certaines entreprises françaises» de décembre 1943 mentionna cet accord, dans sa longue liste des sociétés mixtes, comme la première des deux opérations par laquelle Rhône-Poulenc unit son sort à celui de l'IG Bayer ⁽²⁶⁷⁾. Peter Hayes perçoit la négociation d'octobre-novembre 1940, et la conclusion de cet accord comme une étape du «long combat défensif (...) de la firme française», sise en zone non-occupée, contre la revendication dès l'été 1940 d'une part allemande de 51% dans le capital (comme pour Kuhlmann). Mais dans ce qu'il considère comme une concession faite pour «tenter d'amadouer» l'IGF ⁽²⁶⁸⁾, on ne perçoit aucune réelle contrainte allemande. L'atteste la liste des traces écrites de ces tractations depuis octobre 1940 recensée par la «note pour M. Hilpert» de janvier 1945 : dès le 8 octobre 1940, Faure-Beaulieu, l'homme à tout faire de Mann (alors Consul général) «bien avant le 1er septembre 1939», «intermédiaire très actif entre» l'IGF et RP, eut une «conversation avec MM. Bo et Wendling», dépourvue d'affrontement ou de désaccord ⁽²⁶⁹⁾ ; le 5 novembre, le groupe français reçut à nouveau le prête-nom de Mann «et le Président indique que "les dirigeants de Rhône-Poulenc sont des hommes de bonne volonté et qui sont d'autant moins hostiles à une collaboration que des accords ont déjà été conclus avant la guerre (...) il faut rechercher, *ajoutait-il*, une forme qui permette d'obtenir un accord profitable pour les deux parties"». Les entretiens suivants, les 14 et 19 novembre, ne jurèrent pas avec le ton des négociations et

accords intervenus «avant le 1er septembre 1939», recensés dans un historique sommaire qui «révèle des relations suivies entre les deux groupes»⁽²⁷⁰⁾.

Rien dans l'attitude allemande, à propos d'une firme qui, les Allemands le savaient fort bien, ne pouvait, vu sa localisation, être menacée de réquisition⁽²⁷¹⁾, ne justifia la thèse de 1949 d'une «vive pression morale». Que dire alors de Vichy, qui, comme à l'accoutumée, se contenta du rôle de chambre d'enregistrement ? Le 10 décembre 1940, Rhône-Poulenc adressa aux Ministères des Finances et de la PI une «note générale (...) pour tenir informée l'Administration de l'Etat des pourparlers engagés et leur (*sic*) demander implicitement leur approbation. Cette note reflète une volonté et même une bonne volonté de conclure, de la part du groupe français, et le désir évident de voir adopté par l'Administration française [son] point de vue. Cette volonté de conclure est d'autant plus claire que, dans cette note et dans les annexes qui y sont jointes, la position prise équivaut à reconnaître la validité des revendications allemandes, puisque sans contrainte même implicite, le groupe français admet que la convention à conclure règle les questions pendantes dans le passé entre les deux groupes. Cette position est telle que, sans attendre que la signature de la convention ait lieu et dès le 18 Décembre 1940, le Consul Général Mann et le Dr Gröbel, Directeurs de l'IG, transmettent aux Directeurs de Rhône-Poulenc une invitation à se réunir en Allemagne pour examiner des propositions de collaboration d'avenir⁽²⁷²⁾». C'est dans ce courrier (annexe 23 de la «note pour M. Hilpert» disparue comme les autres) que les intéressés réclamèrent au bénéfice de l'IG «ouvertement pour la première fois une participation dans Rhône-Poulenc même [de] 25%»⁽²⁷³⁾.

Les dates de l'enregistrement de l'accord signé le 30 décembre 1940 confirment une fois de plus que l'Administration céda aux pressions des signataires privés, et non l'inverse. L'approbation de la Direction des Industries chimiques de la PI intervint juste un mois plus tard, le 30 janvier 1941 (le 4 février par l'autorisation n° 721, selon une source de décembre 1943⁽²⁷⁴⁾) : la Direction des Finances extérieures et des Changes ne s'exécuta que le 4 novembre suivant, par lettre du Ministre Bouthillier⁽²⁷⁵⁾. Le déroulement et le bilan des premières conversations de l'automne 1940 et le sort de l'invitation de Mann et Gröbel excluent l'interprétation de Ganière. Celui-ci, dans sa première note, en décembre 1944, évoqua «des tractations parfois très pénibles (voir note du 10 décembre 1940)», puis présenta l'affaire en ces termes : Bayer voulut «rouvrir le débat en demandant une participation de 25% dans le capital de Rhône-Poulenc (et ce, sur le désir *pressant* et sincère des Autorités allemandes)». Après l'invitation des Français à Leverkusen, «la conversation, reportée plusieurs fois, a finalement lieu les 25 et 26 février 1941»⁽²⁷⁶⁾.

Rien n'était pourtant dans les pièces communiquées par la firme la thèse de ses souffrances ou de sa résistance aux demandes allemandes - ni même l'hypothèse de P. Hayes que la firme française «n'avait gagné qu'un répit» en signant le premier accord⁽²⁷⁷⁾. Car Rhône-Poulenc ne fit rien pour prolonger la trêve présumée. Les pièces originales balaient la thèse d'un éventuel «report plusieurs fois» de la réunion à Leverkusen. Les deux dernières semaines de décembre furent évidemment consacrées à la convention n° 1, que suivirent immédiatement de nouvelles tractations. Dès le 13 janvier 1941, deux jours après avoir reçu à nouveau Faure-Beaulieu⁽²⁷⁸⁾, les dirigeants de Rhône-Poulenc acceptèrent clairement par écrit la proposition allemande : «une prise d'intérêts réciproques dans les résultats d'exploitation de nos Sociétés nous paraît (*sic*) susceptible de créer un climat favorable à la collaboration ci-dessus visée, et le principe nous semble donc tout à fait digne de retenir notre attention». Le 30 janvier 1941, ils accusèrent «réception d'une lettre [allemande] du 21 janvier non communiquée», destinée à «préparer une réunion» prévue à Leverkusen, en sollicitant des Allemands une extension du champ d'application de la collaboration proposée : «si nous envisageons favorablement une prise d'intérêts réciproques dans les résultats de nos Sociétés et que le pourcentage de cet intérêt constitue une proportion de l'ensemble de 25%, il faudrait que la collaboration scientifique et technique qui constitue la base de l'opération envisagée ne portât. (*sic, au lieu de pas*) sur les produits pharmaceutiques seuls mais aussi sur les autres produits d'exploitation commune» ; avant de conclure : «les idées ci-dessus exposées doivent apporter le témoignage de l'intérêt que nous portons à l'aboutissement des pourparlers que nous avons en vue»⁽²⁷⁹⁾.

La réunion de Leverkusen, les 25 et 26 février 1941, ne laissa aux Allemands qui en rédigèrent le compte rendu le 4 mars aucun mauvais souvenir. Il y fut en effet conclu un accord qui fit largement avancer leurs objectifs. Son premier point précisa l'application des

points 5 et 6 de la Convention du 30 décembre 1940 et la compléta par une amabilité allemande (une mesure de réciprocité) : «Bayer donne son accord pour que les engagements pris par Rhône-Poulenc et Spécia de ne pas lancer de produits pharmaceutiques (*sic, manque : identiques ou similaires*) aux spécialités Bayer soient également pris par Bayer vis à vis de Rhône-Poulenc pour le futur». Le second point du compromis démontra que le groupe français n'en restait pas, à propos du 6^e article de l'accord du 30 décembre 1940⁽²⁸⁰⁾, aux déclarations d'intention : «Rhône-Poulenc communique la liste des firmes associées auxquelles la convention sera également imposée» - anglaise, brésilienne, argentine, canadienne, italienne et polonaise. Chacune d'entre elles fit l'objet de dispositions précises, notamment en matière de brevets⁽²⁸¹⁾.

C'est aussi de cette fructueuse réunion des 25 et 26 février 1941 que sortit ce qu'on appela la convention n° 2 du 28 mars 1941, sur les «produits nouveaux», également conclue pour «50 (*sic*) années» :

- les deux groupes «s'engagent à offrir réciproquement pour l'exploitation exclusive dans les territoires de vente respectifs leurs nouveaux produits. Rhône-Poulenc a le droit de vendre ses produits dans les territoires français et coloniaux, Bayer dans la Grande Allemagne, l'exportation réciproque devant faire l'objet de conventions spéciales. Une redevance devra être payée pour ces produits.

- chacune des parties s'engage, dès qu'elle aura trouvé un nouveau produit, et décidé sa mise en vente, à en aviser l'autre avec toute documentation»⁽²⁸²⁾. L'accord fut complété ou précisé par de nouvelles négociations écrites et orales : un échange de lettres entre Bayer - daté du 28 mars, même - et Rhône-Poulenc - le 17 avril «précisa[...] la portée de certains points de détail»⁽²⁸³⁾ ; les 28 et 29 avril 1941, une conférence réunissant à Paris les dirigeants des deux groupes examina «la question des spécialités et des tarifs à appliquer à un certain nombre de pays tels que la Suisse, le Portugal, la Roumanie, la Belgique et la Hollande, l'intention de suivre une politique commune étant claire»⁽²⁸⁴⁾. L'IG n'ayant explicitement, le 3 juin 1941, inclus dans le compromis n°2 que «les spécialités *ad usum humanum*», la Direction de Rhône-Poulenc passa une bonne partie du mois de juin à tenter d'obtenir de son homologue de l'IG «que cet accord ne soit pas limité aux produits pharmaceutiques mais s'applique également aux produits vétérinaires». «Cette position» - étayée par des textes des 12, 13 et 27 juin- «est remarquable qui consiste à essayer avec persistance de développer la portée d'un tel accord»⁽²⁸⁵⁾.

La réunion des 25 et 26 février 1941 prélude aussi à la réorganisation de Théraplix en «société mixte» : le 4 mars suivant, L'IG Bayer pria Rhône-Poulenc de reprendre à la fois les conversations de Leverkusen sur «la collaboration scientifique future souhaitée» et la question de «la création d'une Société intermédiaire pour les intérêts réciproques résultant des accords passés (...) Cette Société aurait également pour objet de vendre en France et dans les Territoires français les produits Bayer»⁽²⁸⁶⁾. Cette nouvelle étape ouvrit sur des négociations dont «l'aboutissement [fut] retardé pour diverses raisons [exclusivement] fiscales» : en témoigna notamment la conversation du 23 mai 1941, au cours de laquelle «le Groupe français suit le groupe allemand sur son terrain, promet que Rhône-Poulenc apportera lors d'une prochaine rencontre en Allemagne la liste des produits que le Groupe français serait disposé à confier à l'organisme dont la création est envisagée»⁽²⁸⁷⁾.

Puis on renonça en commun à créer *ex nihilo* la «société mixte» pour la constituer à partir d'une filiale existante, comme l'établit la lettre du 20 octobre 1941 adressée par Rhône-Poulenc à l'IG Bayer : «les dirigeants [français] proposent de confier le rôle d'organisme intermédiaire pour contrôler et surveiller les intérêts réciproques résultant des conventions 1 et 2 et de vendre les produits Bayer en France à la Société Théraplix». On procéderait ainsi : «- Achat de Rhône-Poulenc aux actionnaires de la Société Chimie et Atomistique⁽²⁸⁸⁾ de la majorité qu'ils possèdent dans la Société Théraplix, pour un prix égal à la valeur nominale de leurs actions, augmenté d'une prime représentant la différence entre cette valeur nominale et la valeur nette de l'actif de la Société Théraplix. - Augmentation de capital de [cette dernière] souscrite par le groupe allemand». Le capital, porté de 5 à 50 millions (50.000 actions à 1.000 francs), fut ainsi réparti : 49% pour l'IG Bayer (24.000 actions), 49% pour Rhône-Poulenc (24.400 actions) et 2% pour Faure-Beaulieu, «qui doit jouer le rôle de Verstrauensmann (*sic*) du groupe allemand» (en fait, 980 actions pour Faure-Beaulieu et 140 pour les «sept administrateurs français», soit 20 chacun)⁽²⁸⁹⁾. Des conversations bilatérales achevèrent les 12 et 19 novembre 1941 de dessiner les traits de la société désormais mixte Théraplix⁽²⁹⁰⁾,

dont la valeur des actions fut fixée au terme d'une expertise de François Brevet, «propriétaire du goménol qui porte son nom» : les titres cédés par la Société Chimie et Atomistique à Rhône-Poulenc furent rachetés pour un montant de 11 millions, 5 correspondant à leur valeur nominale, et le «goodwill (*sic*)⁽²⁹¹⁾ Théraplix [étant] évalué à 6 millions de francs»⁽²⁹²⁾.

Rhône-Poulenc accorda ainsi, en dépit des réfutations *a posteriori* sur le caractère purement français du Conseil d'Administration de la société désormais mixte Théraplix («toutes ces personnes étaient françaises»⁽²⁹³⁾), les fameux 51% du capital définitivement acquis par l'IGF chez Kuhlmann depuis mars 1941. Une abondante correspondance, étendue d'octobre 1940 à novembre 1942, représentant douze annexes de la «note pour M. Hilpert» de janvier 1945, concerne Faure-Beaulieu : elle érige «l'homme de confiance de l'IG Bayer» en délégué strictement mandaté par la firme, avec l'aval du groupe français parfaitement informé du caractère *allemand* des 2% de ce «Français». Nous ne citerons à cet égard que trois pièces explicites :

1° une lettre du 13 novembre 1941, par laquelle la SOPI (Société pour l'Importation des Matières Colorantes, et des Produits chimiques), représentant l'IG Farben en France depuis janvier 1926⁽²⁹⁴⁾, rappela à l'intéressé qu'en vertu de l'accord intervenu, il avait accepté des restrictions à la cession par lui-même ou ses héritiers des actions souscrites dans la Société Théraplix, en s'étant soumis à «l'obligation de ne céder que d'accord avec le groupe allemand» ;

2° étroite limite reconnue aussitôt par Faure-Beaulieu, qui écrivit le 20 novembre 1941 à la direction de Rhône-Poulenc «pour l'aviser de son accord au sujet de ses actions avec le groupe allemand» ;

3° et qui confirma un an plus tard à ses employeurs de l'IG «que la souscription qu'il effectu[a alors] de UN (*sic*) million de francs dans la Société considérée ne pourra[it] être cédée qu'avec l'agrément de l'IG»⁽²⁹⁵⁾.

En récompense de «ses bons offices»⁽²⁹⁶⁾ dûment rémunérés, Faure-Beaulieu avait été nommé administrateur de la SOPI et Président du Conseil de Surveillance de Théraplix⁽²⁹⁷⁾.

L'Administration de Vichy fut une fois de plus officiellement avertie après la conclusion des tractations bilatérales : en l'occurrence, par des lettres de la direction de Rhône-Poulenc aux Ministères des Finances et de la PI, le 26 novembre 1941, qui les prièrent d'approuver l'opération⁽²⁹⁸⁾. Aussi rituellement, l'Etat donna son approbation à la constitution de cette société mixte peu compatible avec le thème-couverture, lancé le 16 octobre 1940, des «30 p. 100 (*sic*) au maximum du capital et (...) d'une participation équivalente dans des entreprises allemandes (...)»⁽²⁹⁹⁾. Après avoir émis les «réserves» convenues contre un nouveau contrat consacrant la toute-puissance de l'IG Farben, les Finances et la PI capitulèrent promptement. Oudiette, sous-directeur des Finances extérieures et des Changes, convoqua au Ministère la direction de Rhône-Poulenc après avoir reçu son courrier, pour discuter des «conditions de ces opérations sur lesquelles il formul[ait] des réserves». Il ne les formula pas longtemps, ou les décideurs n'en tinrent pas compte, puisque l'approbation de la Direction des Finances extérieures et des Changes, signée de Bouthillier, intervint le 23 janvier 1942⁽³⁰⁰⁾.

Trois jours plus tard, la direction de Rhône-Poulenc avisa celle de l'IG Bayer «des diverses opérations effectuées pour commencer la réalisation de l'opération projetée» ; et, ce même 26 janvier 1942, elle envoya à ses partenaires allemands un courrier sur le projet de protocole et certaines conventions de détail envisagées à Leverkusen les 25 et 26 février 1941 : notamment la décision de Bayer de «renoncer à la vente des produits chimiques en France et dans les territoires français moyennant une indemnité de 1 (*sic*) million de francs», la renonciation par Bayer au paiement des licences dues par Rhône-Poulenc sur les contrats antérieurs au 1er septembre 1939, et la disparition, à dater du 1er décembre 1941, de toute représentation pharmaceutique Bayer autonome en France⁽³⁰¹⁾.

Le troisième accord Théraplix, signé le 19 février 1942, confirma la répartition du capital, et celle des sièges entre les deux groupes et Faure-Beaulieu - procédure qui pulvérise la thèse d'une représentation purement française ou presque. Certes, la nationalité française figurait sur le passeport des intéressés (les pharmaciens Vaillant et Barral - ce dernier étant remplacé par Grillet après son décès - et le non-pharmacien Barville pour Rhône-Poulenc, les pharmaciens Estachy et Lague et le non-pharmacien Lebon pour Bayer, Faure-Beaulieu et le Professeur Delepine pour le "troisième groupe"). Maxime Vaillant fut désigné comme PDG ; un Conseil de Surveillance fut établi, présidé par Faure-Beaulieu et composé de Barral et de

l'Allemand Brock. Le compromis fut en outre fondé sur les bases suivantes : «la Société Théraplix continue à exploiter les produits et marques qu'elle détient et en plus aura également la charge de vendre les produits Bayer dénommés "produits moyens", c'est à dire tous les produits qui n'ont pas été mentionnés dans les conventions N° 1 et N° 2. Il est de plus entendu que Rhône-Poulenc apportera également à Théraplix la vente des produits que lui-même ou Spécia déciderait de ne pas vendre directement, conformément à la convention N° 2. La vente à l'exportation est interdite à Théraplix»⁽³⁰²⁾.

La Direction des Finances extérieures et des Changes mit comme à propos de l'accord de novembre 1941 deux mois pour apaiser ses «réserves» : le 29 avril 1942, «compte tenu des explications complémentaires fournies[, elle] donna son accord définitif à l'opération»⁽³⁰³⁾.

En dépit d'une couverture française, la prépondérance allemande fut établie dans la société mixte, et fut confirmée par toutes les dispositions complémentaires prises entre juin 1942 et janvier 1943. Le 17 juin 1942, une convention entre Rhône-Poulenc, l'IG Bayer et son «homme de confiance» Faure-Beaulieu créa un Conseil consultatif. Celui-ci semble avoir simplement, sous ce nouveau nom, pris la place de ce que l'accord de février 1942 avait baptisé «Conseil de Surveillance» (Brock y représentait ès-qualités l'IG et Barral le groupe français). Les décisions étaient prises à la majorité des voix dans cet organisme qui compta infiniment plus que le CA et «toutes [s]es personnes (...) françaises», selon la jolie formule de Ganière⁽³⁰⁴⁾ : «dans la Société Théraplix, ni le Conseil d'Administration, ni le Président, ni le Directeur Général ne prendront aucune décision importante sans l'avis du Comité ou, en cas d'urgence, du Secrétaire du Comité, dont l'avis devra être pris en considération pour les produits Bayer»⁽³⁰⁵⁾. Les 9 novembre 1942 et 5 janvier 1943, une correspondance entre les deux groupes allemand et français et Théraplix «soum[it] cette dernière société au contrôle absolu de l'IG». Selon les PV du Comité de Surveillance de Théraplix «qui nous ont été communiqués[,...] tous les efforts ont été faits pour développer la vente en France des produits Bayer» ; «la combinaison Rhône-Poulenc-Théraplix a été resserrée par la nomination comme Directeur Scientifique de Théraplix de M. Pierre Poulenc qui a effectué un certain nombre de voyages en Allemagne pour mettre au point des procédés de fabrication avec l'IG. Théraplix s'est comportée en Société contrôlée et dirigée par les Allemands»⁽³⁰⁶⁾.

Les renseignements de l'Occupation, fort riches sur «la Synarchie» pas si mythique, et son pivot lyonnais, la famille Gillet⁽³⁰⁷⁾, décrivent également la position dominante de l'IG. Un informateur du BCRA manifestement originaire de la haute bourgeoisie résuma en avril 1943 les confidences d'«une amie qui vit dans le milieu Rhône-Poulenc de Lyon (...) Elle est outrée de ce qu'on y entend. Attention à ce milieu de grosse industrie. Ils ont un esprit de caste qui passe bien avant leur patriotisme. Rhône-Poulenc a d'ailleurs accepté sans contrainte une participation allemande qui est devenue majoritaire. Théraplix (*sic*) est devenu allemand contre mise (*sic*) d'actions de Bayer à la société française. Le Sénateur Buisson, propriétaire de Théraplix (*sic*), est également président de Rhône-Poulenc. C'est un ami personnel de Mr. (*sic*) Laval»⁽³⁰⁸⁾.

Même si l'on accepte la thèse, purement *a posteriori* et incontrôlable ici comme pour toutes les firmes industrielles et banques qui en usèrent et abusèrent après la Libération, d'une faible part de Théraplix au sein de la nébuleuse Rhône-Poulenc, il demeure deux faits d'une importance considérable sur la portée de cette «collaboration» franco-allemande :

1° portée de court terme (apparent) d'abord, les profits substantiels à coup sûr réalisés par l'une des firmes qui intéressaient le plus le Reich et l'IG Farben. Hayes observe la montée prodigieuse des profits Théraplix, mentionnée par J. Schmitz en 1948 - de 9 millions en 1941-42 à 20 au cours de l'exercice suivant ; hausse qui ne peut s'expliquer que par «l'afflux des produits Bayer» sur le marché français⁽³⁰⁹⁾, et ce, en totale contradiction avec la thèse lénifiante de Ganière selon laquelle l'opération n'aurait pratiquement pas modifié la diffusion en France desdits produits⁽³¹⁰⁾. Profits dont une part énorme n'alla pas seulement à l'IG Bayer et à son (très avide) homme de paille français : la convention Théraplix fut aussi «échafaudée pour fournir à l'occasion de la réalisation des buts (...) l'occasion (*sic*) pour certains dirigeants de Rhône-Poulenc de réaliser un bénéfice important personnel par le paiement de primes équivalentes au goodwill de l'affaire rachetée, ce qui équivalait à un dégageant pécuniaire des tenants de l'affaire considérée»⁽³¹¹⁾. La lettre anonyme bien renseignée sur «l'histoire des ampoules» et sur les voyages «sur les routes d'Allemagne», évoqua en termes plus crus cette forte rentabilité, encore accrue par de discrètes opérations boursières françaises sur la société visée : «Pendant quatre ans, ces Messieurs se sont

considérablement rempli les poches et l'estomac. M. Vaillant a été nommé Président au début de l'occupation et aussitôt il s'est livré à l'achat des titres Thérapiex qu'il a revendu (*sic*) à Rhône-Poulenc et aux Allemands (on dit qu'il a gagné la (*sic*)-dessus une somme formidable)⁽³¹²⁾.

2° portée de long terme, seul élément qui surnage, bien que non exprimé, de la thèse de l'«anticipation» de l'économie de paix gommant le fait que l'envol des profits coïncida avec l'essor de l'économie de guerre du Reich hitlérien : la bonne volonté manifestée par Rhône-Poulenc à créer la «société mixte» souhaitée par l'IG Farben constitua une option lourde pour l'avenir. Dimension qui inquiéta certains hauts fonctionnaires en 1944-1945, tel l'auteur de la «note pour M. Hilpert». Rhône-Poulenc s'était engagé si avant que les liens renforcés par le conflit dont on n'était pas encore sorti ne seraient pas dissous à son terme : on allait affronter alors les conséquences de «la volonté de conclure à l'amiable avec les Allemands des conventions dont la validité, même après le traité de paix, pourra être soutenue avec des arguments juridiques et pratiques difficilement discutables» ; sans oublier les problèmes posés par l'extension de la convention n° 1 «à des sociétés se trouvant dans des états (*sic*) neutres à une époque particulièrement délicate»⁽³¹³⁾.

Ce que nous avons montré pour la branche pharmaceutique de Rhône-Poulenc vaut pour la branche textile, dont la prospérité de l'occupation dut également tout à sa contribution à l'économie de guerre allemande⁽³¹⁴⁾. Rhône-Poulenc ne brilla pas dans son berceau du Sud-Est par l'originalité : la qualité de fournisseur attitré et prioritaire du Reich en guerre fut revendiquée dès l'automne 1940 par la soie lyonnaise, objet «du "plan Grüber" liant les autorités d'occupation et le comité de l'(*sic*)organisation de l'industrie textile "branche soie" de Lyon» en vue de la fabrication de parachutes⁽³¹⁵⁾ ; elle fut officiellement reconnue à ce secteur à la fin de 1943, avec l'attribution du label des «entreprises S» - «l'aristocratie des usines (...) donnant au moins 70% de leur production au Reich», «dernière trouvaille d'économie allemande»⁽³¹⁶⁾. Aux côtés d'Ugine et d'Air Liquide, des plus grandes firmes métallurgiques (Ugine incluse), Rhône-Poulenc trônait dans maint secteur : de la chimie à la métallurgie, sans oublier le textile, avec notamment les usines de la Société des Textiles artificiels du Sud-Est ou TASE (à Vaulx-en-Velin, à La Voulte), des TA du Rhône (à Neuville sur Saône), des TA de Givet-Izieux, de la Rhodiaceta (à Lyon et à Péage-du-Roussillon), de France-Rayonne à Roanne, de la Société nationale de Viscose à Grenoble⁽³¹⁷⁾ ; liste qui se confond en large part avec celle des «usines [qui] appartiennent au trust» textile⁽³¹⁸⁾. Le dossier CNIE de la TASE - un des fleurons du groupe Gillet malgré les apparences⁽³¹⁹⁾ - était déjà très partiel, puisqu'il ne concernait que les trois usines du «Sud-Est» des «Textiles artificiels», et surtout l'établissement sis en Ardèche. Ces entreprises, comme les autres, ne fonctionnaient que dans le cadre des livraisons au Reich. L'usine ardéchoise de La Voulte, qui avait été fermée depuis la crise de 1930, ne fut réouverte qu'au début de 1941. En vue de produire, expliqua après coup son dirigeant (apparent), L. Chatin, «dans l'intérêt national», au service de «l'économie française»⁽³²⁰⁾ : rappelons pour mémoire que les TASE, situées dans la catégorie des entreprises les plus prospères de l'Occupation, consacraient en 1943 80% de leur «capacité de production» au Reich - soit un pourcentage encore au-delà de la moyenne, remarquablement élevée, de 70% atteinte par plus de soixante grandes entreprises lyonnaises⁽³²¹⁾. Les usines de «soie artificielle»- telle celle de Givet-Izieux - fabriquaient des parachutes et des toiles de pneus⁽³²²⁾, produits qui n'étaient destinés ni à la France ni au secteur civil.

Ce dossier incomplet fut encore vidé de sa substance, et les archives classées en ont surtout retenu les plaidoyers *a posteriori*, tant des industriels que de certains hauts fonctionnaires, destinés à faire échapper les usines à la réquisition souhaitée par les ouvriers à l'automne 1944⁽³²³⁾.

Le secteur textile de Rhône-Poulenc n'avait pas seulement assuré la quasi totalité de son chiffre d'affaires avec le Reich : les Gillet l'avaient également engagé dans les aventures à plus long terme de mariage des capitaux. Dès son origine, l'affaire Buna avait été liée à de vastes opérations chimico-textiles «mixtes» : on a mentionné plus haut le constat de la Commission de la région Rhône-Alpes que «des négociations engagées dès juillet 1940 par M. Ennemond (*sic*) Bizot (gendre de M. Edmond Gillet, décédé) au nom du groupe Gillet, ont permis d'une part de constituer la Société France-Rayonne et d'autre part de prévoir la fourniture par la Société des Textiles artificiels du Sud-Est (usine de la Voulte, également du groupe Gillet) de rayonne extrêmement solide pour constituer la carcasse des pneus, en remplacement du coton»⁽³²⁴⁾. Production de guerre d'un côté (la «carcasse des pneus» à la

Voulte), «société mixte» de l'autre : l'objectif fut atteint avec la création de France-Rayonne, qui semble avoir joué pour le secteur textile le rôle assumé par Théraplax dans la branche pharmaceutique. Le Dr Michel classa dans son «rapport final au Gouvernement du Reich» de 1944 cette initiative parmi les plus marquantes de l'«interpénétration des capitaux» : «Les bases d'une puissante action commune franco-allemande avaient été jetées - déjà une fabrique de soie artificielle, la "France-Rayonne", s'était constituée sur la base d'intérêts franco-allemands»⁽³²⁵⁾.

On connaît surtout sur cette affaire l'édifiant récit *post Liberationem* des banquiers, qui financèrent aussi généreusement ce fruit de la collaboration franco-allemande que son homologue Francolor - et toutes les sociétés non «mixtes» mais apportant leur active contribution à l'économie de guerre allemande. Les dirigeants de la Société générale durent s'expliquer sur d'énormes crédits octroyés à France-Rayonne. Comme à l'accoutumée, ils démentirent en avoir été «le chef de file», rôle perfidement prêté au Crédit Lyonnais⁽³²⁶⁾. En compagnie de nombre de ses consoeurs, la Société générale s'était notamment associée (pour 72 et 672 millions à dater de la mi-septembre 1942) à deux crédits octroyés par la Caisse des Marchés et remis aux banques pour l'escompte d'acceptations, puis à des prêts à moyen terme de mars 1943 destinés à construire une usine à Roanne. Admettant que les Allemands détiennent dans France-Rayonne «une participation minoritaire», non précisée (de combien? de 49% plus 2%?), les banquiers intéressés justifiaient ainsi la part prise dans le financement d'une société entièrement vouée aux besoins allemands : il «avait pour objet principal la construction et l'exploitation d'une usine capable de produire 27.000 t. de fibranne viscosée destinée à la consommation française en vue de remédier à la pénurie de textiles naturels sur le marché français»⁽³²⁷⁾.

La liste est longue encore de ces opérations unanimement placées au service, outre des intérêts financiers des industriels et banquiers qui s'y prêtèrent, de ceux de leurs homologues allemands et du Reich en guerre. Des variantes infinies coexistèrent, où l'administration de Vichy ne mit le nez qu'après coup, pour cautionner ou «autoriser» des compromis déjà signés entre pairs. Ces «arrangements» subtils furent parfois passés sans que les entreprises existantes eussent créé du neuf en France. La société Le Carbone-Lorraine (LCL), d'autant plus complaisante et germanophile⁽³²⁸⁾ que précocement aryanisée (dès mai 1941)⁽³²⁹⁾ édifia le dispositif le plus complexe rencontré dans les archives, vraisemblablement très lacunaires, que nous avons consultées : une «société mixte» née d'un remarquable mélange de procédures, notamment la cession à la société allemande intéressée (Deutsche Kohern Buersten (*sic*) U. Element Fabrik Carbon AG, ou CAG) de «la totalité» des parts de la filiale en Bohême de LCL («le Carbone à Prague») ; la constitution en pays neutre des organismes communs qui résisteraient mieux ainsi aux investigations ultérieures : d'une part, en Suède, une «société nouvelle, Carbolore A/B», où l'allemande CAG obtint 60% du capital, en usant des services d'une filiale de LCL («Svenska»), d'autre part, en Suisse, la cession à CAG de 34% du capital de la SA «Le Carbone» de Berne. Vichy joua tout juste les utilités : l'accord de principe fut acquis aux partenaires par la lettre n° 391 du 21 janvier 1941 ; mais une lettre n° 5234, le 25 mai 1942, révéla qu'il n'y avait «pas d'accord définitif». L'affaire se réalisa aussi par une classique aryanisation, puisque la cession à CAG de 10% maximum du capital de la maison-mère concerna des «actions à prélever obligatoirement parmi les actions israélites». La procédure utilisée témoigna de l'empressement des dirigeants de LCL à aryaniser : l'accord de principe fut acquis par lettre n° 391 du 21 janvier 1941, l'accord définitif de Vichy n'étant notifié que le 12 juillet 1943, par lettre n° 504⁽³³⁰⁾. Exemple typique d'une industrie chimique qui, de la parfumerie au secteur lourd en passant par la peinture, se livra largement aux Allemands, aryanisation à l'appui⁽³³¹⁾.

On se répéterait à l'infini sur un dossier qui atteste plus que tout autre à quel degré les élites économiques françaises s'inscrivirent dans la perspective d'une Europe durablement dominée par le Reich. Les archives consultées, bien que très incomplètes, révèlent une diversité des opérations plus grande que ce que nous en avons retenu ici⁽³³²⁾. Elles donnent raison, contre les auto-plaidoyers, à ceux que ceux-ci qualifièrent, à dater de la Libération, de «boches» pour en récuser les témoignages compromettants.

Ainsi les sociétés de gazogènes, envisagées dès septembre 1940 et créées sous la houlette financière de Paribas en février-mars 1941 (initiative décrite ailleurs), devinrent-elles, dans la bouche de leurs promoteurs français, le symbole d'un patriotisme tout dévoué au

«marché civil français»⁽³³³⁾. Opération majeure au service exclusif de l'occupant - dont l'hommage à lui seul eût valu reconnaissance du fait -, les voyantes Sociétés Gazogènes Imbert et Carburants Français pour Gazogènes furent décrites pareillement par les Allemands et par les agents de renseignements gaullistes. Dans son article du 10 avril 1942 de la *Berliner Börsen*, Michel évoqua le rôle décisif de la France, avec ses «réserves importantes» de forêts, dans l'usage des gazogènes : «C'est une des tâches urgentes des organismes directeurs de l'Economie en France que de substituer aux gazogènes à charbon de bois, les gazogènes au bois, qui consomment moins de bois. Lorsque cette substitution sera réalisée, les importations en combustible liquides dans les régions occupées de l'Ouest pourront être réduites au minimum et dégager d'autant le bilan allemand des combustibles»⁽³³⁴⁾. La production en était si totalement acquise à la Wehrmacht que, pour compenser la «pénurie d'essence due à l'action sur le front russe de guerre», l'occupant exigea en 1943 que fussent fabriquées les pièces nécessaires pour transformer 20.000 camions à essence en gazogènes : «Tous les véhicules servant à l'armée boche en France doivent être équipés au gazogène»⁽³³⁵⁾. Les sociétés mixtes en question, dont les usines furent logiquement classées S Betrieb⁽³³⁶⁾, augmentèrent leur capital au moins jusqu'en octobre 1943⁽³³⁷⁾. Sans préciser que le dossier avait emprunté la forme des «sociétés mixtes», le Dr Michel lui consacra dans son «rapport final au Gouvernement du Reich» un paragraphe entier, intitulé «exploitation des ressources forestières» : «Tandis que l'AM (*sic, l'Administration militaire*) étendait sa surveillance par des fonctionnaires allemands des Eaux et Forêts de qualité sur l'Administration forestière française et sur l'économie forestière (...), 80% environ de la production forestière, charbon de bois non compris, étaient mis au service immédiatement et indirectement de l'économie de guerre»⁽³³⁸⁾.

Rapports allemands ajoutés à l'article initial, provenant du fonds AJ 40, du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (installé à l'Hôtel Majestic), AN:

1°. « Rapport de situation de février » de Kolb, « Referat » allemand de la Chimie, Wi II/11 (Chem), Paris, 24 février 1941, dactylographié, ensuite largement rayé et modifié à la main, sans aucun changement de fond, de sorte que nous citons le texte initial, AJ 40, vol. 776, p. 131-133 du dossier, relié et paginé

« Après la conclusion de l'accord IG-Kuhlmann, sur lequel un rapport a déjà été remis, cet accord a été présenté au gouvernement français à Vichy. On en attend toujours encore la réponse définitive. L'accord IG-Rhône-Poulenc qui a été conclu par les deux sociétés dans le domaine pharmaceutique doit encore subir un nouvel approfondissement. Dans ce but les négociateurs français se sont rendus à Leverkusen le lundi 24 février pour commencer des négociations supplémentaires.

La marque « Persil » qui est dirigée en France par la savonnerie Unilever, après que cette marque eut illégitimement été aliénée à Henkel par le preneur de licence, a été reprise par la société Henkel et Cie de Düsseldorf (...) La transaction a été mise sur pied par les rapports d'éminents juristes allemands et français. Des négociations prometteuses sont en suspens en France sur une grande participation de la société Henkel de Düsseldorf en vue de l'exploitation de cette marque. La société Sidol-Werke (Siegle et C^o, Köln-Braunsfeld) est sur le point de se constituer, greffée sur un groupe français qui a été changé entre temps, sans que le nom de Sidol lui-même apparaisse; pour acquérir par voie d'aryanisation la société « Cybo » de Vitry-sur-Seine, fabrique chimique de produits techniques (cirage, encaustique).

La société Dr L. C. Marquart AG. De Beuel am Rhein a conclu avec la société Rhône-Poulenc un accord sur l'exploitation commune du gisement de lépidolithe d'Alvarroes (Portugal), qui comporte l'extraction de strontium et lithium de provenance française.

La société Paul Lechler de Stuttgart est entrée en rapport avec la société Hydrogarol SA, siège à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire) près d'Angers, en vue de la fabrication commune de moyens de défense pour constructions et de de moyens de défense pour gazomètres. La fabrication de ces produits est dans l'intérêt de l'économie de guerre. Une participation de Lechler dans la société française nommée est en projet.

La sté Deutsche Gold- und Silber-Scheideanstalt de Francfort a passé accord avec la société de l'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Acieries électriques d'Ugine de

Paris pour la création de deux sociétés communes en France, qui seront fondées avec une participation mutuelle de 50-50%.

La première de ces sociétés s'occupe de la fabrication et de la distribution de matériaux de durcissement (Härtemitteln) (Produits Dürferriit pour la technique de traitement à chaud et de durcissement) (Glüh- und Härtetechnik), et la seconde société de la fabrication et de la réalisation de moyens de gazage (Vergasungsmitteln) et de base d'acide cyanhydrique pour gazage (Vergasung Blausäure-Basis) ».

[Il s'agit dans le premier cas de la Degussa même; dans le second de la Degesch, sa filiale monoproductrice du gaz connu sous la marque Zyklon B. Ajouter sur ces points à nos sources citées *supra* l'article d'une remarquable précision technique de Jacques Brillot, « L'argent sans mémoire: Degussa-Degesch », *Le monde juif*, n° 151, mai-août 1994, p. 7-81: la Degussa eut le monopole de la transformation de l'or volé par le Reich aux banques centrales des pays conquis et occupés depuis l'Anschluss et aux juifs, en particulier aux déportés des camps d'extermination. Cette filiale de l'IG spécialiste du traitement des métaux au cyanure mua le métal en bon or propre et antidaté. Stocké - dans les respectables banques de Berne - ou transformé en devises; il fut notamment utilisé pour acheter tous les produits nécessaires à l'économie de guerre dans les pays neutres ou pour rembourser les dettes allemandes contractées depuis l'avant-guerre auprès de la très compréhensive Banque des Règlements internationaux de Berne. Sur ce point, qui atteste la complète complicité des banques centrales occidentales (des deux côtés de l'Atlantique) avec les pillages allemands d'or depuis l'Anschluss et la conquête de la Tchécoslovaquie, voir Annie Lacroix-Riz, «Les Etats-Unis entre la Suisse et l'Allemagne pendant la IIème Guerre mondiale: antinazisme ou primat des affaires?», communication au colloque de l'université de Lausanne sur *Les relations économiques et financières de la Suisse avec les grandes puissances*, 28-29 juin 1996, *Actes* à paraître, 1997 (les sources françaises et américaines utilisées ici confirment, comme l'ouvrage de Charles. Higham, *Trading with the Enemy, an exposé of the Nazi-American Money Plot, 1933-1949*, New York, Delacorte Press, 1983, les hypothèses de l'épilogue qui suit à propos du comportement des Anglo-Saxons vis à vis du Reich hitlérien en temps de guerre); et «Les relations commerciales et financières germano-suissees et leurs implications politiques pendant la Deuxième Guerre mondiale, 1940-1945», article à paraître, *Traverses*, 1997].

2°. Note anonyme et sd, mais sans doute de Kolb et de février 1941 ou des semaines suivantes (elle fait partie d'un petit sous-dossier de trois documents de 1941, dont deux sont datés, respectivement des 9 février et 1er juillet), AJ 40, vol. 777.

Nous en citons *in extenso* la partie relative à la zone occupée, sachant que le texte signale une « difficulté en zone non occupée dans l'électrochimie ». Nous avons corrigé les fautes de frappe concernant des noms des sociétés, pour éviter la répétition de la mention (*sic*):

« En zone occupée, collaboration acquise à l'exception de la société Péchiney.

Accord particulier entre:

a) IG et Francolor (participation de 51%)

b) Leverkusen et Rhône-Poulenc (participation profitable et régulation du marché d'exportation

c) Bayer et Rhône-Poulenc (vraisemblablement sous peu)

d) Société Auer dans le domaine des terres rares [entreprise chimique]

Nouvelle fondation d'une société pour la fabrication de produits de gazage à l'acide cyanhydrique (Cyan-Vergasungsprodukten), etc.

f) Reprise de l'ancienne société juive par Schering avant la conclusion de l'opération.

[Ces deux dernières phrases de Kolb (?) suggèrent que la nouvelle association d'Ugine avec la Degussa conclue en février 1941, présentée par le groupe chimique français en 1945 comme une société existant depuis 1932 et à «75% française» (voir note 244), a notamment consisté à aryaniser la filiale dudit groupe, condition préalable à toute union franco-allemande de capitaux. Schering AG, société chimique liée à l'IG Farben, finança les hitlériens avant 1933 et réalisa une partie du pillage de la Tchécoslovaquie dès les débuts du dépècement de ce pays par « l'acquisition de diverses sociétés pharmaceutiques dans les Sudètes »; « dès

octobre 1940 le Konzern [IG] conclut un accord avec Schering AG fixant les limites de leurs sphères d'influence respectives et leurs éventuelles acquisitions de capitaux dans le domaine chimique en Hollande, en Belgique et en France», P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 68, 242 et 277].

g) Accord entre Agfa et Kodak-France sur la répartition du marché de la photo.

2. Livraisons importantes au Reich, jusqu'à 60% de la capacité en soude, soude caustique, essence de térébenthine, colophane, acétone, chlore, gélatine, colle, etc. Un plus grand pourcentage pour la Wehrmacht en France »: plusieurs produits à 80% et plus, dont soude, soude caustique et bicarbonate, azote jusqu'à 100%, « fourniture d'acide sulfurique encore garantie cette année (...) charbon de bois, 70% de la capacité.

Production d'iode doublée grâce à l'intensification la production de pêcheries spécifiques (Eigenfischerei) ».

EPILOGUE

Bilan glorieux d'une «collaboration» dont le caractère volontaire ressort de l'ensemble de la documentation originale, malgré les nuances perceptibles entre décideurs économiques vichystes plus ou moins rapidement redevenus anti-allemands et vichystes restés pro-allemands, de conviction ou d'apparence, jusqu'au terme de l'Occupation. L'ensemble incite à conclure sans audace que les élites économiques françaises pratiquèrent non avec mesure, scrupule ou hésitation, mais avec résolution, au début de l'Occupation, la collaboration économique avec le vainqueur ; et sans que pussent être valablement invoqués, d'une part, le diktat permanent des Allemands, d'autre part, la harcelante contrainte de l'Etat français. Les digues, très faibles au demeurant, que celui-ci tenta un bref moment de dresser au nom de l'inaccessible quête des «contreparties» cédèrent devant la hâte à traiter, à vendre, voire à s'associer et devant les pressions exercées sur les réticents.

Ce trait, perceptible dans tous nos dossiers, nous conduit à maintenir, malgré les propos condescendants - «Peut-on considérer encore aujourd'hui que l'Etat français ne fut qu'une simple courroie de transmission du grand capital...?» - ⁽³³⁹⁾, une hypothèse présentée il y a plusieurs années à propos des banques : celle de l'*antériorité d'initiative* des dirigeants des grandes firmes sur un appareil Etat ⁽³⁴⁰⁾ composé, à son sommet, de leurs pairs, dont les dérisoires demandes, peut-être tactiques ou auto-justificatrices, de «contreparties» de certains éléments se fracassèrent contre les contrats privés franco-allemands ⁽³⁴¹⁾. Vichy contraignit à tous égards (jusqu'à la phase ultime, la torture, la déportation et la mort) les humbles et les petits ; il respecta, couvrit les puissants détenteurs de capitaux (en en ayant évincé les réprouvés, juifs en tête), et se plia à leurs vœux, ou les laissa faire. On ne voit pas pourquoi les archives des années quarante devraient à cet égard se conformer aux modes récentes postulant, en récrivant l'histoire de «l'Europe», une «collaboration» technique et capitaliste rendue respectable parce que vidée de son contenu. La «pression» - le terme est faible - de Vichy s'exerça sur les ennemis de l'intérieur ; les archives excluent qu'elle ait été exercée sur les options économiques des élites françaises disposées à collaborer à plus ou moins long terme avec le Reich.

Routine industrielle, commerciale et bancaire des passations de marchés, certes, mais aussi, ce qui imprima une marque spécifique à la collaboration française (et belge, notamment) en ce domaine comme en matière politique, engagements de portée incontestablement plus vaste, telles la cession d'actifs étrangers ou la création de sociétés communes. Les Allemands, du Dr Michel aux dirigeants de l'IG Farben, imputèrent volontiers ce choix à la spectaculaire bonne volonté de leurs interlocuteurs. Il invite à penser qu'une partie non négligeable - hypothèse minimale - des élites économiques françaises planifia, à tout le moins en 1940-41, dans le cadre d'une Europe durablement germanisée : rien ne manqua, dès l'été ou l'automne 1940, à la panoplie des relations bilatérales poursuivant ou amplifiant celles de l'avant-guerre ou en inventant de nouvelles, liées à la conjoncture.

Sans doute ce comportement releva-t-il largement de la froide logique du profit, exposée par le rapport de juillet 1945 de la Commission d'Enquête de Lyon, à propos d'Ugine, en termes généraux et modérés, malgré la réputation de brûlot que ses adversaires lui

édifièrent : «la Société est coupable d'avoir entretenu des rapports économiques avec l'ennemi» ; il apparaît «qu'elle ne peut invoquer une contrainte à laquelle il lui aurait été matériellement impossible de se soustraire, mais qu'elle peut tout au plus prétendre avoir subi une pression d'ordre moral exercée, soit par les autorités allemandes sous forme d'un risque indéfini (et qui ne se serait pas matérialisé en mises en demeure ou menaces écrites), soit par l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français, sous la forme de directives, circulaires, ordres de fabrication ou de livraisons transmis par les voies habituelles.

L'enquête n'a révélé aucun fait permettant de penser qu'il y ait eu de la part de la société intention ou tentatives sérieuses de se soustraire à l'exécution du programme de fournitures qui lui a été fixé». Uguine ne constituait aucunement «un cas singulier», mais l'exemple-type de «l'attitude des principaux dirigeants de l'économie française, surtout dans la période de l'armistice de 1940 à la défaite allemande devant Stalingrad» : laquelle avait consisté à «ne pas pratiquer la politique du bouc émissaire [ni à...] apporter inconsciemment des armes à tel autre groupe industriel dont l'attitude n'a sans doute pas été plus patriotique». Ressort économique, donc, d'un zèle que les contradictions avec le rival allemand et l'évolution du cours de la guerre allaient décourager puis balayer.

Assurément, les grands capitaux français ne furent pas seuls à traiter avec ceux de l'occupant : ceux des Etats-Unis maintinrent aussi, ou renforcèrent, en pleine guerre contre un Etat «ennemi», des liens dont l'après-guerre permettrait de dissimuler les racines *économiques* sous les oripeaux *politiques* de la guerre froide. La Suisse et les autres pays neutres jouèrent ici et là un rôle décisif dans la négociation d'affaires appelées à franchir les bornes chronologiques du conflit. Les élites économiques françaises traitèrent avec leurs homologues allemandes en France, dans le Reich et en discret paradis neutre. Dans le même temps, les Alliés anglo-saxons montrèrent autant d'imagination : ils assurèrent au Reich des livraisons massives, presque jusqu'au terme du conflit, par le biais des neutres - Espagne et Suisse notamment: moyen à la fois de prolonger une guerre lucrative et d'épuiser, avec le partenaire-rival allemand, les Soviétiques ; ils préservèrent leurs propres investissements, mêlés à ceux des Allemands (notamment) par la non-destruction (ou la destruction à la fois tardive et partielle) d'installations industrielles au service du Reich (des pétroles roumains aux roulements à billes dans l'Europe entière), objectif qui occupe largement la correspondance sur les bombardements⁽³⁴²⁾. Ils préparèrent aussi, dès l'époque où ils abandonnèrent officiellement la neutralité, l'avenir des affaires communes, quitte à ce que l'issue du conflit en modifiât les termes antérieurs. La Suisse n'abrita pas que les affaires franco-allemandes : on signala début mars 1942 une prochaine conférence à Saint-Moritz entre représentants de Dupont de Nemours, de la Banque Salomon, du trust Göringswerke et de l'IG Farben, qui n'était pas la première du genre, sur «l'éventualité d'un renversement des alliances»⁽³⁴³⁾ (elle «ferait suite à une réunion de même nature qui aurait eu lieu à Berne en décembre 1941»⁽³⁴⁴⁾). Le chef du Département politique de Berne confirma «qu'il savait pertinemment que la Suisse était, depuis quelques mois, le lieu de rencontres suivies entre les représentants de ces grosses firmes appartenant aux camps adverses. On agitait dans ces réunions de très grosses questions intéressant l'économie d'après-guerre (...) Une fois de plus le fait prouvait qu'en marge des souffrances infligées aux populations, de puissants intérêts ne se faisaient pas faute de se rejoindre»⁽³⁴⁵⁾. Sortie moralisatrice destinée à faire oublier la légendaire complaisance de son pays sur ces arrangements immoraux et fructueux.

Cette communauté d'intérêts entre ennemis présumés ou successifs rend compte d'un processus décrit avec férocité par Yves Farge, le passage, qui apparut brutal aux contemporains non informés, d'un «allié» à l'autre. Le Commissaire de la République de Lyon dénonça en mars 1945 «une conjonction de l'élite de l'armée américaine - c'est à dire de ses officiers - avec nos hommes d'affaires véreux qui ont repris toute assurance et considèrent, puisqu'ils jouissent miraculeusement de l'impunité, que l'occupant n'a fait que changer d'uniforme»⁽³⁴⁶⁾. En avril 1945, il décrivit en ces termes les animateurs du «Cercle France-Amérique de Lyon» : «on y trouve tous les représentants de cette Chambre de commerce que nous avons dû congédier, tant le scandale de la collaboration était grand au sein de cette compagnie ; (...) toute la famille Gillet, qui prit soin d'introduire des administrateurs allemands dans ses conseils ; (...) les hommes du baron Brincard qui entourent le colonel Murdoch et son état-major, chargé des relations industrielles»⁽³⁴⁷⁾. Les renseignements de guerre, en provenance de Suisse notamment, avaient froidement prévu ces retournements négociés dès «Novembre 1942» par les «milieux synarchiques (...) prêts à tous

les compromis... pour se survivre»; qui avaient - sans succès - «envoyé dans le camp allié des éléments non médiocres, comme Pucheu», et se montraient tout disposés à «conclur[e] des alliances avec [leurs] correspondants d'Amérique»⁽³⁴⁸⁾.

Leur efficacité ne se mesura pas seulement dans les salons où l'on bridgeait, mais aussi dans les usines, où les Gillet passèrent, après une brève interruption - juste le temps de s'assurer des conditions favorables de la transition en bloquant le fonctionnement des usines -, de la clientèle des Allemands à celle des nouveaux «Alliés», américains. Transition il est vrai facilitée par les associations de capitaux d'avant-guerre, puisque «Monsieur Gillet Charles (...) a[avait] des intérêts importants en Amérique, en particulier aux Ets Dupont de Nemours, dont l'une des filles a épousé le fils du Président Roosevelt»⁽³⁴⁹⁾. Après avoir en personne, «à La Voulte, (...) devant témoins, annoncé [à l'automne 1944] que les Usines ne pouvaient être mises en marche [...], M. Gillet»⁽³⁵⁰⁾ fut bientôt rassuré par la bienveillance de l'appareil d'Etat issu de la Libération sur l'absence de risques de réquisition. Les termes mêmes utilisés en décembre 1944 par le Directeur des Textiles et des Cuirs pour s'opposer, «en l'état de mon information et en s'en tenant au point de vue purement technique», à toute «mise sous séquestre» suggèrent, avec leur référence implicite à la nécessité d'excellentes relations avec les Etats-Unis, l'efficacité de l'atout américain dans le jeu de ceux que la conjoncture de la défaite avait poussés à opter pour le vainqueur de 1940. Après avoir rendu un vibrant hommage à la grande oeuvre du «groupe Gillet-Carnot-Bernheim» (dernier nom naguère rayé) en matière d'«industrie de la rayonne (...) en France», et à l'excellence de ses salaires et des ses «oeuvres sociales», le haut fonctionnaire s'enflamma sur l'avenir en ces termes : «l'industrie des Fibres Artificielles est en perpétuelle évolution et un groupe qui resterait à l'écart des progrès réalisés dans le monde risquerait rapidement d'être exclu. Des accords techniques internationaux lui sont donc indispensables pour rester au niveau du progrès mondial. Par ailleurs, cette industrie exige de gros apports de capitaux. Elle appartient donc nécessairement à des groupes financiers d'une certaine importance»⁽³⁵¹⁾. A l'hiver 1944-1945, toute inquiétude envolée, les usines de la TASE purent travailler pour «les commandes américaines»...⁽³⁵²⁾ ; en mars 1945, une mission s'apprêtait à s'envoler pour les Etats-Unis, fournisseurs de pâte à bois, projet commenté avec un optimisme rayonnant, en pleine «Bataille de la Production»⁽³⁵³⁾, par un organe du Front national le 23 mars 1945 («pour la première fois nous voyons collaborer la classe possédante et dirigeante de la Nation avec la classe ouvrière (...) pour le plus grand bien de la reconstruction économique de la France»⁽³⁵⁴⁾). Exemple éclatant de la stratégie de sauvetage par les Américains vainqueurs des élites françaises compromises par leur alliance avec le Reich décrite par Richard Vinen⁽³⁵⁵⁾.

Objet unique de la présente étude, l'aspect économique du dossier franco-allemand ne saurait abolir une donnée essentielle, artificiellement exclue ici, la forte pression des réalités socio-politiques proprement françaises. Robert Paxton a naguère vu dans «le corporatisme au pouvoir» de la «Révolution nationale» une réponse à la vieille obsession d'«échapper à la lutte des classes» (hantise cruellement ravivée par le «cauchemar» de mai-juin 1936) autant qu'«à la concurrence»⁽³⁵⁶⁾. La collaboration qui emprunta simultanément des formes non strictement économiques dut aussi beaucoup aux rapports de forces intérieurs : toute analyse complète de l'attitude patronale à l'égard de la Collaboration doit faire la part aux relations entre mondes du capital et du travail. 1936, avec le traumatisme que la période infligea aux élites, réapparaît au détour de chaque dossier des archives de l'épuration économique. On y lit sans peine la rancœur accumulée par les industriels contre leurs ouvriers et les règlements de comptes de l'Occupation, via la «Relève» ou autrement. Comment comprendre autrement que Frossard, comme Painvin⁽³⁵⁷⁾, Legueu et d'autres⁽³⁵⁸⁾, ait à l'été 1942 - «avant que l'accord officiel entre l'Allemagne et la France fut (*sic*) réalisé» sur le STO - mis la main à la pâte dans des dossiers subalternes pour un patron de ce niveau : qu'il soit allé jusqu'à l'incitation *personnelle* à envoyer au service de l'IG Farben, «comme [prétendus] travailleurs volontaires à Ludwigshafen (*sic*)»⁽³⁵⁹⁾, des ouvriers agités d'une usine de Francolor⁽³⁶⁰⁾ ? Même dans le monde feutré de la Banque et des Assurances, où le choc fut évidemment ressenti moins intensément, cette motivation socio-politique, fût-elle indirecte ou générale, demeure décisive : elle ouvre sur d'indispensables travaux, qui surgissent à peine⁽³⁶¹⁾.

NOTES

- ¹. Se reporter à l'indispensable bibliographie d'Henry Rousso sur «l'activité industrielle en France de 1940 à 1944», IHTP, bulletin n° 38, décembre 1989. Certains travaux sont cités *infra*.
- ². «Comparaisons internationales : Face au pouvoir de l'occupant et de ses alliés. La société belge», Colloque de l'IHTP, *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, 11-13 juin 1990, ex. dactyl., 15 p., p. 5-7.
- ³. Compte rendu d'«Enquête en Belgique depuis la date du 26-1-46 (*sic*) de MM. Massoulier et Vacher sur l'activité du Baron Empain», 6 p., p. 4, Archives Nationales (AN), F 12 9582.
- ⁴. Compte rendu cité, 6 p., Archives Nationales (AN), F 12 9582.
- ⁵. *Belgian Business in the Nazi New Order*, fondation Jan Dhondt, Gand, 1977, chap. 1, 3 et *passim* (et sa bibliographie, au premier plan, J. Gérard-Libois et J. Gotovitch, *L'an 40, la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971, chap. 3, «Le temps des notables», p. 167-199).
- ⁶. Lettre du n° 671, Ministère de la Production Industrielle, au Commissaire du Gouvernement près la CNIE, 20 décembre 1944, AN, F 12 9582, baron Empain.
- ⁷. Sur les scandales de l'épuration économique et la protection des plus grands coupables par les Ministres socialistes et sociaux-chrétiens (affaire Pétrofina notamment), *Europe Belgique 1944-1949* vol. 22, politique intérieure, juin 1946-janvier 1947, Archives du Ministère des Affaires Etrangères (plus loin MAE).
- ⁸. Bulletin de décès de la mairie du 16^e arrondissement de Paris, 7 février 1946, à l'appui de la décision de la CNIE, le 11 juin suivant (fiche du 13 juin 1946), d'éteindre l'action publique, F 12 9582.
- ⁹. «Enquête en Belgique...», p. 3-4., F 12 9582.
- ¹⁰. A. Lacroix-Riz, «Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950», *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1986, n° 141, p. 3-44 et n° 142, p. 81-101.
- ¹¹. «Instruments, relais et cadres du régime : les décideurs publics et privés de l'économie : contraintes, convergences et résistances», *Le régime de Vichy...*, colloque cité, ex. dactyl., 19 p. + notes, p. 14-18.
- ¹². D. Barjot et H. Rousso, «Approches nouvelles», *histoire, économie et société (hes)*, n° 3, 1992, p. 329-330.
- ¹³. Gérard Chauvy, *Lyon 40-44*, Paris, Payot, 1993 (1^e éd., 1985), dont le chap. VIII («Travail, famille, profit»), dit toute sa dette à la maîtrise de Martine Commarmond, «L'activité économique lyonnaise pendant la Seconde Guerre mondiale : contrôle et collaboration», UER d'allemand, 1976.
- ¹⁴. *Le drame de Vichy, Finances sous la contrainte*, Paris, Plon, 1951.
- ¹⁵. M. Margairaz et H. Rousso, «Vichy, la guerre et les entreprises», *hes*, n° cité, p. 337-367.
- ¹⁶. *Hes*, n° cité, p. 468 (et voir *infra*).
- ¹⁷. Voir toute la série F12 de la CNIE.
- ¹⁸. Problématique *française* à laquelle échappent les articles d'historiens américains et allemand du même n° : il faut lire tous les articles respectifs.
- ¹⁹. Robert Aron, *Histoire de l'épuration*, Paris, Fayard, 1974, t. III, «Le monde des affaires», que cite et conteste Gérard Chauvy, *Lyon 40-44, op. cit.*, p. 148-152 et 276-280.
- ²⁰. Ecrit souvent «contre-parties» dans les dossiers. Nous respecterons l'orthographe contemporaine pour éviter de multiplier les (*sic*).
- ²¹. Voir notamment la lettre de Huntziger n° 2459/IG, 19 août 1940, *La Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice 1940-1941*, Imprimerie Nationale, t. 1er, 1947, p. 155-156. Désigné plus loin par Wiesbaden + n° de vol.
- ²². Note Barnaud à la DSA, 17 mars 1941, Wiesbaden, vol. 4, p. 274.
- ²³. Correspondance à dater de mars-avril 1941, Wiesbaden, vol. 4.
- ²⁴. Voir les 5 volumes, pour la période entre le 29 juin 1940 et le 21 décembre 1941, BDIC, 063912.
- ²⁵. M. Margairaz, «Instruments, relais et cadres...», *communic. cit.*, p. 19.
- ²⁶. G. Chauvy, *Lyon 40-44, op. cit.*, p. 148.
- ²⁷. Cité par P. Mioche sur la base des «carnets de François de Wendel» (note 7), «Pouvoir et société : les sidérurgistes dans la France de Vichy», *Le régime de Vichy...*, colloque cité, ex. dactyl., 13 p., p. 3-5, 12-13.
- ²⁸. P. Mioche, «Les entreprises sidérurgiques sous l'occupation», *hes*, n°3 (p. 397-414), p. 409.
- ²⁹. «Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises», *La France et l'Allemagne en guerre, septembre 1939-novembre 1942*, Paris, Institut historique allemand, 1990, ex. dactyl., 19 p., aimablement transmis par l'auteur, p. 18-19.
- ³⁰. M. Margairaz et H. Rousso, «Vichy, la guerre...», *art. cit.*, p. 341.
- ³¹. Tél. n° 200 d'Abetz, Paris, 15 juillet 1940, AN, WIII 58, Procès en Haute Cour de Belin.
- ³². Richard Vinen, *The politics of French business 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 103-109.

³³. M. Margairaz, «Instruments, relais et cadres...», *communic. cit.*, p. 10-14 notamment. Voir surtout sa thèse d'Etat, *L'Etat, la direction des Finances et de l'Economie en France. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Imprimerie Nationale, 1991, 2 vol.

³⁴. Extraits des PV des délibérations des CA (18 janvier 1940-11 septembre 1944), 17 septembre 1942, AN, F 12 9568, CCF, souligné dans le texte.

³⁵. «Une erreur», écrivit l'intéressé à propos de son poste d'adjoint à Barnaud, lettre à Pradelle, Commissaire du Gouvernement, 17 décembre 1945; à l'inverse, il aurait été effectivement celui du patriote Couve de Murville: mémoire en défense pour le CCF envoyé le 5 décembre 1946 au Président de la CNIE, F 12 9568, et A. Lacroix-Riz, «Les grandes banques...», *2è art. cit.*, n. 33, p. 90-91.

³⁶. Entretien du 22 juillet 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 75-76. La méthode allait être systématiquement utilisée ensuite, voir les 5 vol. cit.

³⁷. Entretien du 22 juillet 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 75-76.

³⁸. Lettre n° 2459/IG, 19 août 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 155-156.

³⁹. Wiesbaden, vol. 1, p. 156.

⁴⁰. Outre Wiesbaden, tous les vol., *passim*, voir Gérard Chauvy, *Lyon 40-44, op. cit.*, p. 141-142.

⁴¹. Voir affaire Ugine devant la CNIE, 9 juin 1947 (67 p.), AN, F 12 9555, séances de 1947 de la CNIE, et les deux vol. F 12 9594 et 9595, Ugine.

⁴². Réunion du 19 février 1947 de la CNIE, argument de Painvin - Président d'Ugine - interrogé par de Balasy, André-Jean (*sic, pour Andréjean*), et Massoulier, membres de la CNIE, AN, F 12 9594 ; voir aussi l'«exposé général sur les faits qui constituent le bilan de la société sous l'occupation», Secrétariat de la Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries électriques d'Ugine (plus loin, «Exposé général sur les faits...»), 55 p., confidentiel, janvier 1946, etc. , AN, F 12 9595.

⁴³. «Exposé général sur les faits...», janvier 1946, F 12 9595, p. 16-17.

⁴⁴. «Exposé général sur les faits...», janvier 1946, F 12 9595, p. 17.

⁴⁵. Gérard Chauvy, *Lyon 40-44, op. cit.*, p. 136.

⁴⁶. La part d'Ugine dans son capital fut en 1943 portée de 10 à 20%. Déposition de Bouchard, affaire Ugine devant la CNIE, séance du 16 juin 1947, 54 p., p. 4, F 12 9555.

⁴⁷. Administrateur d'Ugine, vice-président de Péchiney et futur membre de l'OCM.

⁴⁸. Sur son rôle, particulièrement en Norvège, P. Hayes, *Industry and ideology. IG Farben in the Nazi era*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 135 et 291-294, 296.

⁴⁹. Sur toute la négociation, «note verbale» d'Huntziger à Hemmen, 4 septembre 1940, réponse d'Hemmen, 5 septembre 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 195-198 et lettre-proposition de contrat de VAW, p. 204. Sur la date, le montant, et l'abandon de la contrepartie, note sur la «Collaboration avec l'Allemagne dans le domaine économique», annexe I au compte rendu n° 30 (semaine du 27 octobre au 2 novembre 1940), *ibid.*, p. 262.

⁵⁰. Réponse à la lettre de VAW, 7 septembre 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 205.

⁵¹. «Note verbale» d'Huntziger à Hemmen, 4 septembre 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 198.

⁵². Note citée, Wiesbaden, vol. 1, p. 251. Souligné par nous.

⁵³. Wiesbaden, vol. 2 et 3, correspondance d'octobre 1940-janvier 1941.

⁵⁴. Lettre d'Hemmen, 5 septembre 1940, Wiesbaden, vol. 1, p. 200.

⁵⁵. Compte rendu n° 30 (7068/EM), Wiesbaden, vol. 2, p. 257.

⁵⁶. Annexe I au compte rendu n° 30, Wiesbaden, vol. 2, p. 262 ; pour le contrat portant sur l'aluminium et le magnésium, *ibid.* et voir *supra*.

⁵⁷. Séance du 8 novembre 1940, Wiesbaden, vol. 2, p. 341-342.

⁵⁸. Lettre n° 7301/DE de Boisanger au Général de la Laurencie, 8 novembre 1940, Wiesbaden, vol. 2, p. 338-339.

⁵⁹. Copie de la lettre de la Direction des Mines à Herck (52/2èB), 29 octobre 1940, Wiesbaden, vol. 2, p. 339-340.

⁶⁰. Lettre de Raty, sous couvert du Général de la Laurencie, à la Production Industrielle, 10 novembre 1940, Wiesbaden, vol. 2, p. 340-341.

⁶¹. Compte rendu n° 32, semaine du 10 au 16 novembre 1940, Wiesbaden, vol. 2, p. 351.

⁶². Instructions d'Huntziger du 16 septembre 1940, reprises le 16 octobre dans les «Instructions pour la délégation française pour la conduite d'une négociation générale», Wiesbaden, vol. 2, p. 165 *sq.*

⁶³. Wiesbaden, vol. 2, p. 108.

⁶⁴. Wiesbaden, vol. 2, p. 104-105.

⁶⁵. Comparer l'«exposé général sur les faits...», janvier 1946, p. 17, F 12 9595, et Wiesbaden, t. 3 et 4, respectivement sur les tractations de novembre-décembre 1940 et de janvier à mai 1941.

-
- ⁶⁶. Déposition de Bouchard, affaire Ugine..., séance CNIE du 16 juin 1947, p. 2-4, F 12 9555.
- ⁶⁷. F 12 9594.
- ⁶⁸. 128 p. et annexes, «note spéciale (...)» par produit, p. 35-54, F 12 9595. Souligné dans le texte.
- ⁶⁹. 38 p. et annexes, avec compléments le 20 mars 1945, F 12 9595.
- ⁷⁰. Perrin, séance CNIE, 9 juin 1947, F 12 9555.
- ⁷¹. Cas particulièrement net dans l'affaire Francolor, où la Dupont de Nemours délégua certains des siens, membres du corps d'occupation américain en Allemagne (*cf. infra*).
- ⁷². Voir «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, notamment p. 36-37.
- ⁷³. Ch. Rist, *Une saison gâtée. Journal de la Guerre et de l'Occupation*, Paris, Fayard, 1983, p. 94, 96 et *passim*.
- ⁷⁴. Voir particulièrement la correspondance d'octobre 1940, Wiesbaden, t. 2.
- ⁷⁵. Compte rendu cité, Wiesbaden, t. 2, p. 13, 35-36.
- ⁷⁶. Entretien du 10 octobre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 100.
- ⁷⁷. Courrier du 4 octobre 1940 à la DSA, Wiesbaden, t. 2, p. 36.
- ⁷⁸. H. Rousso, chap. 1 et 2 de *La vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale*, sous la direction de Robert Frank, Henry Rousso et Alain Beltran, Paris, Belin, 1994, ex. dactyl. aimablement transmis par l'auteur, 69 p., p. 23 et 63.
- ⁷⁹. Wiesbaden, t. 5, p. 465.
- ⁸⁰. Entretien du 4 octobre 1940, DE 115, Wiesbaden, t. 2, p. 34.
- ⁸¹. Conférence sur «les relations financières franco-allemandes 1933-1939» (et résumé dactyl., 3 p.), Groupe de recherches universitaires sur l'Histoire du Trésor.
- ⁸². P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 303.
- ⁸³. Courrier du 4 octobre 1940 à la DSA, Wiesbaden, t. 2, p. 36.
- ⁸⁴. M. Margairaz, *L'Etat, la direction des Finances...*, *op. cit.*, p. 632-633 (thèse nuancée de «cette querelle intravichyste», sur la base des souvenirs de Bouthillier).
- ⁸⁵. Déclaration devant les inspecteurs J. Hitta et B. Taris, 17 septembre 1945, AN, F 12 9565, Banque de Paris et des Pays-Bas.
- ⁸⁶. Audiences CNIE des 17-19 mars 1947, p. 128 et 130, F 12 9565.
- ⁸⁷. Déposition, dossier Pillet-Will, F 12 9565.
- ⁸⁸. Déposition du 2 octobre 1946, AN, F 12 9570, CIC.
- ⁸⁹. Liaison avec la Commission d'Etudes sur l'activité des Banques pendant l'occupation, rapport Postel-Vinay, sans date, mais probablement autour du 15 septembre 1945, 24 p. p. 8, F 12 9565.
- ⁹⁰. Réunion du 23 septembre 1940, Wiesbaden, t. 1, 381-382.
- ⁹¹. Entretien du 10 octobre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 100.
- ⁹². Réunion du 23 septembre 1940, Wiesbaden, t. 1, 381-382.
- ⁹³. Compte rendu n° 30, Wiesbaden, t. 2, p. 251.
- ⁹⁴. 14 novembre 1940, texte des 6 articles *in extenso*, Wiesbaden, t. 2, p. 434-438.
- ⁹⁵. Compte rendu n° 32 (7906/EM), semaine du 10 au 16 novembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 370. Souligné par moi.
- ⁹⁶. Compte rendu n° 33 (8394/EM), semaine du 17 au 23 novembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 445.
- ⁹⁷. Réponse du 18 novembre 1940 à la Délégation allemande qui demandait «les raisons» de l'absence de tout «progrès» de la négociation, 7957/DE, Wiesbaden, t. 2, p. 463.
- ⁹⁸. Liaison avec la Commission d'Etudes..., rapport Postel-Vinay, p. 10, F 12 9565.
- ⁹⁹. Compte rendu de la séance, Wiesbaden, t. 2, p. 463-464.
- ¹⁰⁰. Séance du 22 novembre 1940 de la Sous-Commission des Finances, Wiesbaden, t. 2, p. 511.
- ¹⁰¹. Notes de 1947 (sans autre indication) relatives aux cessions des quatre établissements cités ; la citation provient de la 1ère note citée, relative à la BGCH, AN, F 12 9566, BUP.
- ¹⁰². Documents cités, souligné dans le texte, F 12 9566.
- ¹⁰³. Note sur la Banque Commerciale Roumaine, 1 p., F 12 9566.
- ¹⁰⁴. Rapports sur les AG de 1941 à 1945, p. 14, F 12 9566.
- ¹⁰⁵. Lettre du 2 juillet 1946 à Pradelle et Zacharie, soulignée par nous ; son confrère Y. Droz invoqua plus classiquement «la pression allemande», lettre du 1er juillet 1946 aux mêmes, F 12 9566.
- ¹⁰⁶. Note sur la BGCH, 1 p., F 12 9566.
- ¹⁰⁷. Réunion du 21 novembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 464.
- ¹⁰⁸. Historique et remarques de Couture, séance du 22 novembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 506-507.
- ¹⁰⁹. Entretien du 30 octobre, Wiesbaden, t. 2, p. 256.
- ¹¹⁰. Liaison avec la Commission d'Etudes (...), rapport Postel-Vinay, F 12 9565.

- ¹¹¹. Wiesbaden, t. 2, p. 506.
- ¹¹². Wiesbaden, t. 2, p. 505-507 et 511.
- ¹¹³. Wiesbaden, t. 2, p. 511-512.
- ¹¹⁴. Wiesbaden, t. 2, p. 513.
- ¹¹⁵. Wiesbaden, t. 3, p. 236. Souligné par moi.
- ¹¹⁶. Wiesbaden, t. 2, p. 510.
- ¹¹⁷. Wiesbaden, t. 2, p. 509-510.
- ¹¹⁸. Réunion du 12 décembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 512.
- ¹¹⁹. Réunion du 12 décembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 512.
- ¹²⁰. Séance de l'après-midi du 13 décembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 514.
- ¹²¹. Déclaration..., 17 septembre 1945, F 12 9565 ; et *cf. infra*.
- ¹²². Séance de la matinée du 13 décembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 513.
- ¹²³. Témoignage du 8 mai 1946, 1 p., F 12 9965.
- ¹²⁴. Mémoire, 5 février 1947, 2 p., p. 1-2, AN, F 12 9965.
- ¹²⁵. Séance de l'après-midi du 13 décembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 514 et compte rendu n° 36 des 8-14 décembre 1940, Wiesbaden, t. 3, p. 236.
- ¹²⁶. Séance du 10 janvier 1941, Wiesbaden, t. 3, p. 424-425 (et *cf. supra*).
- ¹²⁷. Réunion du 16 janvier 1941, Wiesbaden, t. 3, p. 459.
- ¹²⁸. Réunion du 17 janvier 1941, Wiesbaden, t. 3, p. 459.
- ¹²⁹. Semaine du 2 au 8 mars 1941, Wiesbaden, t. 4, p. 173.
- ¹³⁰. Wiesbaden, t. 4, p. 203-204.
- ¹³¹. Archives CNIE, citées in «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, p. 17-21, et descriptif des tractations franco-allemandes relatives à «Norsk-Hydro Elektrisk Kvaelstoff S/A», P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 290-297.
- ¹³². Wiesbaden, t. 4, p. 203-204.
- ¹³³. Wiesbaden, t. 2, p. 509-510.
- ¹³⁴. Déclaration..., 17 septembre 1945, F 12 9565.
- ¹³⁵. «La stratégie de la Compagnie française des Pétroles (...)\», *hes*, n° 3, 1992, p. 471 et 478. Souligné par nous.
- ¹³⁶. Note Barnaud, 28 juin 1941, Wiesbaden, t. 4, p. 594-595.
- ¹³⁷. Audiences des 17-19 mars 1947, p. 85-86, F 12 9565.
- ¹³⁸. Semaine du 8 au 14 décembre 1941, Wiesbaden, t. 5, p. 347.
- ¹³⁹. Liaison avec la Commission d'Etudes..., rapport Postel-Vinay, p. 9, F 12 9565.
- ¹⁴⁰. Semaine du 14 au 21 décembre 1941, Wiesbaden, t. 5, p. 366.
- ¹⁴¹. Liaison avec la Commission d'Etudes..., rapport Postel-Vinay, p. 10, AN, F 12 9565.
- ¹⁴². Autres signes de la discrétion des bilans, parfois sur des affaires d'une importance considérable, à Paribas et au Crédit Lyonnais, «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, p. 33.
- ¹⁴³. Ch. Rist, *Une saison gâtée...*, *op. cit.*, p. 250.
- ¹⁴⁴. Mémoire de Rist, 30 juin 1946, F 12 9565, et «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, p. 6.
- ¹⁴⁵. Voir références *infra*.
- ¹⁴⁶. P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 278-279.
- ¹⁴⁷. Toutes les banques participèrent au financement de la plus grande opération du temps, présente dans tous les dossiers bancaires. Voir «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, p. 11-13.
- ¹⁴⁸. Séance CNIE, 21-22 juillet 1947, contre Frossard, Duchemin, Desprets et Thesmar, 81 p., p. 11, F 12 9555.
- ¹⁴⁹. Thesmar (PDG des usines Kuhlmann de St-Denis et administrateur de Francolor) usa à satiété du qualificatif de boche, voir notamment séance CNIE du 13 juin 1947, dossier Thesmar, AN, F 12 9574, Francolor ; Frossard fulmina en juillet 1947 contre la prise en compte des «documents allemands (...) Je regrette qu'on retienne ces choses-là devant des Français. Nous, Alsaciens, nous connaissons les allemands (*sic*) et leurs mensonges, et nous les haïssons», séance des 21-22 juillet 1947, p. 29 et 32, AN, F 12 9555. Dans ses «conclusions», le Commissaire du Gouvernement Hamel cautionna cette argumentation, balayée par les écrits joints, admettant que «les allemands (*sic*) mentent comme ils respirent» et mettant en balance «le rapport d'un Allemand réputé espion» - allusion à la documentation de Buhl, membre du Comité directeur de l'IG Farben - «contre un Français qui tout de même a donné des preuves certaines de ses sentiments envers notre pays (...) des débats, il ne résulte aucune certitude, seulement des hypothèses. Dans ces conditions, un doute subsiste, et ce doute doit bénéficier à l'intéressé», document cité, 7 p., p. 5, AN, F 12 9555.

¹⁵⁰. Zindel, Officier d'Etat-Major, Vice-Président de la Commission des Etudes chimiques en Allemagne, dénonça l'acte de Nuremberg comme tendancieux et destiné à favoriser, grâce au séquestre des 51% allemands de Francolor à titre de «prise de guerre (...) une prise de pied des sociétés américaines, et de la Dupont de Nemours» ; quant à la documentation Bernstein (*cf. infra*), «c'est sans aucune valeur, il est Dupont de Nemours», séance des 21-22 juillet 1947, p. 59-60, F 12 9555 ; Hamel insista lourdement sur cette intervention, répétant et soulignant, au sens propre, l'expression «vous me comprenez, Messieurs, (...) *prise de guerre*» («Je vous laisse le soin, au cours de votre délibéré, d'en tirer toutes les conséquences utiles et pratiques pour l'avenir de notre pays»), «conclusions» du Commissaire du Gouvernement, p. 6-7, F 12 9555. Remarques pertinentes sur les intentions américaines (confirmées par bien d'autres documents en provenance du Quai d'Orsay), mais qui ne retiraient rien à la valeur de la documentation accumulée en 1945.

¹⁵¹. Sur les «conclusions» de Hamel, voir les deux notes précédentes.

¹⁵². Sur le Colonel Bernstein, responsable de la Décartellisation en zone américaine d'occupation jusqu'en octobre 1945, voir James S. Martin, *All Honorable Men*, Boston, 1950, p. 59, 89, 176 et 238.

¹⁵³. Séance CNIE, 18 juin 1946, contre Frossard, Duchemin, Castets, Marot, Vaucher, 2 p., p. 2, AN, F 12 9554, séances de 1944 à 1946 de la CNIE.

¹⁵⁴. PV de la réunion IG du 14 octobre 1940 envoyé par Buhl à six directeurs, sur l'entretien Frossard-Dr Kramer et extraits des rapports du Colonel Bernstein, comportant des interrogatoires de von Schnitzler, 7 p., F 12 9574 et *infra*.

¹⁵⁵. CA d'Ugine au 1er mai 1945, rapport de la Commission de la région Rhône-Alpes, *op. cit.*, p. 85-86, F 12 9595.

¹⁵⁶. Sur la tactique de l'IG Farben dans le cadre de «l'Ordre nouveau» de l'Europe occupée, P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, chap. 7, p. 267-317.

¹⁵⁷. F 12 9555 et 9574.

¹⁵⁸. 1942, 187 p., jointe à son mémoire en défense de 16 p., F 12 9574.

¹⁵⁹. Second rapport sur Francolor du Commissaire du Gouvernement, 3 mars 1948, 14 p., p. 5, F 12 9574.

¹⁶⁰. Copie de la réponse non signée de Bouthillier à Vaucher, 28 juillet 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 515-516.

¹⁶¹. Selon Duchemin, Vaucher et Rhein, collaborateurs de Frossard, avaient agi «à l'insu de ce dernier», argument repris dans son mémoire en défense, p. 11, F 12 9574.

¹⁶². *Cf. infra* le PV de la séance du 21 novembre 1940 à Wiesbaden.

¹⁶³. Séance des 21-22 juillet 1947, p. 20, F 12 9555.

¹⁶⁴. Mémoire cité, 15 p., p. 2, F 12 9574.

¹⁶⁵. Rapport Ferré, 18 juillet 1946, 6 p., p. 3, F 12 9574.

¹⁶⁶. Second rapport sur Francolor du Commissaire du Gouvernement, 3 mars 1948, 14 p., p. 4-5, F 12 9574.

¹⁶⁷. Copie de la réponse non signée de Bouthillier à Vaucher, 28 juillet 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 515-516.

¹⁶⁸. Note de Bouthillier au Général Huntziger, 26 juillet 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 515.

¹⁶⁹. Lettre 1646/DE au Ministre des Finances, 5 août 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 516. En italique dans le texte.

¹⁷⁰. *Ibid.* Référence à la date d'envoi de cette «note de la Délégation française», dans la note 256/II de Hemmen à Boisanger, 30 octobre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 520.

¹⁷¹. Lettre citée (SSA Eco. 36), 7 septembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 519.

¹⁷². Traduction du rapport de 1944, *La France intérieure*, cahier n° 50, 15 novembre 1946, p. 7. BDIC, 4° P 4637 1946.

¹⁷³. NI (documentation du procès des industriels allemands à Nuremberg)-11252/93, 3 août 1940, cité par P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 279-280.

¹⁷⁴. La rédaction des «propositions de Nouvel Ordre de l'IG du 3 août» est reliée par P. Hayes aux demandes françaises de réunion de juillet, *ibid.*, p. 280. Frossard parla devant la CNIE de «plan Schnitzler du 3 août», séance des 21-22 juillet 1947, p. 24, F 12 9555.

¹⁷⁵. Interrogatoire cité, extrait des rapports Bernstein, p. 1, F 12 9574.

¹⁷⁶. Séance CNIE, 18 juin 1946, p. 2, F 12 9554.

¹⁷⁷. Interrogatoire cité, extrait des rapports Bernstein, p. 1, F 12 9574. Mêmes termes («*let them simmer in their own juice*») avec des références échelonnées entre le 25 septembre 1940 (36^e réunion du Comité commercial de l'IG) et mars et juin 1947 (déclarations respectives de Schnitzler et Kuepper), P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, n. 60, p. 281.

¹⁷⁸. Entrevue Frossard-Kramer au Claridge, le 10 octobre, une semaine après un entretien Kolb-Frossard-Duchemin (le 3 octobre 1940), séance CNIE des 21-22 juillet 1947, p. 29-32, AN, F 12 9555.

¹⁷⁹. Traduction du PV de la réunion du 14 octobre 1940, 3 p., p. 2, F 12 9574.

¹⁸⁰. Mais, rapporta Kramer, «M. Frossard m'a expliqué aujourd'hui que le père de M. Rhein n'était pas juif». Note sur son entretien avec Frossard, 29 mai 1941, extrait des rapports Bernstein, p. 7, AN, F 12 9574.

¹⁸¹. Duchemin évoqua devant la CNIE ses nombreuses démarches vaines pour sauver son «collaborateur M. Behr», thèse confirmée notamment par les filles de celui-ci, séance des 21-22 juillet 1947, p. 43 et 50-51, F 12 9555.

¹⁸². Mémoire en défense, p. 9, F 12 9574. Sur la reprise de cette thèse par Hayes, *cf infra*.

¹⁸³. Traduction du PV de la réunion du 14 octobre 1940, p. 2, F 12 9574. En italique dans le texte. Pour un organigramme précis de la direction de l'IG Farben, P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, *passim*.

¹⁸⁴. Ensemble des cotes F 12 9555 et 9574.

¹⁸⁵. Séance des 21-22 juillet 1947, p. 44-46, F 12 9555.

¹⁸⁶. Wiesbaden, t. 2, p. 165.

¹⁸⁷. Sur les (brèves) craintes relatives au sens de Montoire et le courrier à Hemmen, P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 281.

¹⁸⁸. Note 256/II de Hemmen à Boisanger, 30 octobre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 520.

¹⁸⁹. Hemmen, Wiesbaden, t. 2, p. 521.

¹⁹⁰. Wiesbaden, t. 2, p. 522-523.

¹⁹¹. Note Raty n° 8222/DE du 22 novembre 1940, Wiesbaden, t. 2, p. 535.

¹⁹². Séance des 21-22 juillet 1947, p. 36, F 12 9555.

¹⁹³. Wiesbaden, t. 2, p. 522-523. Souligné par nous.

¹⁹⁴. Compte rendu de l'entretien, n° 6815/DE, Wiesbaden, t. 2, p. 254 ; sur juillet, *cf supra*.

¹⁹⁵. Wiesbaden, t. 2, p. 523-524. Sur l'allusion à l'affaire Gallus de 1924, voir le mémoire en défense de Duchemin, p. 2, F 12 9574 et P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 278-279.

¹⁹⁶. Wiesbaden, t. 2, p. 525.

¹⁹⁷. Séance CNIE des 21-22 juillet 1947, p. 36, F 12 9555.

¹⁹⁸. Wiesbaden, t. 2, p. 525-528.

¹⁹⁹. Comparer Wiesbaden, t. 2, p. 521 et 529.

²⁰⁰. Wiesbaden, t. 2, p. 531.

²⁰¹. Voir par exemple la note, sd, enregistrée le 9 mai 1946 sous le n° 350, sur l'«origine de la société Francolor» ou la lettre de Marot, Administrateur provisoire de Francolor, au Président de la CNIE, 17 juin 1946, F 12 9574.

²⁰². Wiesbaden, t. 2, p. 532-533.

²⁰³. M. Margairaz, *L'Etat, la direction des Finances...*, *op. cit.*, p. 643 (et 637-351). Frossard y est désigné par «F...».

²⁰⁴. Voir P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 283-284.

²⁰⁵. Il fit référence aussi à une discussion du 6 mars 1941 avec Schöne à Wiesbaden, séance absente de la documentation publiée (voir Wiesbaden, t. 4, correspondance de mars 1941), document cité, p. 7, F 12 9574. Même thèse chez Frossard, Thesmar, etc., F 12 9574 et F 12 9555.

²⁰⁶. Extraits des rapports Bernstein, p. 6, F 12 9574.

²⁰⁷. Le plus souvent, les Allemands pénétraient un capital considérablement augmenté à l'occasion, réglant leur dette par le clearing franco-allemand (autrement dit par des fonds largement issus du pillage du pays).

²⁰⁸. Note sur les «changements survenus depuis l'armistice à certaines entreprises françaises» (consacrées presque exclusivement aux sociétés mixtes), 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, 14 p., p. 4, F1a 3769, Production industrielle, 1943-1944, AN. Document *essentiel*.

²⁰⁹. P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 283.

²¹⁰. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 4, F1a 3769.

²¹¹. Pièce n° 42, sd, extraits des rapports Bernstein, dont certains non datés, mais vraisemblablement de 1940-41, sur les réticences de Duchemin et l'imperturbable soutien de Frossard à toutes les exigences allemandes, p. 5, F 12 9574.

²¹². Interrogatoire n° 39 de von Schnitzler, p. 2, F 12 9574.

²¹³. Mémoire en défense de Duchemin, p. 9, F 12 9574.

²¹⁴. «Affidavit de Duchemin», 9 janvier 1947, P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 283.

²¹⁵. Voir tous les vol. de Wiesbaden.

²¹⁶. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 7, F1a 3769.

- ²¹⁷. Mémoire en défense de Duchemin, p. 5, F 12 9574.
- ²¹⁸. Lettre citée, 17 juin 1946, p. 4-5, F 12 9574.
- ²¹⁹. Voir toute la série F12 de la CNIE.
- ²²⁰. Traduction du «Rapport final...» de 1944, *La France intérieure*, cahier n° 50, 15 novembre 1946, p. 7. BDIC, 4° P 4637 ; «Contribution française à l'économie de guerre allemande. Chiffres et schémas», Paris, avril 1944., BDIC Q Pièce 283 Rés.
- ²²¹. Interrogatoire n° 39 de von Schnitzler, p. 4, F 12 9574.
- ²²². Wiesbaden, t. 2, p. 534.
- ²²³. Interrogatoire n° 39 de von Schnitzler, p. 1, F 12 9574.
- ²²⁴. Note sd, portant la mention manuscrite 31 janvier 1941, 6 p., *passim*, F 12 9574. Souligné dans le texte.
- ²²⁵. Voir aussi le bilan de M. Margairaz, *L'Etat, la direction des Finances...*, *op. cit.*, p. 651-668.
- ²²⁶. Wiesbaden, vol. 3, séance citée, p. 313-314.
- ²²⁷. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, 14 p., p. 8, F1a 3769.
- ²²⁸. Voir J. S. Martin, *All Honorable Men*, *op. cit.*, 1ère partie, essentiel sur ces mariages de capitaux allemands et occidentaux (Etats-Unis en tête) dans les havres neutres.
- ²²⁹. Michelin travaillait au ralenti tandis que Bergougnan fabriquait massivement (5.000 pneus par semaine) pour l'Allemagne et avait dès février 1943 proposé «un premier départ pour la relève (*sic*)» de près de 100 ouvriers. Renseignement 00023/RZ 56 (ZNO), 20 février 1943, F1a 3770, Production industrielle, 1943-1944, AN ; en mai 1943, sur 112 requis de Michelin, «aucun n'est parti», la plupart étaient «planqués sur le plateau de Millevaches (...) Michelin continue à payer leurs salaires aux familles, et à les aider. Au contraire Bergougnan se manifeste par son collaborationnisme. Il reçoit d'Allemagne son caoutchouc synthétique», Renseignement ALO. 6/25700, 10 mai 1943, F1a 3777, STO, AN.
- ²³⁰. P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 312.
- ²³¹. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 8-9, F1 a 3769.
- ²³². Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 5-6, F1 a 3769.
- ²³³. «Exposé général sur les faits...», chap. V, «la société en présence de l'industrie allemande dans le domaine des techniques et des projets industriels», p. 39-40, F12 9595.
- ²³⁴. Les archives de la CNIE dressent de Painvin, PDG, puis Président d'Ugine, un tableau aussi précis que celui de Frossard. H. Rouso l'a esquissé, «Les élites économiques dans les années quarante», *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. 95, 1983-2, p. 29-49, p. 35, largement fondé sur le dossier Ugine de la CNIE, F 12 9594 et 9595.
- ²³⁵. Rapport remis le 13 février 1945, p. 19-20, F 12 9595.
- ²³⁶. Rapport de la Commission de la région Rhône-Alpes, 7 juillet 1945, p. 62-64, F 12 9595.
- ²³⁷. Rapport remis le 13 février 1945, p. 21, F 12 9595.
- ²³⁸. Bouchard parlait, concernant les voyages, des «frères Gall», mais les plus compromis furent François et Jean, «deux pionniers de la trahison, restant en cela, (*sic*) strictement dans la tradition familiale» (feu Henri Gall, «filleul du Maréchal Bazaine», s'était conduit en «traître» pendant la 1ère Guerre mondiale en livrant du cyanamide à l'Allemagne sous couvert de vente à la Suisse). «Jean est plus intelligent que François et sait mieux que lui jouer deux cartes à la fois sans se démasquer. Tous deux, François et Jean, sont violents, grossiers et dénués de tous scrupules» ; Pierre, Directeur du Comptoir du Cyanamide, joua «un rôle secondaire», «Note de la presse», 10 octobre 1944, dactyl. 14 p., p. 8-9 et 4-5, F 12 9595.
- ²³⁹. Déposition de Bouchard, affaire Ugine..., séance CNIE, 16 juin 1947, p. 4, F 12 9555.
- ²⁴⁰. Rapport de la Commission de la région Rhône-Alpes, p. 4 et p. 62-6, F 12 9595.
- ²⁴¹. Traduction du «Rapport final...» de 1944, *op. cit.*, p. 7. Sur France-Rayonne et les gazogènes, *cf. infra*.
- ²⁴². Majuscules dans le texte.
- ²⁴³. SCDD/2/360008, janvier 1944, F1 a 3770.
- ²⁴⁴. «Exposé général sur les faits...», chap. V, «la société en présence de l'industrie allemande (...)», p. 35-36, F12 9595.
- ²⁴⁵. Rapport de la Commission de la région Rhône-Alpes, p. 65, F 12 9595.
- ²⁴⁶. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 9-10, F1 a 3769.
- ²⁴⁷. Sur l'organisation dans le grand Reich de «l'industrie d'extermination» de la Degesch (IGF-Degussa-Goldschmidt) et son usage à Auschwitz, Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Folio-Gallimard, 1991, tome 2, p. 768-776. Voir aussi P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 361-363.
- ²⁴⁸. Note sur les «changements (...)», 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 9-10, AN, F1 a 3769.

²⁴⁹. Rapport du Directeur du Crédit Lyonnais demandé par le Ministre des Finances à l'Association professionnelle des Banques, Paris, 12 janvier 1945, AN, F12 9568.

²⁵⁰. Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, op. cit., tome 2, p. 771.

²⁵¹. Lettre du Commissaire de la République de la région Rhône-Alpes (Y. Farge) au Ministre de la PI (R. Lacoste) sur la société des Textiles Artificiels du Sud-Est (TASE), 18 novembre 1944, AN, F 12 9593, TASE.

²⁵². *Histoire, économie et société*, n° 3, 1992, p. 479-491, citations, p. 482.

²⁵³. Comparer *ibid.* p. 485, et P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 286-289.

²⁵⁴. Pierre Cayez, *histoire, économie et société*, n° 3, 1992, p. 488-490.

²⁵⁵. Note Ganière du 21 décembre 1944 et rapport complémentaire du 11 janvier 1945, F12 9576, Rhône-Poulenc, affaire Théraplix, AN.

²⁵⁶. Rapport de Ganière, 11 janvier 1945, F12 9576.

²⁵⁷. Note de Berthoud, 10 janvier 1945, F12 9576.

²⁵⁸. Voir *infra*.

²⁵⁹. «La famille Gillet en est, en tout cas, l'âme [de la TASE], et si administrations-séquestres devaient intervenir, il me semble qu'elles devraient l'être à l'encontre de la famille Gillet, de certains de ses membres faciles à déterminer». Lettre au Ministre de la PI sur la TASE, 18 novembre 1944, F 12 9593.

²⁶⁰. Rapport sd (postérieur au 27 janvier 1949), F12 9576.

²⁶¹. Lettre n° 1880 SGP, 25 janvier 1945, F12 9576.

²⁶². Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, 15 p., p. 14-15, F12 9576.

²⁶³. «La Société Théraplix qui possède une organisation de remplissage d'ampoules très importante qu'elle a développée au cours des années d'occupation a été amenée, en avril 1944, à procéder, sous injonction allemande, au remplissage de 722.000 ampoules d'acide sulfurique de 1 cm³ (*sic*) dont la destination et l'usage ne sont pas connus», note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 15 ; voir aussi la note Ganière du 21 décembre 1944 sur cette opération faite à l'usine de Montrouge, de jour comme de nuit, «sous la surveillance personnelle de [deux] officiers» allemands, entre le 17 avril et la fermeture définitive de l'établissement le 21 juillet 1944, F12 9576.

²⁶⁴. La lettre adressée à «Monsieur» - qui ?- mentionnait «votre intervention de Jeudi dernier» qui avait semé la panique à la tête de Théraplix : «Vendredi dernier, Vaillant a réuni tout son personnel pour leur (*sic*) déclarer que tout ce que vous aviez dit et que les journaux avaient reproduit était un pur mensonge, un mensonge grossier et que ces MM. étaient blancs comme neige, qu'ils s'étaient sacrifiés pour sauver la Société Rhône-Poulenc, que les boches (*sic*) voulaient manger et qu'ils mériteraient plutôt d'être décorés», sd, classée parmi des courriers de janvier 1945, F12 9576.

²⁶⁵. P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. XXIV (sur les sources) et p. 286-289.

²⁶⁶. Préambule et texte de l'accord du 30 décembre 1940, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, sur les tractations de 1940 à 1944, p. 5-6, F12 9576.

²⁶⁷. Note du 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, p. 3, F1 a 3769.

²⁶⁸. P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 286-287.

²⁶⁹. Consignée par lettre du premier et note du même jour des deux autres, annexes 1 et 2, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, sur les tractations de 1940 à 1943, p. 1, F12 9576.

²⁷⁰. Respectivement annexes 14, 15 et 16, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 4, F12 9576.

²⁷¹. P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 286.

²⁷². Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 4-6, annexes 18 et 23 pour les courriers français du 10 et allemand du 18 décembre 1940, F12 9576.

²⁷³. NI-7632/62, Bayer à RP, 18 décembre 1940, P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 287-288.

²⁷⁴. Note sur les «changements (...)», BRE/15 bis 25800, 17 décembre 1943, p. 3, F1 a 3769.

²⁷⁵. Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 4-6, annexes 18 et 23 pour les courriers français du 10 et allemand du 18 décembre 1940, F12 9576.

²⁷⁶. Note Ganière du 21 décembre 1944, F12 9576. Souligné dans le texte.

²⁷⁷. P. Hayes, *Industry and ideology...*, op. cit., p. 287.

²⁷⁸. Note de la Direction de RP, qui «se demande si elle doit faire mention des circonstances qui entourent ces négociations» (celles ayant abouti à la convention n° 1), annexe 20 du 11 janvier 1941, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 6, F12 9576.

²⁷⁹. Annexe 25, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 7, F12 9576.

²⁸⁰. 6° «engagement par Spécia et Rhône-Poulenc de rendre les conventions ci-dessus communes aux Sociétés dans lesquelles elles ont des participations» (cité *supra*).

- ²⁸¹. Compte rendu de Bayer, 4 mars 1941, annexe 26, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 7-8, F12 9576.
- ²⁸². Convention n° 2 du 28 mars 1941, annexe 28, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 9, F12 9576.
- ²⁸³. Annexe 29, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 9, F12 9576.
- ²⁸⁴. Annexe 30, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 9, F12 9576.
- ²⁸⁵. Correspondance citée des 3, 12, 13 et 27 juin 1941, annexes 31 et 32, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 9, F12 9576.
- ²⁸⁶. Annexe 35, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 10, F12 9576.
- ²⁸⁷. Annexe 36, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 10, F12 9576.
- ²⁸⁸. Une des «participations» de R-P, P. Cayez, *histoire, économie et société*, n° 3, 1992, p. 480.
- ²⁸⁹. Lettre du 20 octobre 1941, annexe 37, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 10-11, F12 9576 ; montant chiffré du capital et des titres respectifs, note sur les «changements (...)», BRE/15 bis 25800, 17 décembre 1943, p. 4, F1 a 3769.
- ²⁹⁰. Compte rendu des réunions des 12 et 19 novembre 1941, annexes 38 et 39, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 11, F12 9576.
- ²⁹¹. «Clientèle, achalandage», traduction du terme anglais.
- ²⁹². Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 2, F12 9576.
- ²⁹³. Note Ganière du 21 décembre 1944, F12 9576.
- ²⁹⁴. Sur le contentieux avec Kuhlmann pendant la Grande Guerre, et les revendications allemandes sur son rôle dans l'importation des produits IGF en France, entretien du 22 novembre 1940, DE 115, Wiesbaden, t. 2, p. 529-530, et 534. Sur les crédits bancaires accordés à SOPI (et à Francolor), F12 9564 (BNCI), 9565, F 12 9568, CCF et Crédit Lyonnais, AN. Voir aussi le dossier SOPI, très lacunaire, avec une documentation de 1945 et 1949, F12 9577, SOPI (et dossier pratiquement vide SFP).
- ²⁹⁵. Lettres SOPI à Faure-Beaulieu du 13 novembre 1941, annexe 9 ; de Faure-Beaulieu à Rhône-Poulenc du 20 novembre 1941, annexe 10 ; de Faure-Beaulieu à l'IG du 27 novembre 1942 ; annexes 49 et 49 bis sur le rappel en 1942 (entre le 28 avril et le 17 juin) des restrictions imposées à Faure-Beaulieu en matière de cession des titres, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 2, F12 9576. Voir aussi les sources, à dater du 3 juillet 1941, citées par P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, n. 93, p. 288.
- ²⁹⁶. Lettres de Mann à Faure-Beaulieu, 10 mai 1941, et de l'IG Bayer au même, 25 septembre 1941, annexes 5 et 6, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 2, F12 9576.
- ²⁹⁷. Convention Théraplix, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 11, F12 9576.
- ²⁹⁸. Annexes 40 et 41, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 11, F12 9576.
- ²⁹⁹. Wiesbaden, t. 2, p. 165.
- ³⁰⁰. Annexes 43 (? n° non mentionné, mais texte cité entre les annexes 42 et 44-45), note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 11, F12 9576.
- ³⁰¹. Annexes 44 et 45, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 11, F12 9576.
- ³⁰². Accord du 19 février 1942, annexe 46, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 12, F12 9576.
- ³⁰³. Annexe 47, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 12, F12 9576.
- ³⁰⁴. Note Ganière du 21 décembre 1944, F12 9576.
- ³⁰⁵. Annexe 48, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 12-13, F12 9576.
- ³⁰⁶. Annexes 50 à 52, et conclusion, note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 12-14, F12 9576.
- ³⁰⁷. Voir la série F1 a (en particulier les volumes Production industrielle). Voir aussi Yagil Limoré, «La Synarchie ou le mouvement "Synarchie d'Empire" et Vichy 1940-1944 », *Guerres mondiales, conflits contemporains* (ancienne *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*), n° 165, janvier 1992, p. 71-89.
- ³⁰⁸. A/MEX 20-4-14-54, 5 avril 1943, F1 a 3777.
- ³⁰⁹. P. Hayes, *Industry and ideology...*, *op. cit.*, p. 289.
- ³¹⁰. Note Ganière du 21 décembre 1944, sur la part des produits sous licence Bayer vendus par Théraplix, «si l'on néglige l'année de 1942 de mise en route» (avec quel pourcentage ?), 10% en 1943, 21,66% en août 1944 soit le chiffre de 1941, quand SOPI représentait 23% du total Théraplix plus SOPI (?), F12 9576.
- ³¹¹. Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 15, F12 9576.
- ³¹². Lettre sd, classée entre des courriers de janvier 1945, F12 9576.
- ³¹³. Note pour M. Hilpert, 25 janvier 1945, p. 15, F12 9576.
- ³¹⁴. LIA 8/25802, sans doute entre le 26 mai et le 1er juin 1943, reçu le 4 août 1943, sur les usines textiles de la région lyonnaise qui «travailleront exclusivement pour l'armée allemande» à partir du 1er juin 1943 ; T 60/1/36000, information de novembre-décembre 1943, sur le transfert en France de 50% des fournitures textiles de guerre du Reich en France, F1a 3769.
- ³¹⁵. Gérard Chauvy, *Lyon 40-44*, *op. cit.*, p. 142-145.

³¹⁶. LIA/2/36209, 24 novembre 1943, F1a 3776, STO.

³¹⁷. OAL/1/25.200, 5 juin 1944, liste des entreprises classées S Betrieb dans la région lyonnaise, F1a 3776.

³¹⁸. Seize usines citées, n'épuisant pas tout (certaines usines TA citées à la n. précéd. n'y figuraient pas), lettre de Hauteville, Directeur départemental du Travail au Préfet de l'Ardèche, Privas, 13 octobre 1944, F12 9593, affaire TASE de Givet-Izieux, AN.

³¹⁹. «Bien que n'apparaissant pas dans les noms d'administrateurs (...) Monsieur Gillet Charles exerce une influence prépondérante» dans la TASE, lettre de Hauteville au Préfet de l'Ardèche, Privas, 13 octobre 1944, F 12 9593.

³²⁰. Note remise par L. Chatin sur l'usine le 13 octobre 1944, F12 9593.

³²¹. Gérard Chauvy, *Lyon 40-44, op. cit.*, à partir d'une étude portant sur «63 entreprises lyonnaises», issue des archives de Fribourg, p. 144 et 274, et note 25, p. 404. Gérard Chauvy m'a également souligné oralement son recours aux travaux de M. Peyrenet, *Les maîtres de Rhône-Poulenc*, 1978.

³²². LIA 15/36.200, août-septembre 1943, F1 a 3777.

³²³. Voir tout le vol.

³²⁴. Rapport de la Commission de la région Rhône-Alpes, 7 juillet 1945, p. 62-64, F 12 9595.

³²⁵. Traduction du «Rapport final...» de 1944, *op. cit.*, p. 7.

³²⁶. Sur cette tactique de défense universelle - c'était toujours les consoeurs qui s'étaient mises en avant -, voir «Les grandes banques...», *1er art. cit.*

³²⁷. Lettre du 17 février 1947, F 12 9569, Société Générale, AN.

³²⁸. Sur les agissements pro-allemands et anti-ouvriers (répression des grèves de novembre 1942 et janvier 1943 en compagnie des Allemands contre les meneurs de 1936, envoi au STO, etc.), de son Directeur Général (puis PDG, entre mars et septembre 1944) J. Legueu, voir F12 9573, Le Carbone-Lorraine, AN : le dossier politique accablant de ce chef d'industrie arrêté le 13 octobre 1944 lui valut d'abord une condamnation, le 13 mars 1946, à dix ans de travaux forcés et à la confiscation de ses biens (arrêt de la 1ère sous-section de la Cour de Justice n° 2573) ; avant le retour en gloire, en juin 1949 (fiche sur l'audience du 20 juin, non jointe) de cet individu dont, selon la jolie formule d'un des proches (P. Gravier, Président de LCL d'octobre 1940 à mars 1944), «les raisons sont plutôt d'ordre psychologique que d'ordre matériel» (3è note de P. Gravier, 1er juin 1949).

³²⁹. L'AG du 5 mai 1941 recensa 80.924 actions appartenant à des Israélites, soit 38,1% du capital : dès le 26, Moreau de la Meuse (décision n° W1 11/20.280 166) fut nommé administrateur provisoire par le Dr Burandt, Allemand du Majestic, selon une note du 10 mai 1949, F12 9573.

³³⁰. Note sur les «changements (...)», BRE/15 bis 25800, 17 décembre 1943, p. 4, F1 a 3769.

³³¹. Voir la note sur les «changements (...)», BRE/15 bis 25800, 17 décembre 1943, F1 a 3769 : nous n'avons mentionné que quelques éléments, les plus saillants) d'une liste exclusivement chimique qui en comporte dix-huit.

³³². *Ibid.* Les dossiers de la CNIE ont conservé l'écho de plusieurs opérations : notamment AN, F 12 9559, Banque Charles de Monaco ; 9564 (BNCI), 9566 (BUP), 9569 (Société Générale), avances et crédits à Stolz Kontakt (et à France-Rayonne), 9570 (CIC), fondation et développement de l'Industrie Cinématographique.

³³³. Note sur la «Création et exploitation de sociétés industrielles avec des associés allemands», sd, F 12 9565, et autres sources, «Les grandes banques...», *1er art. cit.*, p. 15-16.

³³⁴. *Art. cit.*, traduction, 4 p., p. 3. BDIC, Q pièce 200 Rés.

³³⁵. WEZ 6/20304, 4 avril 1943, F1 a 3770.

³³⁶. MTB/1/25000, renseignements à dater de novembre 1943, F1 a 3777.

³³⁷. Note citée sur la «Création et exploitation...», AN, F 12 9565.

³³⁸. Traduction du rapport de 1944, *op. cit.*, p. 7-8.

³³⁹. Henri Rouso, «Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises», *op. cit.*, p. 18-19.

³⁴⁰. Sur la thèse inverse, *ibid.*, *loc. cit.* On n'explique rien en matière d'initiative de Vichy en se référant au rôle finalement ambigu de Couve de Murville, qu'exploitèrent les banques.

³⁴¹. «Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises», *op. cit.*, p. 18-19.

³⁴². Il faudrait citer toute la documentation F1a (voir particulièrement les vol. 3769 et 3770) et F7, dont l'abondance nous contraindrait à une autre étude : voir notamment notre communication au colloque du centre de recherches sur l'histoire des mouvements sociaux (CRHMSS) et du syndicalisme et de l'institut d'histoire du temps présent (IHTP), «Les relations sociales dans les entreprises», *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, octobre 1992, Paris, CNRS-IHTP, p. 221-232.

³⁴³. Les Allemands proposant de lâcher... le Japon contre le lâchage par «la Grande-Bretagne et l'Amérique [de] la Russie», que celles-ci "laisser[ai]ent] à son propre sort". Réf. n. suiv. Cette grosse ficelle était prématurée.

³⁴⁴. Lettre sans n° du Consul de France à Genève, 11 mars 1942, *secret*, *Guerre 1939-1945, Vichy-Europe*, vol. 959, questions de politique mondiale, décembre 1940-août 1944, MAE. Souligné dans le texte.

³⁴⁵. Tél. de La Baume n° 496, Berne, 18 mars 1942, *très confidentiel*, *Vichy-Europe*, vol. 959.

³⁴⁶. Rapport du 15 mars 1945, Lyon, F1a 4022, CR de Lyon, septembre 1944-décembre 1945, AN.

³⁴⁷. Rapport du 15 avril 1945, Lyon, F1a 4022.

³⁴⁸. ZAC/7/35105, 12 avril 1944, F1a 3743.

³⁴⁹. Lettre de Hauteville, Privas, 13 octobre 1944, F12 9593.

³⁵⁰. Lettre de la CGT ou du CDL au Préfet de l'Ardèche, 23 octobre 1944, F12 9593.

³⁵¹. Note «pour M. le Secrétaire général au Commerce et à l'Organisation Economique», SSE, Paris, 23 décembre 1944, F12 9593.

³⁵². Note n° 3, d'une série de trois, anonymes et sd, classées avant des documents du début de 1945, très favorables à «la famille Gillet», F 12 9593.

³⁵³. Sur ce point, et sur le contexte général des relations franco-américaines, Annie Lacroix-Riz, «CGT et revendications ouvrières face à l'Etat, de la Libération aux débuts du Plan Marshall (septembre 1944-décembre 1947). Deux stratégies de la Reconstruction», 4 vol. dactyl., (texte, vol. 1 et 2 ; notes, vol. 3 et 4 ; index). Thèse de Doctorat d'Etat, Paris I, 1981, *La CGT de la Libération à la scission (1944-1947)*, Paris, Editions Sociales, 1983, et *Le choix de Marianne : les relations franco-américaines de 1944 à 1948*, Paris, Editions Sociales, 1986.

³⁵⁴. Article de J. Morel, *Le Patriote de Saint-Etienne*, 23 mars 1945, F 12 9593.

³⁵⁵. Richard Vinen, *The politics of French business...*, *op. cit.*, chap. 13 (*Business at the Liberation*), p. 193-204.

³⁵⁶. *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1974, p. 204.

³⁵⁷. Voir sa circulaire n° 378 du CO, le 15 juillet 1942, sur «la formation des équipes de relève», confirmée, devant la réticence à l'affichage d'un cadre résistant de Lannemezan (Bouchard), par «télégramme comminatoire» du siège social intimant l'«ordre impératif de communiquer la lettre de M. Painvin au personnel et de l'afficher dans l'usine», affaire Uguine..., séances CNIE des 9 (67 p.) et 16 juin 1947, respectivement p. 25 et p. 3, F 12 9555 ; et surtout les deux vol. Uguine, F 12 9594 et 9595

³⁵⁸. Voir AN, F 12 9572, Air Liquide, 9573, Carbone-Lorraine (sur Legueu notamment), 9576, Rhône-Poulenc, etc.

³⁵⁹. Traduction de la lettre d'Ambros (Directeur de l'IG à Ludwigshafen), à Krauch (président de l'*Aufsichtsrat* de l'IG), 1er septembre 1942, pièce n° 50, extraits des rapports Bernstein, p. 7, F 12 9574.

³⁶⁰. Sur le «télégramme Frossard» aux ouvriers de l'usine de Villers-Saint-Paul, séance CNIE des 21-22 juillet 1947, p. 1 à 10, AN, F 12 9555, et surtout F 12 9574.

³⁶¹. Voir D. Peschanski et J.-L. Robert, *Les ouvriers pendant la seconde guerre mondiale*, colloque CRHMSS-IHTP, Paris, CNRS, 1992, en particulier la IIIème partie, «politique sociale et rapports sociaux».